ATELIER REGIONAL DU FCPF POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIERE D'INCLUSION SOCIALE DANS LA REDD+

Pays participants : Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, République du Congo, République Démocratique du Congo, Madagascar et Togo

RAPPORT FINAL DE L'ATELIER

12 au 16 mai 2014
Hôtel Ledger - Brazzaville, République du Congo

Photo de famille des participants de l'atelier (Brazzaville, République du Congo)

Avant-propos

Ce rapport a été préparé par les animateurs et consultants du FCPF Vanessa Retana et Samuel Nnah Ndobe. L'équipe d'animation remercie Marie-Claire Stéphane Mbé et Juan Dumas de leurs contributions à la préparation de ce rapport. Toute erreur est néanmoins la responsabilité des animateurs de l'atelier.

Le rapport se concentre sur les produits et les résultats préparés par les participants eux-mêmes. Les présentations de l'atelier ont été mises en ligne et des copies sur support papier ont été distribuées aux participants. Les présentations peuvent être téléchargées à partir du site Web de l'atelier: https://www.forestcarbonpartnership.org/social-inclusion-workshop-brazzaville-republic-congo-may-12-16-2014 ; elles peuvent également être obtenues auprès de l'organisateur principal de l'atelier, M. Kennan Rapp (e-mail: krapp@worldbank.org) du Secrétariat technique du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF par son sigle en anglais). La liste complète des participants est également disponible sur le site Web.

Des orientations sur les méthodologies utilisées pendant l'atelier sont disponibles sur le site Web http://participatorynrm.com/ Elles peuvent aussi être demandées directement auprès du concepteur de la méthodologie de l'atelier, M Peter O'Hara, e-mail peterohara@participatorynrm.com

Table des matières

Principaux acronymes utilisés 1

Introduction 2

RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ATELIER 3

Séance liminaire 3

Section A. L'analyse et le partage des expériences des pays 6

Section B. La consultation et la participation (C&P) dans la REDD+ 9

Section C. L'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS ou SESA par son sigle en anglais) dans la REDD+ 14

Section D. Le mécanisme de règlements de plaintes (MRP) dans la REDD+ 18

Section E. L'application et l'adaptation 23

Les Plans d'action pour améliorer l'inclusion sociale dans les processus REDD+ des pays 25

Le feed-back, l'évaluation et les recommandations des participants 28

Le Parking 30

Les réflexions et les recommandations de l'équipe d'animation 31

ACTES DE L'ATELIER 33

Séance d'introduction 33

Bienvenue et remarques liminaires 33

Présentation des participants et présentation générale de l'atelier 34

Vue d'ensemble des questions liées à l'inclusion sociale dans le cadre de la Préparation à la REDD+ 37

A. L'analyse et le partage des expériences des pays 39

Présentation des analyses 40

Analyse de l'équipe de compilation d'apprentissages 57

B. La consultation et la participation dans la REDD+ 58

Les orientations sur la consultation et la participation dans la REDD+ 58

Travail en équipes multi-pays : Analyse des parties prenantes et des différents aspects touchant à la consultation et la participation dans la REDD+ 58

Analyse de l'équipe de compilation d'apprentissages 67

C. L'évaluation environnementale et sociale stratégique dans la REDD+ (SESA/CGES) 68

Les orientations sur l'évaluation environnementale et sociale stratégique (SESA) et le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) dans la REDD+ 68

Travail en équipes : Jeu de rôle sur les termes de référence du SESA/CGES 68

Les matrices avec les arguments présentés pendant le débat 68

L'évaluation rapide par les pairs de la participation des équipes dans les débats 74

Analyse de l'équipe de compilation d'apprentissages 77

D. Les mécanismes de règlement de plaintes dans la REDD+ 78

Les orientations sur les mécanismes de règlement de plaintes dans la REDD+ 78

Travail en équipes multi-pays sur les mécanismes de règlement de plaintes 78

Présentation des matrices sur les MRP dans la REDD+ 79

L'examen par les pairs 82

Le débat entre des multiples parties prenantes 83

La priorisation des recommandations 84

Analyse de l'équipe de compilation d'apprentissages 85

E. L'application et l'adaptation des apprentissages aux contextes nationaux 85

Les Plans pour l'amélioration de l'inclusion sociale dans la phase de préparation à la REDD+ 85

Présentation des Plan abrégés pour améliorer l'inclusion sociale 86

Le Parking 100

L'évaluation de l'atelier 101

Le feed-back 101

Clôture et étapes suivantes 106

Annexe 1: Programme de l'atelier 107

PRINCIPAUX ACRONYMES UTILISES

BM	Banque mondiale
CC	Changement climatique
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CLIP	Consentement libre, informé et préalable
CCNUCC	Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique
C&P	Consultation et participation
DNUDPA	Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones
EIE	Étude d'impact environnemental
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier [de l'anglais Forest Carbon Partnership Facility]
FLEGT	Programme de l'Union européenne pour l'application des règlementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux [de l'anglais Forest Law Enforcement, Governance and Trade]
LCDS	Stratégie de développement à faible intensité de carbone [de l'anglais Low Carbon Development Strategy]
MRP	Mécanismes de règlement de plaintes
MRV	Surveillance, notification et vérification [de l'anglais Monitoring, Reporting and Verification]
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PA	Peuples autochtones
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSE	Paiement pour les services écosystémiques
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
R-PP	Proposition de préparation à REDD+ [de l'anglais Readiness Preparation Proposal]
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SESA/EESS	Evaluation environnementale et sociale stratégique
SIS	Système d'information de sauvegardes
TdR	Termes de référence

INTRODUCTION

La réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) découle d'une approche visant à faciliter la consolidation du rôle des individus et des communautés dans le développement de stratégies et de mécanismes convoitant à éviter la déforestation ou la dégradation des forêts. Ceux-ci sont des objectifs ambitieux qui représentent un défi majeur, compte tenu de l'asymétrie des acteurs qui dépendent des forêts et du fait que certains d'entre eux, dont les modes de vie doivent être protégés et renforcés, sont en situation d'exclusion. Il est donc essentiel que leurs besoins, intérêts et points de vue soient intégrés et respectés lors de la préparation et la mise en œuvre de la REDD+. Seules les approches qui favorisent et soutiennent l'équité et l'inclusion sociale dans la réduction de la déforestation et la dégradation des forêts sont susceptibles de générer le large soutien dont ces stratégies ont besoin pour être efficaces, résilientes et durables.

La REDD+ est encore nouvelle, les pays sont donc confrontés à une courbe d'apprentissage raide sur la façon d'impliquer les parties prenantes d'une manière significative et pratique dans la préparation et la mise en œuvre de la REDD+. Divers outils et approches, essentiels dans ce domaine, continuent d'évoluer rapidement, et leur interaction avec les exigences spécifiques des programmes, des orientations de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), des obligations internationales, des cadres juridiques et des politiques spécifiques de chaque pays doivent être considérés avec sollicitude.

Cet atelier, organisé par le Fonds de préparation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF par son sigle en anglais), a fourni une opportunité pour que les représentants des multiples parties prenantes qui ont un rôle dans la préparation pour la REDD+ (les gouvernements, les communautés, les ONG, le secteur privé et le secteur académique) de sept pays Africains (Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, République du Congo, République Démocratique du Congo, Madagascar et Togo) procèdent à faire le point, analyser et partager l'expérience acquise, et enfin participer à des discussions constructives sur les progrès et les défis de l'inclusion sociale dans la REDD+. L'atelier a aussi été l'occasion de présenter des orientations spécifiques relatives à l'inclusion sociale dans la REDD+ par des spécialistes du FCPF.

Sur la base de leurs propres expériences et connaissances et du partage d'expériences acquis au cours de l'atelier, les équipes des pays ont adapté les leçons qu'ils ont jugé appropriées pour renforcer l'inclusion sociale de façon significative à leurs propres processus de préparation pour la REDD+.

Les objectifs généraux et spécifiques de l'atelier étaient :

Objectif général : Les participants acquièrent plus de connaissances et de compétences pour soutenir et faciliter les aspects liés à l'inclusion sociale des processus de préparation à la REDD+ qui sont pertinents et viables dans le contexte de leur pays.

Pour atteindre cet objectif l'atelier a eu quatre objectifs principaux interconnectés :

1. **L'analyse du contexte du pays en matière de préparation à la REDD+.** L'objectif a été de permettre aux participants d'analyser l'état actuel du processus REDD+ et les défis liés à l'inclusion sociale dans la préparation à la REDD+ au niveau national.
2. **La consolidation des compétences sur des questions clés.** Il a visé à combiner les expériences des pays avec les guides et lignes directrices du FCPF pour consolider les connaissances et les compétences dans les trois domaines thématiques: (i) la consultation et la participation, (ii) l'évaluation environnementale et sociale stratégique (SESA selon son sigle en anglais) et (iii) les mécanismes de règlement de plaintes (MRP).
3. **L'identification et l'adaptation des mesures pour faciliter l'inclusion sociale dans les processus REDD+ au contexte spécifique de chaque pays.** Il a été demandé aux participants de sélectionner et d'adapter des mesures concrètes pour améliorer l'inclusion sociale dans la REDD+ aux spécificités de leurs contextes nationaux.
4. **L'échange d'enseignements, l'évaluation par les pairs et l'appropriation des connaissances (Objectif transversal).** Pour permettre une analyse par des parties prenantes multiples, ainsi que l'échange et l'examen par les pairs, l'atelier a adopté une approche pleinement participative, dans laquelle tous les participants sont considérés et traités comme des personnes ayant une expérience et des compétences pertinentes.

Dans le cadre général de l'inclusion sociale, l'atelier a porté sur trois thèmes interdépendants spécifiques qui sont indispensables à l'inclusion sociale dans la REDD +, telle qu'elle est conçue par le FCPF : (i) la consultation et la participation (C&P), (ii) l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS / SESA), et (iii) les mécanismes de règlement de plaintes (MRP).

RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ATELIER

L'objectif de cette section est de présenter un résumé des principaux résultats de chaque séance de l'atelier. Les actes de l'atelier sont dans la deuxième partie de ce rapport. Les titres suivants, à son tour, correspondent aux résumés des différents contenus du programme de l'atelier.

SEANCE LIMINAIRE

- **Les remarques d'ouverture** : Dans les observations liminaires Mme Sylvie Dossou, Directrice de la Banque mondiale en République du Congo, a souligné l'importance de l'inclusion sociale et de la participation de toutes les parties qui ont un rôle dans la REDD+ pour assurer la durabilité et l'équité de ce mécanisme.

- **Exercice de présentation des participants** : Un exercice, conçu pour que les participants puissent interagir et faciliter la mise en place d'un cadre informel, a été effectué.

Photo : Afin d'établir un cadre plus informel pour le déroulement de l'atelier, chaque participant avait la tâche de présenter un collègue ou une collègue d'un autre pays selon un format simple.

- **Résumé des formulaires d'évaluation des besoins** : Une synthèse des formulaires d'évaluation de besoins soumis par les participants des pays avant l'atelier a été partagée. En général, les besoins de formation étaient plus importants par rapport aux mécanismes de règlement de plaintes (MRP), suivis par l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS ou SESA par son sigle en anglais) et le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES). Les participants ont indiqué avoir une meilleure connaissance de la consultation et de la participation (C&P) au regard desquelles ils considèrent avoir plus de contacte (référez-vous s'il vous plaît aux actes de l'atelier pour les graphiques montrant ce bilan).

- **Explication de la méthodologie, des normes, des objectifs et du programme de l'atelier** : Après la présentation des règles, des objectifs et de l'ordre du jour de l'atelier (voir l'Annexe I), des responsabilités ont été attribuées aux équipes composées des participants des pays et des organisateurs de l'atelier. Une équipe a été responsable de la surveillance du temps en utilisant « des cartes de temps », une autre a pris soin de récapituler les principaux apprentissages de la journée et, enfin, une équipe était chargée des « activités sociales » y compris les activités « énergisantes ». Il a été aussi expliqué que la rotation des équipes serait assurée tous les jours. Des grandes feuilles où les participants pouvaient intégrer leurs questions et commentaires aux organisateurs, de manière que ceux-ci puissent répondre à ces préoccupations et observations au cours de l'atelier, ont également été présentées. Enfin un bon nombre des éléments et des méthodes ont été conçus pour « prêcher par l'exemple » en termes d'utilisation de méthodologies participatives et inclusives.

- **Exposé introductif** : Dans le cadre de cette séance d'introduction, M. Kennan Rapp, Spécialiste senior du développement social du Secrétariat technique du FCPF, a fait une présentation générale sur des questions associées à l'inclusion sociale dans la Préparation à la REDD+ et au-delà. Cette présentation comprenait les objectifs stratégiques du FCPF par rapport à la REDD+, la structure et la gouvernance du FCPF, le rapport entre l'inclusion sociale et l' « Approche commune en matière de sauvegardes environnementales et sociales pour les Partenaires multiples à la mise en œuvre » du FCPF, et enfin la justification de l'inclusion sociale dans la REDD+ chez chacun des domaines thématiques abordés au cours de l'atelier : la consultation et participation (C&P), l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS ou SESA par son sigle en anglais) et les mécanismes de règlement de plaintes (MRP).

- **Exercice pour placer chaque pays sur une matrice illustrant les étapes dans les programmes soutenus par le FCPF** : La séance liminaire s'est clôturé par un exercice dans lequel les participants, distribués en équipes pays, plaçaient leur pays à l'étape qu'ils jugeaient correcte dans une matrice illustrant les étapes des programmes REDD+ financés par le FCPF. Il a été indiqué aux participants qu'ils reprendraient cet exercice le dernier jour de l'atelier, quand ils auraient l'opportunité de réévaluer leur placement par rapport aux apprentissages acquis au cours de l'atelier.

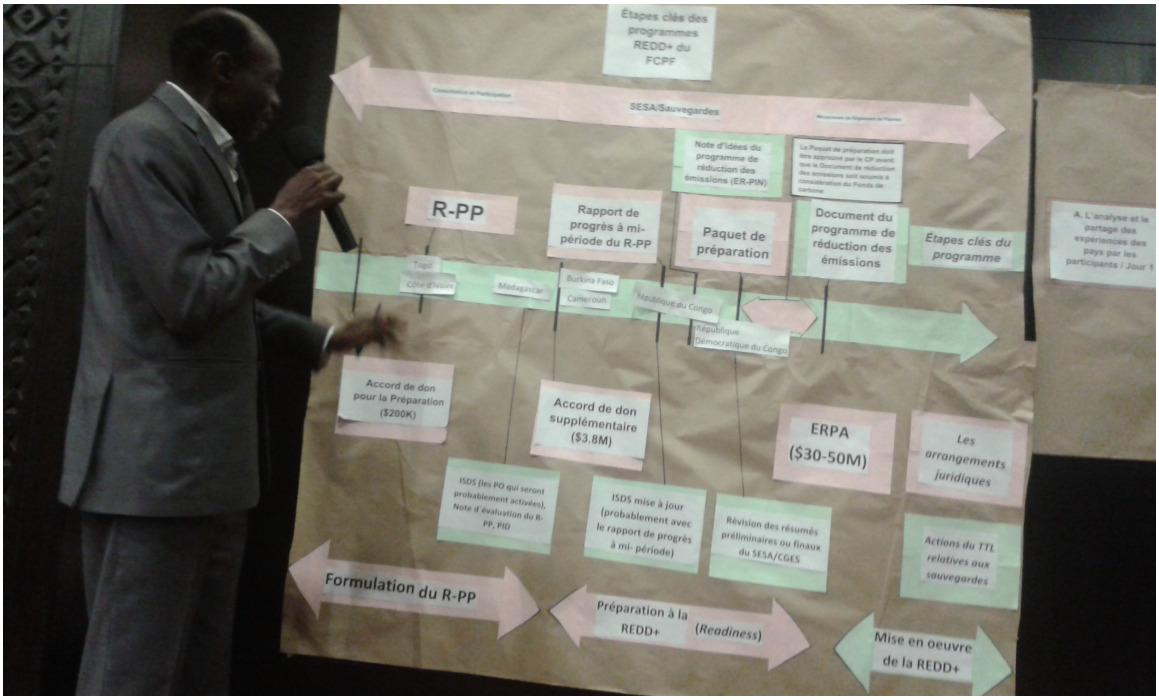

Photo. Un participant de l'équipe de Burkina-Faso en train d'expliquer les progrès accomplis par son pays dans le programme REDD+ du FCPF.

SECTION A. L'ANALYSE ET LE PARTAGE DES EXPERIENCES DES PAYS

La méthodologie : Les participants ont été regroupés en équipes composées des participants venant du même pays. Les équipes, ainsi constituées, ont développé sur des grandes feuilles une analyse de la situation actuelle de l'inclusion sociale dans la phase de préparation à la REDD+. Cette analyse a compris l'identification des causes sous-jacentes qui empêchent l'amélioration de l'inclusion sociale ainsi que les progrès et les lacunes par rapport aux mécanismes étudiés pendant l'atelier : la consultation et participation (C&P), l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS ou SESA par son sigle en anglais) et les mécanismes de règlement de plaintes (MRP). L'exercice a été l'occasion pour que les équipes des pays puissent discuter les progrès réalisés et les défis à relever, mais aussi pour faciliter l'échange d'expériences et établir une base de référence qui serait reprise le dernier jour de l'atelier, quand elles développeraient leurs plans pour améliorer l'inclusion sociale dans la REDD+.

En outre, le développement d'une évaluation par les pairs a été encouragé, avec des commentaires et des questions qui ont été placés en utilisant des notes autocollantes sur les grandes feuilles préparées par chaque équipe pays. Ensuite, les participants ont travaillé à nouveaux dans les équipes pays et ils ont examiné les réponses et les commentaires qui leur ont été adressés. Les résultats de cet examen ont également été présentés par chaque équipe à la séance plénière.

Les résultats

- **Les questions sous-jacentes**

Voici quelques-unes des conclusions principales qui ont émergées des discussions portant sur les questions sous-jacentes et transversales qui empêchent l'inclusion sociale dans la REDD+ :

  - Les capacités techniques et financières des parties prenantes ne sont pas encore aisées ;
  - Cohérence du mécanisme REDD+ avec le contexte légal et institutionnel du pays, par exemple, avec la législation forestière ou minière ;
  - Insécurité juridique du régime foncier ;
  - Existence d'un régime foncier coutumier « parallèle » au régime formel ;
  - Planification limitée de l'utilisation de terres ;
  - Les moyens et la durée de la consultation face à l'exigence d'avoir une consultation la plus ample possible ;
  - La qualité de la représentation des parties prenantes ;

Photo: Les participants ont placé leurs commentaires, remarques ou questions sur des notes autocollantes adhérées au site respectif de la matrice. Les équipes pays ont alors eu une opportunité d'expliquer ou de répondre aux questions et commentaires.

Compte tenu des différents contextes nationaux présentés au cours de l'exercice, certains aspects spécifiques par rapport aux trois sujets principaux de l'atelier témoignent de particularités entre les pays mais aussi de certaines similarités :

- **La consultation et la participation (C&P)**

    - Plusieurs équipes ont relevé l'existence des plateformes diverses de la société civile déjà engagées dans le processus de consultation et participation lié à la REDD+.
    - Néanmoins, l'organisation pour la participation et l'implication de la société civile (communautés locales et autochtones, femmes, jeunes) est dans la plupart des contextes nationaux encore limitée.
    - La prise en compte des contextes locaux dans les processus de consultation et de participation est encore faible.
    - Dans certains cas, les équipes ont indiqué l'effort et la volonté politique du Gouvernement d'impliquer toutes les parties prenantes ; néanmoins parfois la politisation du processus REDD+ a aussi été signalée.
    - La République du Congo a une Loi sur les peuples autochtones (Loi No. 5 – 2011) mais elle manque encore de textes d'application.

- **L'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS ou SESA par son sigle en anglais)**

    - Plusieurs équipes ont signalé l'existence de capacités techniques par rapport au processus SESA.
    - Certains pays ont déjà des instruments juridiques, politiques ou institutionnels divers (par exemple des décrets touchant à l'évaluation environnementale et sociale ou des agences gouvernementales diverses chargées de ce type de processus) qui pourraient appuyer le SESA.
        - Parfois ces instruments intègrent des différentes formes de consultation et même « des critères indicateurs environnementaux et sociaux ».
        - Cependant certaines équipes ont indiqué qu'il y a une faible compréhension et appropriation de ces mécanismes.
    - Certains pays ont en place des groupes thématiques pour l'analyse des aspects environnementaux et sociaux.
    - L'équipe de la République Démocratique du Congo, pays qui a presque validé le SESA/CGES, a indiqué que ce processus a été développé dans un cadre participatif. Néanmoins, elle a aussi souligné que la participation des Provinces doit être renforcée et qu'il y a eu des faiblesses par rapport à l'actualisation du travail du Comité du suivi du SESA.

- **Les mécanismes de règlement de plaintes (MRP)**

    - Plusieurs équipes ont mentionné l'existence d'instances administratives et coutumières qui tranchent des conflits, même si elles n'ont pas été spécifiquement conçues pour la REDD+.
        - Le Burkina Faso, par exemple, a déjà une loi portant sur le régime foncier rural et ses décrets d'application qui comprennent un mécanisme de règlement de plaintes ; néanmoins celui-ci n'est pas encore appliqué.
    - Il y a des contradictions entre les lois coutumières et les lois modernes ; certaines équipes se sont donc demandées quelle est la place du droit coutumier dans le MRP.
    - Le manque d'accès à la justice de populations vivant dans la pauvreté a été mentionné comme une faiblesse.
    - L'équipe de la République Démocratique du Congo a signalé que le pays a un Guide méthodologique pour le développement du CLIP des communautés et une plateforme informatique qui pourrait compiler les plaintes.

- **Le feed-back des participants**

    - Lors de la présentation et le partage des expériences des pays, la plupart des commentaires et observations des participants ont souligné le manque de spécificité des analyses présentées, parfois généré par des informations qu'avaient besoin de plus de précisions pour pouvoir être bien pondérées.
    - Les sollicitations d'informations spécifiques comprenaient, par exemple, quelle est le niveau d'intégration des actions de consultation dans le processus national REDD+ ; comment aménage-t-on la question foncière dans des

territoires à vocation agricole ; quelle est la place des communautés dans le règlement de conflits ou s'il y a eu des expériences de gestion de plaintes au niveau des communautés ; pourquoi y-a-t-il des faiblesses par rapport à la participation des femmes, des communautés locales ou autochtones, ou des jeunes ; ou le fond du problème concernant l'application effective des textes sur l'évaluation environnementale et sociale.

- Enfin il y eu des commentaires qu'avançaient des avis plus concrets, par exemple :
  - le manque d'une loi ou d'un décret ponctuel pour le SESA ne devrait pas empêcher la mise en œuvre d'un processus d'évaluation robuste pour la REDD+ ;
  - même s'il n'y a pas de mécanismes formels de règlement de plaintes, dans un premier temps on peut avoir recours à d'autres mécanismes, comme les plateformes, pour recevoir ou documenter des griefs.

SECTION B. LA CONSULTATION ET LA PARTICIPATION (C&P) DANS LA REDD+

Présentation d'introduction : Lucienne M'Baipor, Spécialiste sénior en développement social de la Banque mondiale, a présenté des orientations initiales sur la consultation et la participation dans la REDD+. La présentation a abordé, entre autres, les objectifs de la consultation et la participation, leur justification, principes, avantages et défis, et enfin des considérations essentielles à tenir en compte pour mettre en œuvre un processus de cette nature. Une étude de cas sur le processus de consultation et participation dans la préparation de la stratégie REDD+ du Cameroun a été aussi présentée par Serge Menang de la Banque mondiale. Il convient de préciser que le participant de la société civile du Cameroun qu'à l'origine devrait présenter l'étude de cas a eu un malaise et n'a pas pu le faire.

Méthodologie : Les participants ont été divisés en trois équipes multi-pays et ont eu à leur disposition différents cadres d'analyse pour examiner la justification, les principes, les droits, les responsabilités et les mécanismes de participation et de consultation dans la REDD+ et à réfléchir sur des lignes directrices pour des bonnes pratiques. Chaque équipe a préparé deux des matrices suivantes :

i. Les trois équipes ont préparé un tableau d'analyse des parties prenantes pour les classer en fonction de leur niveau de participation et selon leur niveau d'influence. Elles ont aussi réfléchi à la place idéale par rapport à leur niveau de participation et d'influence que les parties prenantes devraient avoir dans la phase d'implémentation de la REDD+.
ii. L'équipe 1 a également examiné quels seraient les droits, les responsabilités et les revenus et bénéfices idéaux dans l'étape de la mise en œuvre de la REDD+.
iii. L'équipe 2 a développé une matrice sur les principes fondamentaux d'un processus de consultation et de participation, les phases clés d'un Plan de consultation et de participation, la définition des responsabilités essentielles de plusieurs parties prenantes, des trois activités d'une stratégie REDD+ qui auraient besoin d'un large soutien communautaire pour être mises en œuvre, et des mécanismes nécessaires pour se préparer à ces propositions.

iv. L'équipe 3 a proposé les étapes idéales principales d'un processus qui vise à assurer une participation significative et durable, la définition de l'objectif de chaque étape et les compétences et capacités des organisations qui devraient coordonner et faciliter ledit processus.

Exercice 1 : Matrice d'analyse des parties prenantes

Résultats de la matrice d'analyse des parties prenantes de l'équipe 1

- Dans le quadrant des parties prenantes « qui sont très impactées par les stratégies REDD+ et en même temps ont beaucoup d'influence », l'équipe a placé les organisations de la société civile, le gouvernement et le secteur privé.

- Par rapport aux acteurs « qui sont très impactés par la REDD+ et qui ont peu d'influence », l'équipe a identifié les collectivités locales, les populations locales et autochtones, les femmes et les jeunes. L'équipe a signalé que toutes les parties prenantes placées dans ce quadrant avaient besoin d'avoir plus d'influence dans l'étape de la mise en œuvre de la REDD+.

- Les institutions de recherche, les médias et les partenaires techniques et financiers ont été identifiés comme des acteurs « avec beaucoup d'influence et qui sont peu impactés par les stratégies REDD+ ».

Résultats de la matrice d'analyse des parties prenantes de l'équipe 2

- Dans le quadrant des parties prenantes « qui sont très impactées par les stratégies REDD+ et en même temps ont beaucoup d'influence », l'équipe a placé le secteur privé, les élus locaux et les chefs coutumiers. L'équipe a indiqué que le secteur privé devrait avoir moins d'influence dans l'étape de la mise en œuvre de la REDD+.

- Parmi les acteurs « qui sont très impactés par la REDD+ et qui ont peu d'influence », l'équipe a identifié les communautés locales et autochtones et les groupes vulnérables (les femmes, les jeunes, entre autres). L'équipe a signalé que toutes les parties prenantes placées dans ce quadrant auraient besoin d'avoir plus d'influence dans l'étape de la mise en œuvre de la REDD+.

- Les chercheurs (universitaires), les parlementaires, l'administration publique et la société civile ont été identifiés comme des acteurs « avec beaucoup d'influence et qui sont peu impactés par les stratégies REDD+ ».

  Les leaders religieux ont été considérés comme des acteurs « qui ont peu d'influence sur la REDD+ et qui ne sont pas très impactés ».

Résultats de la matrice d'analyse des parties prenantes de l'équipe 3

- Dans le quadrant des parties prenantes « qui sont très impactées par les stratégies REDD+ et en même temps ont beaucoup d'influence », l'équipe a placé le secteur privé (agriculture, mines, forêts, chasse, pêche, pétrole), les collectivités décentralisées, les chefferies traditionnelles, les communautés locales et les propriétaires terriens.

- Concernant les parties prenantes « qui sont très impactées par la REDD+ et qui ont peu d'influence », l'équipe a identifié les organisations paysannes (éleveurs, chasseurs, pécheurs), les peuples autochtones, les métayers (sans titre), et les femmes et les jeunes. L'équipe a signalé que toutes les parties prenantes placées dans ce quadrant avaient besoin d'avoir plus d'influence dans l'étape de la mise en œuvre de la REDD+.

- Les parlementaires, la société civile, les média, la société savante et les administrations sectorielles (forêt…) ont été identifiés comme des acteurs « avec beaucoup d'influence et qui sont peu impactés par les stratégies REDD+ ».

Commentaires du panel d'évaluation : Les commentaires du panel d'évaluation par rapport à cet exercice préparé par les trois équipes ont examiné si les parties prenantes étaient bien placées dans la matrice. Les critères émis ont considéré que cette tâche était en général satisfaisante, néanmoins, dans le cas des équipes 2 et 3, les membres du panel ont estimé qu'une partie des parties prenantes n'était pas bien placée.

Exercice 2 : Analyses sur des aspects divers touchant à la participation et la consultation dans la REDD+

Les trois autres équipes ont ensuite réfléchi à des aspects divers touchant à la participation et la consultation dans la REDD+. Pour ce faire, chaque équipe a utilisé une des trois matrices différentes déjà préparées.

Equipe 1 : Résultats de la matrice sur les droits, les responsabilités et les revenus et bénéfices idéaux dans l'étape de la mise en œuvre de la REDD+

- Parmi les droits idéaux des communautés dans la phase de la mise en œuvre de la REDD+, l'équipe a identifié l'accès à l'information et le respect de leurs consentements ; dans le cas des gouvernements, mettre en place un cadre constitutionnel ; et pour le secteur privé, l'accès à l'information et un cadre fiscal approprié.

- En ce qui concerne les responsabilités idéales dans l'étape de la mise en œuvre de la REDD+, l'engagement et l'appropriation ont été identifiées pour les communautés et le secteur privé, et la facilitation du pilotage de la consultation et la participation pour les gouvernements.

- Dans le contexte des revenus et bénéfices idéaux dans la mise en œuvre de la REDD+, le changement de comportement a été déterminé pour les communautés ; la stabilité sociale et la crédibilité pour les gouvernements ; et la crédibilité pour le secteur privé.

Equipe 2 : Résultats de la matrice sur les principes fondamentaux d'un processus de consultation et de participation, les phases clés d'un Plan de consultation et participation et la définition des responsabilités essentielles de plusieurs parties prenantes

- L'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes, la transparence et l'information et sensibilisation ont été identifiés comme des principes fondamentaux d'un processus effectif de consultation et de participation.

- Pour cette équipe, les cinq phases clés d'un Plan de consultation et participation commencent par se fixer des objectifs et identifier les différents parties prenantes, ensuite déterminer les enjeux à relever suivant les types d'acteurs, définir la méthodologie de conduite de la consultation et finalement capitaliser et valoriser des préoccupations.

- Parmi les responsabilités essentielles dans un processus de consultation et participation des principales parties prenantes, l'équipe a signalé, dans le cas des communautés, l'expression de leurs besoins et préoccupations, le partage des connaissances et la priorisation des besoins. Pour le gouvernement, l'équipe a indiqué qu'il devrait être responsable de faciliter, d'appuyer , d'accompagner, et de respecter les engagements.

- Les trois activités importantes qu'exigeraient d'un large soutien communautaire pour être mise en œuvre identifiées sont le développement et l'adoption des mesures de sauvegardes environnementales et sociales ; l'élaboration des plans d'affectation des terres ; et le développement et l'adoption d'un mécanisme de partage des bénéfices.

- La mise en place d'un cadres de concertation à tous les niveaux et la conception d'outils adaptés ont été définies comme des mesures nécessaires dans la REDD+ pour se préparer aux propositions présentées par l'équipe.

Equipe 3 : Résultats de la matrice sur les étapes idéales clés d'un processus qui vise à assurer une participation significative et durable, la définition de l'objectif de chaque étape et des compétences et capacités des organisations qui devraient coordonner et faciliter ledit processus

- L'identification des acteurs, l'information adaptée aux acteurs, la mobilisation des acteurs, la consultation, la négociation et le consensus ont été identifiés par l'équipe comme des étapes idéales pour un processus qui vise à assurer une participation significative et durable.

- La justification ou les différents résultats de chaque étape ont compris le besoin de connaître la cible et de la mettre en confiance, d'avoir le consensus et l'engagement, de garantir la mise en œuvre, et d'assurer un bon déroulement et la prévention des conflits.

- Le Comité de pilotage, le Secrétariat technique et permanent et la Cellule de prévention des conflits ont été définis comme les institutions qui devraient coordonner le processus .

L'évaluation par les pairs : Les présentations des trois groupes ont été évaluées selon des critères différents par des panels d'évaluation formés par les participants. Plusieurs juges ont parfois souligné que la formulation des certaines propositions avancées par les équipes posait de problèmes car elle n'était pas très claire ou ne correspondait pas à ce qui était demandé. Il a été aussi indiqué qu'il y avait des parties prenantes qu'il fallait encore incorporer, comme la société savante. Parfois les juges ont évalué des aspects qui n'étaient pas pondérés à l'origine, comme la qualité de la présentation elle-même ou le comportement du présentateur devant le publique.

Photo: L'un des panels d'évaluation au cours de la session sur la consultation et la participation.

Remarques finales de la spécialiste de la session : En prenant en compte le travail développé par les équipes, la spécialiste de la session a fait référence à certains aspects qui pourraient être essentielles pour mener à bien un processus inclusif de consultation et de participation. Ainsi, elle a mentionné certains critères indicateurs qui pourraient être utiles pour déterminer si un processus de consultation et de participation s'est bien déroulé, par exemple, le nombre de parties prenantes incluses dans le processus et leur niveau d'implication, et la qualité des débats organisés et des feed-back reçus.

Résumé de l'équipe de compilation d'apprentissages : À propos de cette séance, l'équipe a relevé l'importance d'impliquer les parties prenantes dès le début du processus, de l'accès à l'information sur la REDD+ et de « garder les traces » du processus de consultation et participation pour le documenter. Elle a aussi noté que les participants n'ont pas eu la même

compréhension sur le niveau d'affectation et d'influence des parties prenantes. La souplesse du processus de consultation et participation, car celui-ci n'est pas fixe ni standard, a été aussi soulignée.

SECTION C. L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (EESS OU SESA PAR SON SIGLE EN ANGLAIS) DANS LA REDD+

Présentation d'introduction : M. Kennan Rapp, Spécialiste sénior en développement social du Secrétariat Technique du FCPF, a présenté des orientations initiales sur l'évaluation environnementale et sociale stratégique dans la REDD+. La présentation a abordé, entre autres, la logique et le résultat du SESA/CGES dans la REDD+, le processus SESA/CGES, y compris les différentes étapes requises, et la relation entre le SESA et la stratégie REDD+. Une étude de cas sur le processus SESA dans la préparation de la stratégie REDD+ de la RDC a été présentée par M. Julien Kalabako du Groupe de Travail Climat REDD+ (GTCR), une plate-forme des organisations de la société civile congolaise (RDC).

Méthodologie : Le but de l'exercice était d'améliorer les compétences sur le SESA et le CGES par l'examen critique des Termes de référence pour le développement du SESA / CGES dans un pays hypothétique, « Shangriland », et la présentation ultérieure de l'analyse. Il s'agissait d'un exercice de jeu de rôles où les participants ont assumé le rôle de membres d'une ONG critique avec le processus REDD+ ou d'un membre de l'équipe de consultants qui a préparé les Termes de référence. Les participants ont été divisés en quatre équipes multi-pays : deux ont assumé le rôle de l'ONG et les autres deux le rôle de l'équipe de consultants qui a préparé les Termes de référence. Ils ont ainsi participé à deux débats consécutifs, chacun avec une équipe représentant l'ONG et une équipe représentant les consultants.

Le contexte était défini par les critiques qu'une ONG de Shangriland avait avancé par rapport à la REDD+ et à ce qu'elle considérait comme les nombreuses menaces liées aux aspects sociaux et environnementaux. Les critiques avaient reçu une large couverture médiatique et avaient mis le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement et le processus de Préparation à la REDD+ sous l'œil vigilant des médias. À la suite de ces commentaires, la Ministre des ressources naturelles et de l'environnement a convoqué une réunion de discussion entre l'équipe de consultants qui a élaboré les Termes de référence (TdR) du SESA / CGES et l'ONG qui s'oppose à la REDD+.

Chaque équipe a développé ses arguments pour le débat qui se déroulerait dans le cabinet du Ministre par rapport aux questions essentielles soulevées par l'ONG dans le cadre de la REDD+ :

Question essentielle No. 1 soulevée par l'ONG : « Les communautés seraient exclues de la forêt et la REDD+ ne permettrait que la conservation stricte. Cela entraînera un impact négatif sur les modes de vie des communautés. »

1. Les équipes de consultants 1 et 3 ont signalé plusieurs sections des Termes de référence où des éléments touchants aux aspects sociaux, surtout liés aux communautés, étaient pris en compte. L'équipe de consultants 3 a inclus dans cette analyse le déclenchement des Politiques opérationnelles de la Banque mondiale. De même, l'équipe de consultants 1 a recommandé d'améliorer les options stratégiques pour répondre à cette préoccupation.
2. L'équipe de l'ONG 2 a noté des nouvelles menaces pesant sur les communautés : l'insécurité juridique à l'égard du régime foncier et la Politique opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale. Pour sa part, l'équipe de l'ONG 4 a indiqué que même si une section des Termes de référence prenait en considération le risque de limitation d'accès aux ressources naturelles, il fallait que les TdR prennent en compte clairement les besoins des populations locales dans la stratégie REDD+. Il fallait donc que les Termes de référence soient plus précis et que les recommandations soient faites sur la base des larges consultations et des études appropriées.

Question essentielle No. 2 soulevée par l'ONG : « Les études prévues sont insuffisantes pour analyser les priorités environnementales et sociales liées aux options stratégiques du SESA, notamment il n'y a aucune référence touchant au partage de bénéfices. »

1. L'équipe de consultants 1 a signalé que le SESA assisterait à un large éventail d'acteurs à définir les priorités sociales et environnementales dans le cadre de l'utilisation des terres et de la conservation des forêts. Le plan de consultation et de participation du SESA devrait les examiner et les prioriser par un système de vote des principales parties prenantes. L'équipe de consultants 3, de son côté, a signalé que les aspects sociaux et environnementaux seraient abordés et intégrés dans les options stratégiques. Cette équipe a aussi indiqué que les bénéfices sociaux seraient pris en compte dans le CGES et que les consultants prépareraient et partageraient une version améliorée des Termes de référence.
2. L'équipe de l'ONG 2 a avancé qu'aucune disposition des Termes de référence ne porte sur le partage de bénéfices. L'équipe de l'ONG 4 a indiqué que les études prévues étaient limitées aux bénéfices carbone mais qu'il fallait aussi étudier les autres bénéfices issus de la forêt : les co-bénéfices.

Question essentielle No. 3 soulevée par l'ONG : « Tels qu'ils sont rédigés, les Termes de Référence peuvent permettre que seuls les puissants, ceux qui sont proches du gouvernement, décident les stratégies REDD+. Les agriculteurs pauvres et les peuples autochtones, qui d'ailleurs seraient les plus touchés, n'auraient aucune chance d'influencer la REDD+. Les Termes de Référence devraient donc incorporer plus de précisions sur le Plan de consultation et de participation qui accompagnera le SESA et au moins définir les stades décisifs de la consultation. »

1. L'équipes de consultants 1 a considéré que le R-PP avait montré que les peuples autochtones et les agriculteurs étaient adéquatement représentés par leurs organisations de tutelle au niveau national, les ONG et les organisations de la

société civile. De son côté, l'équipe de consultants 3 a signalé que c'est la responsabilité de la société civile de bien s'assurer que les représentants soient liés à la base et qu'ils expriment les préoccupations des communautés locales. Néanmoins, cette équipe a aussi proposé des améliorations aux Termes de référence par le biais de consultations dans les villages et la participation des autochtones et des agriculteurs à l'atelier national. Elle a aussi proposé un système de communication axé sur la formation de formateurs, la diffusion des résultats au niveau de la base et les outils de communication adaptés.

2. L'équipe de l'ONG 2 a souligné le fait que les Termes de référence prévoyaient que seules les organisations de tutelles au niveau national représentant les peuples autochtones participent aussi bien lors des consultations que pour l'atelier de validation. L'équipe de l'ONG 4 a aussi considéré que la description du processus était insuffisante et inadéquate sur les Termes de référence par rapport aux étapes du processus, la représentativité et le plan validé du SESA. Des mécanismes de consultation directe auprès des communautés, la consultation effective et la représentation effective ont été parmi les recommandations mises en avant par cette équipe.

Question essentielle No. 4 soulevée par l'ONG : « Les impacts potentiels sociaux et environnementaux de la stratégie REDD+ peuvent être importants et Shangriland n'a pas mis en place un mode de régulation suffisamment adéquate et des capacités d'exécution en matière de gestion environnementale et sociale. »

1. Les deux équipes de consultants ont proposé des améliorations ou de rapports additionnels en ce qui concerne cet aspect soulevé par l'ONG. L'équipe de consultants 1 a indiqué qu'ils prépareraient un rapport pour définir les priorités environnementales et sociales. L'équipe 3, de sa part, a signalé que le SESA définirait les préoccupations qui seraient à la base pour les régulations du système de gestion. Des améliorations ont ainsi été proposées par cette équipe par rapport à la révision des cadres juridiques existants ; au renforcement de capacités de toutes les parties prenantes et en particulier de l'État qui est chargé de la mise en œuvre ; au développement des mécanismes pour le MRV du SESA qui incluraient la société civile et les communautés locales et autochtones ; et au développement des mécanismes de gestion de plaintes.
2. L'équipe de l'ONG 2 a indiqué que les Termes de référence ne prenaient pas en compte la mise en place d'un cadre analytique pour identifier et décrire les impacts potentiels. L'équipe de l'ONG 4 a signalé que, bien que les Termes de référence prévoient une analyse des lacunes institutionnelles, juridiques, règlementaires, de politique et des capacités, il faudrait préciser que les consultants formuleraient des propositions sur la base de cette étude.

Lacunes ou déficiences additionnelles : Les deux équipes représentant l'ONG ont eu l'opportunité de proposer des lacunes ou déficiences additionnelles qui pourraient nécessiter des ajustements aux Termes de référence.

1. L'équipe de l'ONG 2 a proposé d'élargir le mode de diffusion des conclusions du plan de travail SESA. L'équipe de l'ONG 4, de son côté, a suggéré la préparation d'études additionnelles touchant au régime foncier, aux connaissances endogènes et à la conservation communautaire des forêts, et a aussi précisé que toutes les études devraient adopter une approche participative.

Le débat : Pendant le débat, les équipes qui représentaient l'ONG ont souligné que, en ce qui concernait certains aspects comme le partage de bénéfices, les Termes de référence restaient dans le générique des arguments. Elles ont aussi indiqué que la participation des peuples autochtones et des communautés locales n'était pas très claire et ont mis en question le système de représentation de communautés. Pour les ONG, la question foncière était insuffisamment traitée dans les Termes de référence et une des équipes a demandé une étude spécifique sur cet aspect.

De son côté, les équipes de consultants ont fait l'emphase sur l'analyse des certaines sections des Termes de référence, qui, de leur point de vue, incorporaient déjà un nombre des préoccupations soulevées par l'ONG. Néanmoins, dans certains cas, ces équipes ont indiqué qu'elles étaient prêtes à envisager des modifications au processus de participation pour mieux y incorporer les communautés locales, à préparer des modifications aux Termes de références ou à élaborer des études supplémentaires. Une équipe de consultants a demandé plus de financement au gouvernement pour mieux entreprendre des consultations avec les communautés à la base.

L'évaluation rapide par les pairs de la participation des équipes dans le débat : A la fin de chaque débat, les participants qui n'y avaient pas participé ont évalué rapidement l'échange en déterminant quelle équipe avait mieux défendu ses positions. Les participants ont aussi signalé sur une note autocollante la justification de leur évaluation. Dans le premier débat, où ont participé l'équipe de consultants 1 et l'équipe de l'ONG 2, l'équipe de l'ONG a été considéré comme la plus performante. Par contre, pour l'équipe de consultants 3 et l'équipe de l'ONG 4, les votes sont restés également partagés et chaque équipe a reçu 11 points.

Remarques finales du spécialiste de la session : Le spécialiste de la session sur le SESA a félicité les équipes pour leur excellent travail. Il a tenu à signaler qu'il était vrai que les Termes de référence ne développaient pas le partage de bénéfices, néanmoins il y aurait l'opportunité d'approfondir sur les lacunes liées à ce sujet car le SESA était un processus et tout ne devait pas être fait en avance. Il a indiqué que la manière dont les équipes représentant l'ONG ont joué leur rôle a été important dans l'exercice. L'ONG dans le premier débat pouvait être la représentante des peuples autochtones. M. Serge Menang de la Banque mondiale a ajouté que

le fait que les Termes de référence ne comprenaient pas le profil de consultants qui allaient faire l'étude n'avait pas été soulevé par les participants.

Résumé de l'équipe de compilation d'apprentissages : En ce qui concerne la séance sur le SESA, l'équipe a conclu que la société civile a un rôle déterminant de veille dans la conduite de ce processus. Elle a aussi indiqué certains aspects qu'il faudrait prendre en compte pour mener à bien un processus de cette nature, entre eux, la maitrise du sujet par les parties prenantes, le rôle de facilitation qui devrait être assumé par les autorités publiques et la prise en compte des communautés de base dès le début du SESA.

SECTION D. LE MECANISME DE REGLEMENTS DE PLAINTES (MRP) DANS LA REDD+

Présentation d'introduction : M. Juan Dumas, Consultant du FCPF, a présenté des orientations de base sur les mécanismes de règlement des plaintes dans la REDD+. La présentation a abordé, entre autres, les causes sous-jacentes des disputes liées à la REDD+, la justification des mécanismes de règlement des plaintes, une illustration de la structure basique qu'un tel mécanisme devrait avoir, et des principes et des clés sur lesquelles devraient reposer un mécanisme de règlement des plaintes.

Activité D.1. Elaborer des éléments clés d'un processus de règlement de plaintes dans le cadre de la REDD+

Méthodologie : Le but de l'exercice était de réfléchir sur des aspects clés qui doivent être considérés lorsqu'on conçoit le mécanisme de règlement de plaintes dans la REDD+. Les participants ont été distribués dans trois équipes multi-pays pour développer des caractéristiques, des éléments et des procédures associés à ce type de mécanismes. Le pays hypothétique de « Shangriland » a été utilisé à nouveau comme référence pour faciliter des réflexions basées sur un contexte commun.

Résultats : Ce qui suit sont quelques éléments de base sur le mécanisme de règlement de plaintes extraits des matrices préparées par les équipes :

- Les équipes ont identifié le Comité national ou la commission nationale REDD+ et le Ministère de ressources naturelles et de l'environnement comme des sièges institutionnels appropriés pour le mécanisme de règlement de plaintes.
- Par rapport aux canaux ouverts pour la réception de plaintes, les propositions des équipes ont adopté une approche ouverte à l'instar de l'enregistrement écrit des plaintes, le message oral, les rapports, les lettres, le fax, la radio, le téléphone et l'Internet.
- L'accusé de réception a été mis en avant par les trois équipes comme le moyen le plus approprié pour confirmer la réception de plaintes.
- Par rapport à la évaluation de plaintes, les équipes 1 et 2 ont considéré qu'elles devaient être examinées par un comité et l'équipe 2 a défini deux niveaux pour ce type de comité : un comité local d'évaluation et un comité national d'évaluation.

- Parmi les procédures pour traiter les plaintes, les équipes ont proposé le traitement à l'amiable, la convocation du comité, l'examen d'éligibilité, la convocation des deux parties et le règlement des différends.
- La saisie de la justice a été proposée comme possibilité s'il n'y a pas d'accord, notamment par les équipes 1 et 2. L'équipe 2 a aussi suggéré les négociations et le consensus. De son côté, l'équipe 3 a indiqué que, s'il n'y a pas d'accord, on peut faire appel, recourir aux sages au niveau local, s'adresser à l'autorité municipale (conseil municipal), au conseil départemental (préfet), à la province (région) ou à la primature (commission nationale).
- La décision du règlement à l'amiable, la signature d'un procès-verbal de règlement de la plainte, le verdict, le rejet de la plainte ou la saisine judiciaire ont été proposés comme des moyens pour fermer le dossier.
- Finalement, le registre des plaintes, le tableau synaptique et la base de données ont été avancés comme des mécanismes pour rassembler les plaintes reçues par les équipes.

Photo: Présentation d'une des matrice des équipes lors de la session sur les mécanismes de règlement de plaintes.

L'évaluation par les pairs : Les quatre groupes ont présenté leurs matrices afin de recevoir des commentaires des membres du panel d'évaluation et des participants. Les éléments suivants sont certains commentaires et clarifications des trois équipes :

- L'équipe 1 a tenu à signaler qu'ils ont retenu le Comité national REDD+ comme siège du mécanisme de règlement de plaintes compte tenu de sa nature et de l'aspiration de ne pas multiplier davantage les organes déjà existants. L'équipe a indiqué qu'il faut prendre en compte les structures institutionnelles et les règlements déjà existants. Le Comité aurait une fonction d'orienter les plaintes. Finalement, ils ont indiqué qu'il faut essayer de trouver des solutions à l'amiable avant de conduire les plaintes à un niveau supérieur.
- L'équipe 2 a précisé que, compte tenu du fait qu'on était au « Shangriland », ils ont logé le Comité dans le Ministère qui traite le processus REDD+. Il s'agissait d'un comité qui serait multi disciplinaire avec la représentation des différentes parties prenantes. De leur côté, ils ont considéré qu'il était plus convenable de créer un nouveau mécanisme pour gérer les plaintes.
- L'équipe 3 a clarifié que lors du retranchement ils ont déterminé qu'on peut faire appel pour clôturer le processus. Il reviendrait donc au Ministre de ressources naturelles et de l'environnement de « Shangriland » de trancher le processus en appel. Par rapport aux canaux de réception de plaintes, l'équipe a signalé que les messages seraient dactylographiés et que le verdict serait accompagné d'un procès-verbal qui établirait la fin du jugement. L'équipe a aussi indiqué que s'il était possible de régler le différend au niveau local, il faudrait privilégier cette option. Finalement, l'équipe a noté qu'il était important d'entendre la personne en présence d'un témoin.

Il y a eu un panel d'évaluation pour chaque équipe. Les critères examinés ont été l'accessibilité et la justice du procès, la transparence et la prévisibilité, et la viabilité. Les qualifications des différents panels d'évaluation ont été serrées ; néanmoins l'équipe 1 a obtenu une ponctuation plus élevée.

Remarques finales du spécialiste de la session : Le spécialiste de cette séance a également présenté ses observations finales. Il a indiqué que des nombreuses plaintes seraient probablement faciles à résoudre simplement en fournissant des informations ; il n'y aurait pas besoin d'un comité pour y remédier. De même, la personne qui reçoit les plaintes devrait savoir où les distribuer selon les différends posés. Par exemple, les questions foncières dans certains pays ne peuvent pas être résolues par le Ministère de ressources naturelles et de l'environnement.

Résumé de l'équipe de compilation d'apprentissages : L'équipe de cette journée a conclu que le mécanisme de règlement de plaintes est important pour atteindre le principe « gagnant – gagnant » et qu'il serait nécessaire de mettre en place un mécanisme de règlement de plaintes approprié pour les parties les plus vulnérables. L'équipe a aussi noté que les mécanismes de règlement de plaintes dépendent des contextes nationaux.

Activité D.2 Jeu de rôles : débat multipartite

Méthodologie : Un jeu de rôle a été conçu pour que les participants puissent discuter une question importante associée à l'inclusion sociale dans la REDD+ dans un cadre similaire à leurs propres contextes, mais situé toujours au pays hypothétique de Shangriland. Afin qu'ils puissent

apprécier d'autres points de vue, préoccupations et intérêts dans le cadre de la REDD+, les participants ont joué un rôle lors de l'exercice qui pouvait être différent à celui qu'ils assument habituellement. Ainsi, aux effets de l'exercice, certains d'entre eux étaient des membres des « communautés », du « gouvernement », d'autres étaient des « représentants d'ONG nationales » et enfin certains ont assumé le rôle des membres du « secteur privé ».

Chaque équipe des parties prenantes a identifié, du point de vue de l'acteur qu'il représentait dans le jeu de rôle, deux des principaux enjeux ou défis liés au fait que les parties prenantes les plus puissantes tentent d'imposer leurs points de vue lors de la construction de la stratégie REDD+. En plus de discuter et de convenir les principaux défis, les équipes étaient également tenues de proposer une recommandation viable et concrète pour adresser ce challenge.

Le débat a eu recours à une méthodologie qui visait à faciliter une participation plus équitable de chaque groupe de parties prenantes dans le débat autour des défis et de la recommandation identifiés. La méthode visait donc à limiter la domination d'un groupe d'acteurs pendant les discussions et à offrir des chances égales de participation.

Résultats : Les questions et les recommandations suivantes ont été préparées et discutées par chaque équipe « de parties prenantes » au cours du jeu de rôle :

- L'équipe « des peuples autochtones et communautés locales » a identifié comme des risques liés à l'imposition de points de vue de parties prenantes les plus puissantes la perte de l'identité culturelle et la mauvaise construction de la stratégie REDD+. L'équipe a proposé deux recommandations viables et concrètes pour faire face à ces défis : la valorisation des modes de gestion traditionnels et l'implication des acteurs clés.
- L'équipe du « gouvernement » a indiqué comme risques le blocage du processus par les peuples autochtones et les communautés locales soutenus par des ONG et les conflits sociaux qui pourraient générer le secteur privé. Cette équipe a aussi avancé deux recommandations : d'une part, l'implication, la consultation et la participation effective de toutes les parties prenantes dès le début du processus et, d'autre part, la négociation.
- L'équipe des « ONG nationales » a identifié comme risques la démotivation et la non-participation et le germe de conflit. Deux recommandations ont été proposées : l'information et la communication, et la consultation et le respect des engagements.
- L'équipe du « secteur privé » a signalé la corruption et l'insécurité des investissements comme deux risques liés au fait que les acteurs les plus puissants essaient d'imposer leur point de vue. La recommandation visait à considérer le secteur privé comme un acteur clé du processus REDD+.

Le débat : Le débat a été très animé et a montré une forte appropriation des rôles joués par les participants. Au cours de la discussion les différents points de vue et intérêts des acteurs impliqués dans la préparation des stratégies nationales REDD+ étaient évidentes. Tous les groupes ont été activement impliqués dans le débat, marqué par des forts échanges. Pendant les différentes discussions, plusieurs aspects liés à la participation effective et significative ont

été soulevés par les équipes. Entre autres, l'équipe des « communautés » a fait l'emphase sur le fait que c'étaient-elles qui avaient les connaissances associées à la gestion de la forêt et qu'elles devaient être dûment prises en compte dans le cadre de la participation. Les membres de l'équipe « secteur privé » ont tenu à signaler qu'il fallait réfléchir sur quel était le rôle de cette partie prenante et qu'il fallait la considérer comme un acteur clé dans le processus REDD+. Néanmoins, les membres du « secteur privé » ont aussi indiqué qu'ils ne pouvaient pas remplacer le gouvernement, même s'ils pouvaient soutenir certaines actions menés par le gouvernement. Ils ont aussi signalé qu'ils respectaient le cahier de charges. Des préoccupations liées à la corruption ont aussi été exprimées par plusieurs parties prenantes.

Exercice de priorisation des recommandations : A la fin des débats, il a été demandé à chacune des équipes de parties prenantes de hiérarchiser les recommandations, par ordre d'importance. Il est intéressant de noter que les recommandations des équipes des « communautés », du « gouvernement » et des « ONG nationales » ont été considérées toutes les trois comme les plus pertinentes, avec une même notation. Par contre, la recommandation de l'équipe « secteur privé » a été estimée comme la moins importante.

Photo: Débat multi-acteurs selon la méthode « du bol du poisson »

Commentaires de participants à l'égard de la méthodologie utilisée : Comme commentaires, les participants ont exprimé une préoccupation centrale par rapport au rôle du secteur privé dans la REDD+. Ainsi, certains participants ont indiqué qu'ils avaient pu noter une certaine marginalisation du secteur privé et que celle-ci n'était pas méritée car cet acteur avait un rôle important dans plusieurs contextes nationaux, par exemple en RDC. D'autres ont considéré que

la recommandation du secteur privé a eu la note qu'elle méritait car ce groupe s'intéressait surtout à ses propres activités. Il a été indiqué que le secteur privé investissait dans le pays mais aussi qu'il marginalisait les communautés. Des risques de corruption du secteur privé et du gouvernement ont aussi été soulevés. En ce qui concerne la méthodologie, les participants ont indiqué qu'ils avaient apprécié d'« entrer dans les chaussures de l'autre » et qu'ils avaient eu l'occasion de mieux comprendre les préoccupations et les intérêts d'autres parties prenantes.

Résumé de l'équipe de compilation d'apprentissages : L'équipe a indiqué que le jeu de rôle avait permis aux participants de se mettre dans la peau des autres parties prenantes mais aussi de se mettre autour d'une table de discussion.

SECTION E. L'APPLICATION ET L'ADAPTATION

Présentation d'introduction : Comme apéritif au travail d'application et d'adaptation aux contextes nationaux qui a été développé par les pays pendant la dernière journée, l'équipe d'animation a préparé un aperçu des résultats préliminaires de l'atelier par rapport aux apprentissages aussi bien méthodologiques que de fond. En ce qui concerne les principaux volets de fond liés à l'analyse du contexte des pays par rapport à l'inclusion sociale dans la REDD+, les équipes pays ont soulevé le besoin de renforcer les capacités techniques et financières des parties prenantes. Les participants ont aussi mis en avant la cohérence du mécanisme REDD+ avec le contexte légal et institutionnel du pays, par exemple, avec la législation forestière ou minière. L'insécurité juridique du régime foncier, l'existence d'un régime foncier coutumier, la planification limitée de l'utilisation de terres, et les moyens et la durée de la consultation face au besoin d'avoir une consultation la plus ample possible ont été également visés comme des défis ou challenges sous-jacentes qui empêchent l'amélioration de l'inclusion sociale dans la REDD+.

Plusieurs équipes pays ont relevé l'existence de plateformes diverses de la société civile déjà engagées dans le processus de participation et de consultation lié à la REDD+. Néanmoins, les équipes nationales ont aussi insisté sur la nécessité de renforcer la participation et l'implication des femmes et des groupes vulnérables dans ce processus. De même, il faudrait prendre plus en compte les contextes locaux dans les processus de consultation et de participation.

Les équipes pays ont parfois indiqué l'existence d'instruments et d'expertises divers chez les pays (par exemple touchant à l'évaluation environnementale et sociale) qui pourraient appuyer le processus SESA. Parfois ces instruments intègrent déjà les différentes formes de consultation et même des critères indicateurs environnementaux et sociaux. De plus, certains pays ont déjà des groupes thématiques pour l'analyse des aspects environnementaux et sociaux.

Finalement, toutes les équipes ont indiqué l'absence d'un dispositif de gestion des plaintes pour la REDD+. Pourtant, plusieurs équipes pays ont mentionné l'existence d'instances administratives et coutumières qui tranchent des conflits, même si elles n'ont pas été spécifiquement conçues pour la REDD+. Les équipes nationales ont aussi soulevé les

contradictions entre les lois coutumières et les lois modernes et se sont parfois demandé quelle est la place du droit coutumier dans les mécanismes de règlement de plaintes de la REDD+.

Il a été également expliqué que l'atelier avait « un autre agenda » qui visait à s'assurer que les participants atteignent une meilleure compréhension de certaines méthodologies participatives afin qu'ils puissent les mettre en œuvre dans leurs pays avec leurs groupes de parties prenantes respectifs.

Méthodologie : Sur la base de leurs connaissances et de l'apprentissage de l'atelier, les participants, formés en équipes nationales comme le premier jour, ont préparé des plans d'action abrégés, axés sur l'amélioration des mécanismes d'inclusion sociale dans la préparation à la REDD+.

Photo. Deux équipes pays en train de travailler pendant la cinquième journée de l'atelier.

Comme lors de la première journée de l'atelier, chaque équipe a fait sa présentation à la séance plénière et tout le reste de participants ont eu l'opportunité de placer des questions et des commentaires sur la matrice. Ensuite, les participants ont travaillé à nouveaux dans des équipes pays pour examiner les questions et les commentaires qui leurs ont été adressés. Les résultats de cet examen ont également été présentés en séance plénière. A la fin de la session, il a été expliqué que les équipes techniques du FCPF feraient un suivi des plans abrégés pour l'amélioration de l'inclusion sociale.

Résultats : Ce qui suit sont les principales recommandations formulées par les équipes pays à la suite de cet exercice.

LES PLANS D'ACTION POUR AMELIORER L'INCLUSION SOCIALE DANS LES PROCESSUS REDD+ DES PAYS

Burkina-Faso	• **La consultation et la participation :** L'équipe a prévu la préparation d'un Plan de consultation et de participation, d'un Plan participatif de communication et d'un Plan de renforcement de capacités. Les parties prenantes impliquées ont été multiples et ont compris le gouvernement, les OSC, le secteur privé, les collectivités et les populations locales, entre autres. • **Le SESA :** L'équipe a proposé la révision des Termes de référence du SESA avec toutes les parties prenantes et l'élaboration du Cadre de gestion environnementale et sociale. Les principales parties impliquées étaient les mêmes que pour la consultation et la participation. • **Les mécanismes de règlement de plaintes :** L'équipe a suggéré de préparer un état des lieux des mécanismes de règlement de conflits et de risques existants pour ensuite élaborer une proposition de MRP adaptée aux niveaux local et national. Des rencontres de restitution et de validation du projet du MRP ont été également prévues.
Cameroun	• **La consultation et la participation :** L'équipe a proposé l'élaboration d'un Plan intégral de communication et d'un Plan de consultation. Des multiples parties prenantes étaient impliquées, y compris les chefferies traditionnelles, les médias, les communautés locales et les peuples autochtones, les administrations sectorielles identifiées et le secteur privé. • **Le SESA :** L'équipe a indiqué la préparation d'un Plan pour la mise en œuvre du SESA comme mécanisme prioritaire. Les parties prenantes étaient aussi multiples et correspondaient à celles proposées pour la consultation et la participation. • **Les mécanismes de règlement de plaintes :** Une étude sur l'état des lieux des différents risques et conflits a été proposée. Les parties prenantes étaient aussi multiples et correspondaient à celles déjà énoncées.
Côte d'Ivoire	• **La consultation et la participation:** L'équipe a envisagé le développement d'un Plan d'information, d'éducation et de communication comme mécanisme prioritaire dans ce domaine. Les parties impliquées principales étaient multiples et incluaient les jeunes et les femmes, les médias, le secteur privé et les organisations de la société civile, l'administration publique, les chefs traditionnels et les leaders religieux.

	• **Le SESA:** Un Plan de consultation aux niveaux local et national a été proposé pour le SESA. Outre les acteurs déjà mentionnés pour la consultation et la participation, les instituts de recherche et les communautés locales ont été incorporés comme principales parties impliquées dans cet effort. • **Les mécanismes de règlement de plaintes :** Le développement d'un plan de gestion a été proposé avec la participation de l'Administration publiques, les chefs traditionnels et religieux, les organisations de la société civile et le secteur privé.
République du Congo	• **La consultation et la participation:** En matière de C&P, l'équipe a proposé un programme annuel sur le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes en matière d'inclusion sociale dans la REDD+. La puissance publique, les populations autochtones et locales, les ONG, les OSC et les secteurs privés ont été définis comme principales parties prenantes impliquées. • **Le SESA :** L'équipe a envisagé la préparation du Cadre de gestion environnementale et sociale. Les parties prenantes impliquées étaient les mêmes que pour la consultation et la participation. • **Les mécanismes de règlement de plaintes :** La conception des Termes de référence du mécanisme de règlement de plaintes a été proposée par l'équipe, avec la participation des parties prenantes déjà mentionnées.
République Démocratique du Congo	• **La consultation et la participation:** L'équipe a proposé le déploiement massif d'outils de communication à la base, aussi bien par voie écrite (par exemple, bande dessinée ou boîte à images) que par voie orale (par exemple, radio communautaire). Les principales parties prenantes impliquées dans cet effort étaient multiples et comprenaient la CNREDD et les points focaux provinciaux, la société civile, le secteur privé et les bailleurs de fonds. • **Le SESA:** L'équipe a prévu le développement participatif du Système d'information sur les sauvegardes (SIS). Dans ce cas, les parties prenantes impliquées étaient la CNREDD, les porteurs de projets, le Ministère compétent (MECNT) et la société civile. • **Les mécanismes de règlement de plaintes :** Par rapport aux MRP, l'équipe a suggéré la préparation d'une étude d'état des lieux. Les parties prenantes impliquées seraient la CNREDD, la plateforme de la société civile Groupe de Travail Climat REDD+ (GTCR), les concessionnaires et les porteurs de projets.
Madagascar	• **La consultation et la participation:** L'équipe a prévu le renforcement de capacités de principaux acteurs et l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de consultation et participation. Une approche multi-niveaux et multi-acteurs a été envisagée pour déterminer les parties prenantes impliquées. • **Le SESA :** L'équipe a signalé l'élaboration participative des Termes de référence du SESA et sa mise en œuvre. La même approche multi-

	niveaux et multi-acteurs a été prévue pour la définition des principales parties prenantes. • **Les mécanismes de règlement de plaintes :** L'élaboration participative d'une stratégie de MRP a été considérée comme le mécanisme prioritaire dans ce domaine. L'approche multi-niveaux et multi-acteurs a été envisagée pour la définition des principales parties prenantes.
Togo	• **La consultation et la participation :** Le développement d'un Plan national de consultation a été envisagé par l'équipe. Cette activité implique l'identification des acteurs, l'information et la communication, et la définition d'un cadre sectoriel de consultation et des zones de consultation. Le gouvernement, la société civile, les communautés locales et le secteur privé y seraient impliqués. • **Le SESA :** L'équipe a prévu l'élaboration d'un Cadre national du SESA. Les chefferies traditionnelles, les propriétaires terriens et les organisations terriens seraient aussi invités à participer. • **Les mécanismes de règlement de plaintes :** L'équipe a signalé le développement du mécanisme national de règlement de plaintes. Les mêmes parties prenantes qui participeraient aux activités d'inclusion sociale du SESA seraient impliquées.

Les ripostes des pays : Les équipes ont reçu des commentaires et observations par écrit des participants. Les actes de l'atelier comprennent ces commentaires et observations ainsi que quelques aspects soulevés par les équipes pendant leurs ripostes.

Photo : La riposte de l'équipe de Côte d'Ivoire lors du travail d'adaptation et d'application aux contextes nationaux.

LE FEED-BACK, L'EVALUATION ET LES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS

Les feuilles « Ce que j'aime » et « Ce que je n'aime pas » avaient comme objectif de fournir aux participants une opportunité d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations lors de l'atelier.

En outre, à la fin de l'atelier les participants ont été invités à l'évaluer de manière anonyme et à expliquer les raisons de leur notation, ainsi qu'à proposer des recommandations pour des futurs ateliers.

Chaque composante de l'atelier a été évaluée séparément. Les organisateurs, les spécialistes et les animateurs ont quitté la salle lors de l'évaluation afin que les participants puissent juger en toute confidentialité. Les résultats globaux ont été dominés par les scores « satisfaisant » et « bien ». La conception de l'atelier et l'animation sont les éléments qui ont été évalués le plus positivement, avec des scores majoritaires entre « excellent » et « bien». En ce qui concerne les séances thématiques, la session sur la consultation et la participation a reçu les scores les plus élevés, suivie de la séance touchant à l'évaluation environnementale et sociale stratégique (SESA), et de la session sur les mécanismes de règlement de plaintes, qui a reçu une qualification un peu plus basse. Les sessions sur le partage des expériences des pays et l'adaptation et

l'application ont été évaluées pour la plupart avec des scores entre « satisfaisant » et « bien ». Finalement, l'organisation et la logistique ont reçu des qualifications variées. Il y a eu aussi des scores de « excellent » octroyés à toutes les différentes composantes de l'atelier.

Photo. Les résultats de l'évaluation de l'atelier.

En ce qui concerne le feed-back de l'évaluation, certains des aspects évalués positivement par les participants touchent à la méthodologie utilisée, considérée participative et dynamique, et à l'animation. En ce qui concerne les aspects négatifs, les participants ont indiqué avoir besoin de plus de temps pour approfondir les sujets de l'atelier et certains ont noté que le programme était trop chargé. En outre, des études de cas ont été prévues pour les séances sur la consultation et la participation et le SESA, ce qui a été apprécié par les participants. Néanmoins, malgré la disponibilité du spécialiste de la session, il n'a pas été possible d'en trouver une pour la séance sur les mécanismes de règlement de plaintes. Cette carence a été soulignée par les participants.

Parmi les recommandations pour améliorer l'atelier, les participants ont proposé d'inviter des acteurs comme les instituts de recherche ou les jeunes, d'organiser des ateliers régionaux une fois par an sur des thématiques REDD+ et de mettre en place un mécanisme pour faire le suivi après l'atelier. Il a aussi été suggéré que les animateurs tirent les principales conclusions des exercices. En ce qui concerne la logistique et l'organisation, plusieurs commentaires ont demandé de reconsidérer le per diem à la hausse.

L'ensemble des observations des participants sont disponibles dans la partie du rapport touchant aux actes de l'atelier.

LE PARKING

Au cours de l'atelier, les participants pouvaient avoir recours à un mécanisme qui leur a permis de placer des questions dont la réponse n'était pas atteinte pendant les différents séances, ou sur des sujets où il n'y avait pas d'accord. Ces questions ont été abordées pendant les cinq jours d'atelier.

Une des questions de fond touchait à la possibilité de définir des indicateurs pour une participation et consultation effectives. Il a été noté que la consultation et la participation doivent être adaptées aux contextes locaux, néanmoins qu'il serait possible d'avancer plusieurs critères pouvant être pris en compte, parmi eux, le nombre de parties prenantes incluses dans le processus, le nombre de consultations organisées aux niveaux régionale et nationale, la qualité des débats organisés et des feed-back reçus, et le niveau d'implication des parties prenantes.

L'un des commentaires demandait de partager les versions digitales des exposés. A cet égard, les organisateurs ont indiqué que, hors les copies en support papier distribuées aux participants, il y aurait une page Web dédiée à l'atelier avec l'ensemble de l'information. Les organisateurs ont aussi indiqué qu'il y avait un nombre limité d'USB qui seraient fournis aux participants qui avaient un accès difficile à l'Internet.

L'ensemble des commentaires et d'observations des participants sont également disponibles dans la section du rapport touchant aux actes de l'atelier.

Photo : Les méthodes participatives, telles que l'utilisation des cartes, sont des exemples d'outils qui ont facilité l'incorporation des propositions des participants pendant les discussions de groupe.

LES REFLEXIONS ET LES RECOMMANDATIONS DE L'EQUIPE D'ANIMATION

Les organisateurs et les animateurs ont examiné l'évaluation et les observations fournies, qui pourront être utilisées pour des futurs ateliers. Néanmoins, il faut souligner que l'atelier de Brazzaville était le dernier de la première série d'ateliers sur l'inclusion sociale dans la REDD+ organisés par le FCPF et que cette série s'est terminée sur une note positive. Ce qui suit sont quelques réflexions initiales des animateurs sur des améliorations qui peuvent être mises en œuvre.

À Brazzaville la restructuration lancée par l'équipe d'animateurs à l'atelier à Bogota a été mise en place pour la troisième fois. Il s'agissait de prolonger la durée de l'atelier de quatre à cinq jours, avec un après-midi libre au milieu, afin de parvenir à un apprentissage plus approfondi et à un rythme plus agréable. Les résultats obtenus avec ces changements sont encore variés. Bien que le rythme d'apprentissage a été plus lent par rapport aux deux premières ateliers, l'un des commentaires réitérés par les participants au cours de tous les ateliers est que leur durée est un peu longue et devrait être réduite, et que le rythme est trop intense. En effet, le nombre de questions traitées et la complexité de quelques sujets rendent parfois l'apprentissage difficile, surtout à l'égard du SESA et des mécanismes de règlement de plaintes. Il serait convenable de réduire le nombre de sujets à traiter afin d'avoir la possibilité d'approfondir dans certains domaines qui sont plus techniques et par rapport auxquels les connaissances de la plupart des participants sont en général plus limitées. Des propositions des participants ont été faites pour

que le FCPF continue avec ce type d'apprentissage et d'échange, peut-être plus ciblé en termes de sujets touchés, des pays participants ou des parties prenantes.

En outre, une fois examinés les formulaires de besoins envoyés par les participants, cette fois-ci les organisateurs et les animateurs ont décidé de ne pas tenir la séance liminaire d'introduction à certains sujets fondamentaux comme le changement climatique et le mécanisme REDD+, tel qu'il a été fait à Bogota et à Antigua. La décision s'est révélée correcte car le niveau de connaissances des participants de Brazzaville sur ces sujets était élevé. Il ne s'agissait donc pas des participants qui étaient dans les premiers stades de contact avec la REDD+.

L'intégration d'études de cas dans les différentes séances thématiques s'est avérée particulièrement appréciée au fil des ateliers. A Brazzaville, malheureusement le participant camerounais qui allait présenter l'étude de cas sur la consultation et la participation a eu un malaise et n'a pas pu le faire. Néanmoins, un collègue de la Banque mondiale a réussi à présenter cette expérience. Pour le SESA, l'étude de cas sur la RDC présentée par un membre de la société civile a été aussi bien accueillie. Pourtant, il n'a pas été possible de présenter une étude de cas pour la séance sur les mécanismes de règlement de plaintes et cette carence a été mise en évidence par les participants pendant l'évaluation de l'atelier.

En tout cas, l'aspect le plus important à souligner de la part de l'équipe d'animation a été le niveau d'appropriation des méthodologies de l'atelier de la part des participants. Les contributions exhaustives avec des notes autocollantes, la participation dans les panels d'évaluation, le contrôle du temps (même si celui-ci a parfois été un peu exagéré, surtout au début), entre autres, démontrent l'implication des participants dans l'atelier. L'évaluation par les pairs notamment, qui avait posée des soucis en Amérique latine, a été par contre très bien accueillie à l'atelier de Brazzaville.

Les participants méritent sans aucun doute d'être reconnus pour avoir travaillé intensément au cours des cinq jours de l'atelier. C'était leur énergie et leurs contributions qui ont fait que l'atelier soit évalué positivement. Les actes complets de l'atelier trouvés ci-dessous reflètent cet effort.

L'équipe d'animation voudrait aussi exhorter au FCPF à continuer de travailler avec cette méthodologie et à poursuivre les efforts de renforcement de capacités dans le domaine de l'inclusion sociale dans la REDD+, sans doute appréciés par les différentes parties prenantes. L'équipe tient à remercier le FCPF pour la confiance déposée en elle.

ACTES DE L'ATELIER

SEANCE D'INTRODUCTION

BIENVENUE ET REMARQUES LIMINAIRES

L'atelier a été ouvert par Mme Sylvie Dossou, Directrice nationale de la Banque mondiale en République du Congo. Les remarques faites à l'ouverture de l'atelier à propos de l'atelier sur le renforcement des capacités dans le cadre de l'inclusion sociale dans la REDD+ des pays de la Région de l'Afrique francophone ont fait l'emphase sur certains aspects fondamentaux dans cette région :

- Les premières expériences dans les pays montrent que l'appropriation nationale est déterminante dans la réussite de la REDD+. Il est nécessaire d'associer les parties concernées dès le début lors de la phase de planification pour s'assurer que les consultations sur les questions sociales et environnementales sont discutées et les informations sont intégrées dans la conception de la stratégie nationale REDD+ pour l'atténuation des risques associés. C'est pour cette raison que le FCPF, avec le soutien du Conseil d'Administration de la Banque mondiale, a adopté une évaluation stratégique environnementale et sociale (SESA) comme outil à être utilisé à cette fin au cours de la phase de préparation de la REDD+, avec des processus de consultation et de participation et des mécanismes de règlement de plaintes comme des piliers de soutien, afin de s'assurer que le processus de préparation est effectuée d'une manière inclusive et transparente.
- La capacité récente d'évaluation des besoins dans les pays du FCPF ont révélé l'expérience globale sur le SESA. La mise en place des processus de consultation et de participation efficaces et des mécanismes de règlement des conflits dans le cadre de la REDD+ est limitée et les pays ont exprimé le besoin plus sensible parmi les parties prenantes sur ces processus et renforcer les capacités de ceux qui devraient diriger et participer au processus dans leur pays dans le cadre de la REDD+.
- Le FCPF a répondu à ce besoin en organisant cet atelier final d'une série d'ateliers régionaux pour sept pays FCPF, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Madagascar, République démocratique du Congo, République du Congo et le Togo.
- Grâce à ces opportunités uniques de renforcement des capacités, la Banque mondiale espère que les pays participants soient à mesure de mieux entreprendre des activités de préparation d'une manière socialement inclusive. Les droits et sécurité fonciers, les conflits en cours sur le terrain dans certains pays, des mécanismes de partage équitable des avantages, la gouvernance participative des forêts et l'implication des parties prenantes sont des questions importantes dans la REDD+ et dans cette région, et il est prévu que le SESA, soit un processus qui combine l'analyse de consultation et de participation, et qu'il soit utilisé pour limiter les risques sociaux et environnementaux.
- Il est important que le processus d'engagement transparent et inclusif qui a été établi dans la formulation de la feuille de route de préparation dans ces pays soit soutenu dans la phase de mise en œuvre de la préparation. Même si la mise en œuvre sur le terrain de la REDD + n'est pas envisagée à travers le soutien de la préparation du FCPF, il est important que les parties prenantes restent engagées et participent activement à informer la phase de la planification

et de formulation de la stratégie nationale REDD +. La stratégie où la rétroaction des intervenants a été constituée et est susceptible d'être robuste et donc une meilleure chance de succès lors de sa mise en œuvre, dans le cadre de la mise en œuvre des phases futures de la REDD +.

PRESENTATION DES PARTICIPANTS ET PRESENTATION GENERALE DE L'ATELIER

Un exercice initial, conçu pour que les participants puissent interagir et ainsi faciliter la mise en place d'un environnement informel, a été effectué. Les participants ont été placés par paires avec un collègue d'un autre pays. Il leur a été demandé de le présenter en respectant la structure suivante :

- Le nom de son collègue ;
- L'organisation qu'il ou elle représente ;
- Son pays d'origine ;
- Son rôle direct actuel dans la REDD+ ;
- En une phrase, ce qu'il ou elle attend de cet atelier.

Un tour a été fait et chaque participant a présenté son partenaire.

Présentation des règles, la justification, les objectifs et le programme de l'atelier,

ainsi que les résultats des formulaires d'évaluation des besoins envoyés par les participants

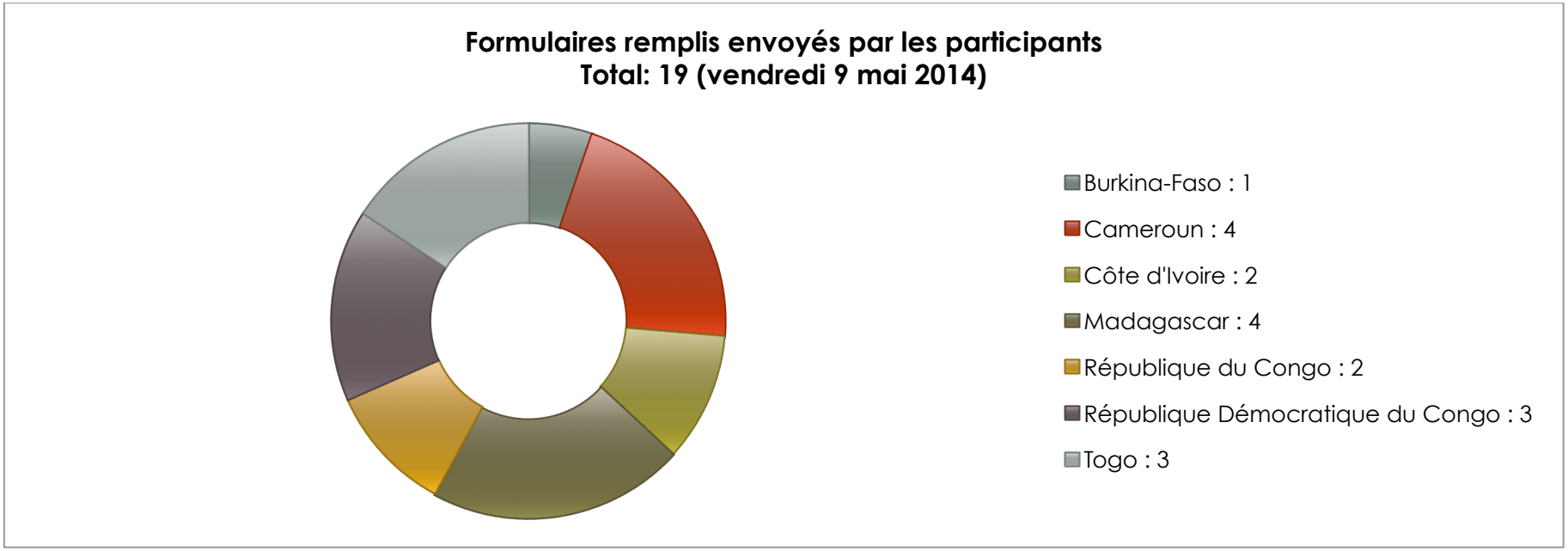

Figure 1. Le graphique montre le nombre de formulaires envoyés par les pays jusqu'au vendredi 9 mai à midi ; la date limite pour le faire était le vendredi 2 mai 2014.

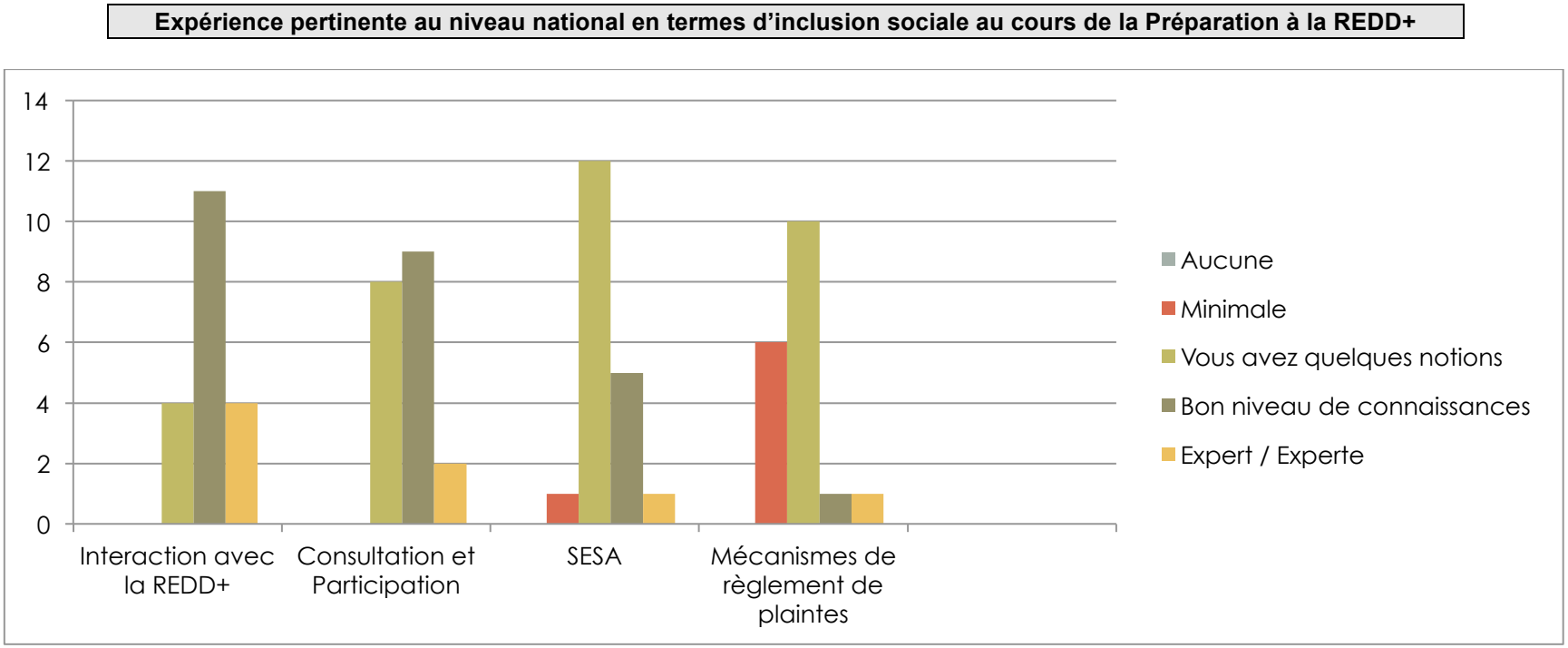

Figure 2. Valorisation de besoins selon les formulaires envoyés. Le graphique montre le nombre de participants qui se sont placés dans chacune des différentes catégories de connaissance.

En résumé, la Figure 2 indique une plus grande force en termes de connaissances dans le cadre de l'interaction globale avec la REDD+ et dans le domain de la consultation et la participation. En revanche, plus de besoins ont été identifiés dans le contexte du processus SESA et du mécanisme de règlement de plaintes, par rapport auquel il y a des besoins encore plus aigus.

Après la présentation des règles, des objectifs et du programme de l'atelier (voir l'Annexe 1), des responsabilités ont été attribuées aux différentes équipes composées aussi bien des pays participants que des organisateurs. Une équipe a été responsable de la surveillance du temps en utilisant « des cartes de temps », une autre a pris soin de récapituler les principaux apprentissages de la journée et, enfin, une équipe était chargée des « activités sociales » y compris les activités « énergisantes ». Il a été aussi expliqué que la rotation des équipes serait assurée tous les jours. Des grandes feuilles où les participants pouvaient intégrer leurs commentaires aux organisateurs, de manière que ceux-ci puissent répondre à ces préoccupations et observations au cours de l'atelier, ont également été présentées. Le feed-back complet des participants exprimé sur ces outils se trouvent à la fin des actes de l'atelier.

VUE D'ENSEMBLE DES QUESTIONS LIEES A L'INCLUSION SOCIALE DANS LE CADRE DE LA PREPARATION A LA REDD+

Dans le cadre de cette séance d'introduction, M. Kennan Rapp, Spécialiste senior du développement social du Secrétariat technique du FCPF, a fait une présentation générale qui comprenait les objectifs stratégiques du FCPF par rapport à la REDD+, la structure et la gouvernance du FCPF, le rapport entre l'inclusion sociale et l' « Approche commune en matière de sauvegardes environnementales et sociales pour les Partenaires multiples à la mise en œuvre » du FCPF, et enfin la justification de l'inclusion sociale dans la REDD+ dans chacun des domaines thématiques abordés au cours de l'atelier : la consultation et participation (C&P), l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS ou SESA par son sigle en anglais) et les mécanismes de règlement de plaintes (MRP).

Des questions ont été posées par rapport aux plateformes pour la participation des parties prenantes dans la REDD+ et comment elles peuvent recevoir des plaintes. Il a été expliqué qu'en effet les plateformes sont une approche commune à la gestion de risques et au mécanisme de règlement de plaintes. Il a été aussi souligné que dans la préparation du R-PP il est très important de rendre les informations disponibles. Si les informations fournies sont proches de la réalité, des avantages tangibles pour le processus de consultation et de participation en découlent. En outre, plusieurs questions touchaient aussi à la consultation et à la participation, par exemple, existe-t-il des indicateurs pour déterminer si la consultation a été bien faite. Les sujets plus spécifiques, comme celui-ci, ont été rapportés aux séances thématiques de l'atelier.

La séance liminaire s'est clôturé par un exercice dans lequel les participants, distribués en équipes pays, plaçait leur pays à l'étape qu'ils jugeaient correcte dans une matrice illustrant les étapes des programmes REDD+ financés par le FCPF. Il a été indiqué aux participants qu'ils reprendraient cet exercice le dernier jour, quand ils auraient l'opportunité de réévaluer leur placement par rapport aux apprentissages acquis au cours de l'atelier.

En effet, le dernier jour de l'atelier les équipes des pays ont réexaminé la matrice et ils ont évalué si leur pays était bien situé dans les programmes du FCPF. Les ajustements ont été mineurs et la plupart a déterminé que leur pays avait déjà été bien placé. Cette appréciation a coïncidé avec celle du spécialiste du FCPF.

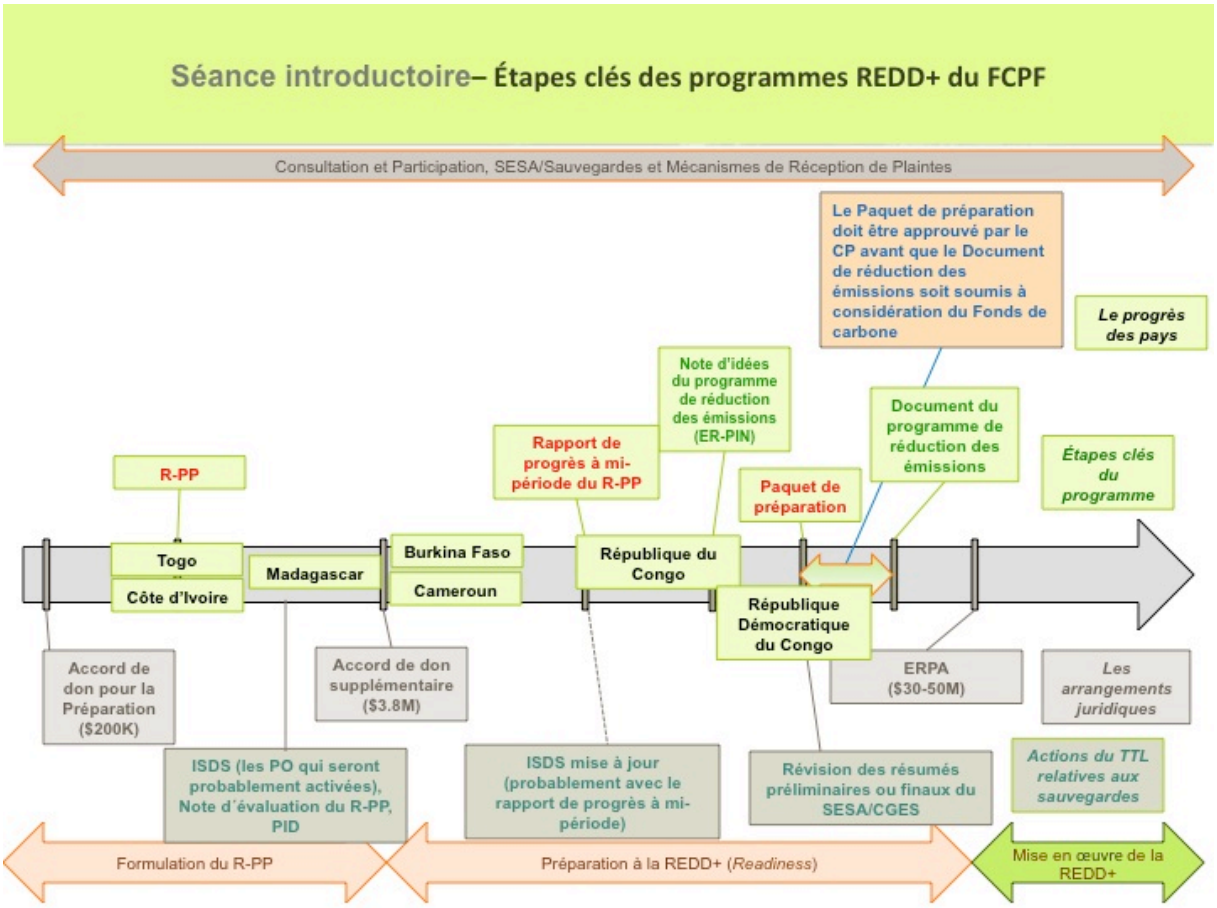

Figure 3. Diagramme qui montre le résultat de l'exercice effectué pendant la séance liminaire. Les participants, organisés en équipes pays, ont placé leur pays dans l'étape respective des programmes REDD+ appuyés par le FCPF.

A. L'ANALYSE ET LE PARTAGE DES EXPERIENCES DES PAYS

Les participants ont été divisés en équipes pays et, ainsi constitués, ont développé une analyse sur des grandes feuilles à propos de la situation actuelle de l'inclusion sociale dans la phase de préparation à la REDD+. Cette analyse a compris l'identification des causes sous-jacentes qui empêchent l'amélioration de l'inclusion sociale ainsi que les progrès et les lacunes dans chacun des mécanismes étudiés pendant l'atelier : la consultation et participation (C&P), l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS ou SESA par son sigle en anglais) et les mécanismes de règlement de plaintes (MRP). L'exercice a été l'occasion pour que les équipes des pays puissent discuter les progrès réalisés et les défis à relever, mais aussi pour faciliter l'échange d'expériences et établir une base de référence qui serait reprise le dernier jour, quand elles développeraient leurs plans pour améliorer l'inclusion sociale dans la REDD+.

En outre, une évaluation par les pairs a été encouragée, avec des commentaires et des questions qui ont été placés en utilisant des notes autocollantes sur les grandes feuilles préparées par chaque équipe nationale. Ensuite, les participants ont travaillé à nouveaux dans des équipes nationales et ils ont examiné les questions et les commentaires qui leur ont été adressés. Les résultats de cet examen ont également été présentés par chaque équipe en séance plénière.

PRESENTATION DES ANALYSES

Les résultats de l'analyse par pays sont présentés dans les tableaux suivants, y compris le feed-back des participants adhéré aux matrices avec des notes collantes (voir la colonne « Commentaires des participants »).

Nom du pays : Burkina Faso

Défis et les enjeux clés sous-jacents		Points forts – progrès clés		Lacunes o limites importants	
	Commentaires des participants		Commentaires des participants		Commentaires des participants
Qualité de la : • Représentation • Représentativités Longue durée du processus Coût élevé de l'inclusion sociale	*Félicitations. Le commentaire apporté a été très important.* *Je pense qu'il ne faut pas être très ambitieux dans les bénéfices à tirer de la REDD+. Ceux sont des actions pilotes qui peuvent permettre la visibilité des acteurs REDD+.* *Est-il possible de raccourcir les processus, cela ne pourrait pas briser ces étapes, et donc limiter la réussite de la REDD+?* *Le défi de la cherté de l'inclusion sociale n'est pas assez clair.* *Vu le coût élevé de l'inclusion sociale, quelle partie prenante allez-vous*	**C&P** Effort & volonté politique du Gouvernement d'impliquer toutes les parties Existence de cadres de concertations fonctionnels aux niveaux région et communes	*Comment organiser les OSC, les communautés forestières sur la REDD+ ?* *Pays agricole, comment pense le Burkina consulter les communautés à fin qu'elles s'adhèrent à la REDD+ qui demande presque le contraire de leurs activités ?* *Le nom SVP de ce cadre de concertation et quelle et la composition des acteurs ?* *Il s'agit ici des opportunités, quels sont les points forts déjà obtenus par le pays depuis son engagement dans le processus ?*	**C&P** Insuffisance de coordination intra e inter groupes d'acteurs Accès limité des populations locales à l'information dû l'analphabétisme, etc.	*Avec le niveau avancé de la décentralisation, quel pourrait être le problème pour toucher les bases sur la question REDD+ ?* *La question REDD+ ne peut pas être parallèle à l'acquis très appréciable du Burkina Faso.* *Je vous propose d'insérer la problématique du renforcement des capacités. Le Burkina Faso est encore à la phase préparatoire.* *Visites/échanges avec pays avancés pour capitaliser les leçons apprises (Congo, RDC, Cameroun)* *L'analphabétisme n'est nécessairement un obstacle à l'inclusion. L'usage des*

	sacrifier dans le processus REDD+ ? *Coût élevé de l'inclusion social, c'est â dire SVP ? Merci.* *Qu'est-ce que vous avez fait concrètement pour répondre aux préoccupations des populations par rapport à la durée du processus ?*				*traducteurs ou des facilitateurs peut combler cette limite.* *L'analphabétisme peut être corrigé par l'utilisation des outils adaptés (boîte à images…)* *Avez-vous fait des demandes pour adapter le message pour les communautés ? Si oui, lesquelles ?*
		SESA Décret présidentiel instituant l'évaluation environnementale & sociale Existence du document de sauvegardes environnementales & sociales (Banque mondiale et Banque africaine de développement)	*Comment pensez-vous l'évaluation environnementale et sociale, à travers le décret présidentiel ?* *Est-ce que les différentes lois telles que prévues riment avec le CLIP ?* *Est-ce qu'il s'agit d'un document SSE pour recouvrir le pays ?* *Est-ce que le document est déjà mis en œuvre ?*	**SESA** Faible compréhension et appropriation des mécanismes par les acteurs (projection)	*Allez-y Burkina Faso, passez aux autres étapes.* *Traduisez les textes en langues locales. Vulgarisez l'IEC.*
		MRP Loi portant sur le régime foncier rural et décrets d´application	*Qui gère les plaintes ?* *Adéquation entre cette loi et les mécanismes de règlement des plaintes*	**MRP** Non application du mécanisme de règlement des plaintes contenu dans la loi Contradictions entre droit	*Are there some informal, traditional FGRMs that could be relevant?* *[Traduction libre : « Est-ce qu'il y a des mécanismes de règlement de plaintes*

			Veuillez élaborer *La loi portant régime foncier rural et le décret d'application sont-ils l'émanation de la REDD ?* *Il faut une structure spéciale de gestion des plaintes qui devra appliquer ce texte (plateforme…).* *Qu'est-ce que le FIP ou PIF, qui est avancé, apporte comme atout à la REDD+ (évaluation environnementale et sociale) ?*	moderne et droit coutumier	*informels, traditionnels, qui puissent être pertinents? »]*

Nom du pays: Cameroun

Défis et les enjeux clés sous-jacents		Points forts – progrès clés		Lacunes o limites importants	
	Commentaires des participants		Commentaires des participants		Commentaires des participants
1. Manque de culture d'inclusion de toutes les parties prenantes : • Gouvernement (administrations publiques) • Société Civile • Secteur prive • Communautés à la base 2. Insuffisance des moyens financiers et matériels accoués pour assurer la participation effective des parties prenantes 3. Absence de la sécurité foncière. Absence de planification de l'utilisation de terres.	*Quelle est votre compréhension de l'inclusion sociale en matière de REDD+ ?* *Quels sont les défis à faire pour soulever ces enjeux ?* *Manque de culture d'inclusion de toutes les parties prenantes. Cela est paraît trop fort ; n'est-ce pas une insuffisance ?* *Manque de culture d'inclusion sociale, n'est-ce pas plutôt une lacune qu'un enjeu ? Idem pour les deux autres cartes collés au niveau des défis* *Quelles sont les défis à faire pour soulever les ces enjeux ?* *Les enjeux et défis identifiés (approche de solution)* *Quelle est votre compréhension d'inclusion sociale en matière de la REDD+ ?*	**C&P** Appui important du gouvernement pour l'organisation et la structuration de la société civile en vue de sa participation au processus REDD+ Règlementation environnementale et sociale intègre la consultation et les audiences publiques	*Quelle est l'intégration des actions de consultation dans le processus national REDD+ (CNREDD) ?* *Complémentaire ou duplication par rapport au cible ?* *Comment fonctionne cette plateforme de la société civile ?* *Plateforme de l'administration publique, pourquoi pas une plateforme du secteur privé et une plateforme de la société civile ?* *Avez-vous une expérience de gestion des plaintes au niveau des communautés ?* *Capitaliser les mécanismes de participation du FLEGT lors du développement du mécanisme* *Elargir l'organe de résolution des conflits a toutes les parties prenantes* *Les appuis des peuples autochtones seront gérés par*	**C&P** Temps de consultation et de participation trop court	*Comment le mécanisme d'évaluation environnementale et sociale est organisé ?* *Est-ce que la mise en œuvre du R-PP peut réussir au Cameroun vu que le mécanisme de règlement des plaintes ne sera peut-être pas respecté ?*

			quelles structures des peuples autochtones ? *Vulgariser l'IEC* *La société civile est en quelque sorte la contrefaçon et le garde-fou du gouvernement, elle ne peut pas se mêler avec ce dernier, sous peine de diluer sa force* *Préciser les mesures alternatives pour les plaintes* *Chevauchement du niveau des attributs des ministères, qui va financer cet appui ?* *Est-ce que vous avez des appuis des partenaires au développement (PNUD, FAO) dans le cas de la REDD+ ? Si oui, comment ils se matérialisent ?* *Quel a été la clé de détermination de ce pourcentage de répartition financière, alors qu'il n'y a pas encore de planification* *Pourquoi deux modes de règlement des plaintes pour le même processus ?*		
		SESA Règlementation			**SESA**

		environnementale et sociale intègre la consultation et les audiences publiques			
		MRP			**MRP** Manque d'accès des pauvres a la justice

Nom du pays: Côte d'Ivoire

Défis et les enjeux clés sous-jacents	Commentaires des participants	Points forts – progrès clés	Commentaires des participants	Lacunes o limites importants	Commentaires des participants
Définir clairement les attributions des agents charges de la mise en œuvre du R-PP Revisiter les codes forestiers & minier Ivoiriens Renforcer les capacités techniques et financières de la société civile	*L'organigramme dans le R-PP ?* *Comment est organisée la société civile sur la REDD+, les femmes et les communautés forestières en Côte d'Ivoire ?* *La question foncière. La Côte d'ivoire est un pays agricole, comment est aménagé le territoire ?* *Seriez-vous prêt à ce que les organisations de la société civile congolaise (RDC) et des autochtones en collaboration avec la banque mondiale et votre CN- REDD vous renforcent les capacités dans le mécanisme d'inclusion REDD+ parce qu'elle a une boite d'expertise en la matière ?*	**C&P** Synergie entre les processus FLEGT et REDD+ Mise en place d'une plateforme de la société ivoirienne	*Processus FLEG ???* *C'est quoi FLEGT ?* *Lieu entre FLEGT mécanisme de consultation*	**C&P** Non consultation des toutes les zones agro écologiques Le non implication des chefs religieux et traditionnels	*Toutes les zones agro écologiques font-elles partie de la stratégie REDD+ ?*
		SESA Existence des capacités techniques Existence des Groupes Thématique Consultatifs Respect et prise en compte des garanties de Cancun et de la Banque mondiale	*Que prévoient les mécanismes d'EESS ?* *Quel ancrage institutionnel pour l'EESS en Côte d'Ivoire ?* *Quels sont les groupes thématiques ?*	**SESA** Non adoption du décret relatif à l'EESS L'ANDE est la seule structure d'agrément de l'EESS ?	*A lot of countries lack a specific law/decree related to SESA. This should not prevent the implementation of a robust assessment process for REDD+* *[Traduction libre : « Beaucoup de pays n'ont pas de loi / décret spécifique lié au SESA. Cela ne devrait pas empêcher la mise en œuvre d'un processus d'évaluation robuste pour la REDD+. »]*
		MRP Règlement amiable Recours judicaire	*Règlement à l'amiable ne répond pas à l'idée d'atout pour le règlement des plaintes* *Point fort : Règlement à l'amiable c'est prévu dans quels textes ou anciens textes de lois ?* *Quelle est la dimension de*	**MRP**	

			ce règlement amiable sur le plan spatial (s'agit-il d'une gestion de la ressource forestière ?) *Veuillez élaborer.* *Règlement à l'amiable par quelle cellule ou institution ?* *Mécanismes de règlement des plaintes, c'est mieux à un Tribunal.* *Quelle est la place des communautés dans le règlement des conflits (notamment le pouvoir coutumier) ?*		

Nom du pays : Congo-Brazzaville

Défis et les enjeux clés sous-jacents		Points forts – progrès clés		Lacunes o limites importants	
	Commentaires des participants		Commentaires des participants		Commentaires des participants
Défis : 1. Renforcement des capacités de toutes les parties prenantes en matière d'Inclusion Social dans la REDD+ 2. Organisation et structuration des parties prenantes impliquées dans la REDD+ Enjeux : 1. Information, Education, Communication : • Partage de bénéfices • Tenure foncière • Réalisation des projets 2. Redynamisation et la structuration des instruments intégrants les parties prenantes	*Comment évolue l'organisation interne de la SC [société civile] ?* *Enjeux : plusieurs idées sur la même feuille*	**C&P** La loi sur les peuples autochtones (loi No 5 – 2011) L'existence du cadre de concertation des OSC et les populations autochtones sur la REDD+	*Est-ce que REDD+ a promu les textes sur l'EIES ?* *Insuffisance de sensibilisation, communication, ne constitue pas une faiblesse à relever ?*	**C&P** Manque de texte d'application de la loi No 05 – 2011 sur les populations autochtones Mise en place du Comité National et des Comités Départementaux – REDD	*Qu'est-ce que ça implique dans le processus de consultation ?* *La loi sur les PA [Peuples Autochtones] vous rassure-t-elle l'inclusion sociale ?* *La société civile impliquée dans la REDD+ n'a pas de vision ? Si elle en a laquelle ?* *Le gouvernement s'impose et les plaintes de communautés ne remontent pas facilement* *Parties prenantes : où sont la femme et les jeunes ?* *Est-ce que c'est prévu dans le R-PP ?* *Mise en place du comité national, n'est-elle pas plutôt une force qu'une faiblesse ?* *Que dit le gouvernement sur cette lacune liée à la loi no. 05/2011 ?*
		SESA Existence de textes qui	*Est-ce qu'il s'agit d'un décret*	**SESA** Recrutement du Cabinet	*En quoi le recrutement*

		concernant les études d'impacts environnemental : Existence d'un décret présidentiel concernant les études d'impacts environnementaux Existence des principes, critères indicateurs e vérificateurs (PCIFC) (Développement durable, OIBT, OAB, FSC…)	*spécifique pour la REDD+ ?* *Quid de l'application effective des textes sur l'évaluation environnementale et sociale ?*	d'Etudes Sur l'Evaluation Environnemental et Sociales et Stratégique (EESS)	*devient-il une lacune ?*
		MRP *La R-PP doit prévoir des mécanismes de règlement de plaintes* *Que veut dire les sigles abrégés?*		**MRP** Elaborer les mécanismes de règlement de plaintes	*Quelle sera la procédure de règlement de plaintes ?* *Capitaliser les dispositions du mécanisme FLEGT* *Quel est le problème ?* *By this you mean that the next step in the FGRM constitution is to formalize what exists informally?* *[Traduction libre : « Par cela vous voulez dire que la prochaine étape dans la constitution du MRP est de formaliser ce qui existe de manière informelle ? »]*

Nom du pays : R.D. Congo

Défis et les enjeux clés sous-jacents		Points forts – progrès clés		Lacunes o limites importants	
	Commentaires des participants		Commentaires des participants		Commentaires des participants
La tenure foncière (Droit coutumier / Droit moderne) Clarification du mécanisme de partage des revenus Règle du Jeux : Gagnant/Gagnant Prise en Compte du Genre Accès très limité à l'information sur REDD+	*L'existence de plateformes dans toutes les provinces ?* *Utilisation des acronymes : CLIP, IEC* *Où est-ce qu'on est au niveau des provinces ? Consultation nationale, provinciale, locale ?* *Style télégraphique à éviter* *RDC: grands pays, vaste* *Utilisation des feuilles, utiliser la même couleur pour la même thématique* *Enjeux et défis : question de formulation, sinon ça ressemble à des lacunes (ex : accès très limitée à l'information)*	**C&P** Cadre de consultation – Gouvernement Société Civile organisé en GTCR Volonté Politique d'inclure/consulter toutes les parties prenantes	*A quand la loi sur les peuples autochtones ?* *Expérience enrichissante Comment la société civile a-t-elle été prise en compte dans la préparation à la REDD+ ?* *Quelles sont les séquences de réunion du Comité National ?* *Le potentiel forestier de la RDC est-il un atout ou une contrainte à la participation ?*	**C&P** Absence d'un plan IEC Opérationnel Politisation du Processus REDD+ (risque élevé)	*S'il n'y a pas encore un plan opérationnel comment se sont exécutées les consultations ?* *La RDC a déjà élaboré une stratégie de communication nationale inclusive ?* *R/ plan intégré de communication* *Est-ce qu'il s'agit d'un plan IEC de la stratégie REDD+ ou la mise en œuvre du R-PP ?* *Quand le Plan IEC sera opérationnel, car c'est un outil très important* *La politisation du processus REDD+ doit constituer pour la RDC l'un des défis majeurs* *While strong political support for REDD+ is important, it seems to be declining everywhere so you shouldn't despair*

					[Traduction libre « Bien qu'un fort soutien politique pour la REDD+ soit important, il semble être à la baisse partout, donc vous ne devriez pas désespérer »]
		SESA Cadre SESA (presque) validé Développement participatif du cadre SESA	*Sur la léthargie des organes que faire ? Changer les acteurs ou le cadre ?* *Combien de temps vous avez travaillé sur le SESA ? Quels sont les problèmes rencontrés ?* *Le cadre SESA est lié seulement à la REDD+ ou sur les autres projets aussi ?*	**SESA** Renforcement de la Participation des Provinces dans le développement du cadre SESA Actualisation du travail du Comité de Suivi SESA	*Une très grande partie des forêts se trouve à l'Est. Les projets REDD+ sont aussi touchés par les guerres.* *Les efforts sont suffisamment fournis pour l'aspect genre.*
		MRP Plateforme informatique (Registre, Moabi, etc.) Guide Méthodologique pour le développement du CLIP des communautés	*Veuillez décrire le mécanisme de règlement de plaintes à travers la plateforme informatique* *Le comité national REDD+ peut être le cadre idéal pour servir d'organe de règlement de plaintes au niveau local. Les points focaux provinciaux peuvent servir de relais.* *Des acronymes qui ne sont pas connus par tous sont utilisés, par exemple, le CLIP*	**MRP** Absence de cadre Juridique (Définition de la propriété des crédits carbone, tenure foncière) Non prise en compte des mécanismes traditionnels de règlement de conflits	*No formal mechanisms but there are some that exist that could be used –one for land and also a platform that could receive or document grievances as a first step.* *[Traduction libre : « Il n'y a pas de mécanismes formels, mais il y a certains qui existent qui pourraient être utilisés, un pour la terre et aussi une plateforme qui pourrait recevoir ou documenter des griefs dans un premier temps. »]*

			Quel est le nom que vous avez utilisé pour spécifier la plateforme informatique *Mécanisme de règlement de conflits moins convaincant* *Est-ce qu'il y a un mécanisme de règlement de plaintes dans le CLIP ? si oui, qui le met en œuvre ? L'administration ou les communautés ?*		

Nom du pays: Madagascar

Défis et enjeux clés sous-jacents		Points forts – progrès clés		Lacunes o limites importants	
	Commentaires des participants		Commentaires des participants		Commentaires des participants
DEFIS Stratégie adaptée aux contextes Moyens adéquats humains, financiers, matériels ENJEUX CLES Pauvreté Faible Niveau d'Education des Communautés Enclavement	*Défis pas clairement définis : Qu'est-ce qu'ils entendent par stratégie adaptée aux contextes ? Stratégie à quel niveau ?* *Pauvreté : Comment le Madagascar se prend pour lutter contre cette vulnérabilité dans le cadre REDD+. Et en est de même que l'enclavement ?* *Soyez précis et concis dans la présentation des stratégies adaptées aux contextes* *Les troubles politiques qu'ont constitués en fin à l'évolution du processus REDD n'apparaissent pas clairement à toutes les étapes* *La REDD n'est pas clairement explicité par rapport à la phase préparatoire pour ne pas recourir aux expériences des autres pour évoluer ?* *Est-ce que le Madagascar*	**C&P** Consultations : • multi-niveaux • multi-acteurs Plateforme de concertation foncière-environnementale-minière-recherche scientifique Développement d'outils de préparation à la REDD+	*Pourquoi mettre en place une forme de concertation dans des domaines différents et non une seule plateforme nationale sur la REDD+ ?*	**C&P** Faible participation de femmes (Genre)	*Renforcer les capacités des structures intégrant les parties prenantes dont le genre* *La femme était au centre de REDD+. Défi : améliorer a participation des femmes.*
		SESA Groupe technique sur les aspects sociaux-environnementales	*A l'écoute des plaintes des jeunes et même des enfants* *Le genre a une dimension sociale tout comme l'inclusion sociale. Quelle différence faites-vous entre les deux concepts ?* *Qu'est-ce que Madagascar prévoit faire pour régler la question du genre ?*	**SESA** Persistance des problèmes intersectoriels	
		MRP Les mécanismes déjà existants sont : • ONE (Office national de	*Pensez-vous transposer facilement les mécanismes traditionnels de réglementes des plaintes dans la REDD+ ?*	**MRP** Absence de dispositif de gestion des plaintes	

	considère la REDD+ comme un outil de développement durable ?	l'environnement) liée aux études d'impact environnemental et plaintes • Bureau Anti-Corruption (BIANCO)	*Le mécanisme de règlement de plaintes ne doit pas être fait par les ONG. Ça serait l'Etat.* *Le mécanisme de plaintes ne concerne pas que l'environnement. Il y a aussi le social. Pourquoi ne pas penser à la création d'un outil pour la REDD+ ?*		

Nom du pays: Togo

Défis et les enjeux clés sous-jacents		Points forts – progrès clés		Lacunes o limites importants	
	Commentaires des participants		Commentaires des participants		Commentaires des participants
Accélérer le processus de réforme foncière qui est déjà engagé Impliquer effectivement les acteurs à la base à travers les systèmes d'IEC (Information, Education et Communication)	*Quel est le problème lié au foncier lié à la REDD+ ?* *Capitaliser les expériences des Cameroun, du Congo, de la RDC et d'autres pays qui ont déjà leur F-PP (échange Sud-Sud). Visite, mission de contacte ?* *Eviter les abréviations, CNDD, IEC. Merci.* *Défis : chaque idée sur une feuille (une idée par feuille). Valable pour les autres points.* *Comment comptez-vous relever ces défis ?* *En quoi est-ce que vos défis empêchent l'inclusion sociale en matière de REDD+ ?* *Vulgariser, renforcer, le chantier IEC* *Exploitation forestière, y-a-t-il des clauses sociales de cahier de charges ?* *Avez-vous besoin d'une*	**C&P** Implication de la Société Civile Le choix de l'Office de Développement et d'exploitation des forets (Parapublic) L'existence de la plateforme décentralisée de la CNDD (Commission Nationale de Développement Durable)	*Prévoir synergie de toutes les parties prenantes s.v.p.* *Le fait que c'est une structure parapublique comme point focal ne constituera pas un blocage au cas où des grandes décisions doivent se prendre ?* *Comment fonctionne la plateforme décentralisée de la CNDD ?* *ODEF, n'est-elle pas une menace pour les communautés ? N'est-elle pas juge et partie pour assurer une bonne inclusion sociale ?* *En quoi est-ce la Commission Nationale de Développement un atout pour la consultation et la participation des parties prenantes ?*	**C&P** Communication (Sensibilisation, Adhésion des Communautés) Organisation de la Société Civile (femmes, jeunes, communauté a la base)	*Est-ce que lorsqu'il y a communication, on peut déjà parler d'adhésion ?* *Quel a été le niveau de consultation pour le R-PP étant donné le manque de financement ?*
		SESA L'existence de l'ANGE (Agence Nationale de	*Pourquoi pensez-vous que l'ANGE doit assurer seule*	**SESA** Manque des Outils adaptés au suivi dans le Cadre de la	*Échange avec Congo et*

	expertise en REDD+ (au niveau régional ou international) pour bien évoluer dans le processus ? Exprimer le besoin et cet appui ?	Gestion de l'Environnement) -Mécanisme EESS -Décret lie aux Etudes (EIES-EESS)	*cette responsabilité ? Ne serait-il pas nécessaire de favoriser la compétition ?*	REDD+ Insuffisance des Capacités en EE liée à la REDD+	*RDC pour capitaliser leurs expériences ? Demande d'information spécifique ?*
		MRP C. Juridique qui est prévue. • Recueillir • Mise en place d'un mécanisme de gestion de plaintes	*Le juriste chargé des mécanismes de règlement de plaintes, a-t-il les mains libres pour agir impartialement ?* *Quelle est la structure qui gère ça ?* *S'agit-il d'une organisation judiciaire ? Il faudrait une structure hors le système de tribunaux, moins formel, plus accessible aux populations*	**MRP** Faible Implication du Ministère de la Justice dans les Processus REDD+	*Quel est le rôle du Ministère de la justice dans le processus de règlement de plaintes ?* *Elargir comité REDD+ aux Ministères impliqués et non focaliser au niveau du Ministère de l'environnement ?*

ANALYSE DE L'EQUIPE DE COMPILATION D'APPRENTISSAGES

La table suivante montre les résultats de l'équipe responsable de la compilation d'apprentissages pendant la première journée de l'atelier.

Analyse de l'équipe de compilation d'apprentissages – Jour 1
1. Facilitation de l'atelier • Règlement intérieur • Modération (gestion du temps, dégel, animation...) 2. L'inclusion sociale est essentielle pour la réussite de la REDD+ • Le temps et les moyens • Opportunités de développement local • Travaille en synergie entre toutes les parties prenantes • Meilleure gestion des risques 3. Une compréhension commune des actions de chaque étape du processus y compris les défis et les enjeux 4. Renforcer la participation et l'implication des femmes dans le processus 5. Prise en compte des contextes locaux • Harmonisation des lois coutumières et modernes • Toutes les zones agro écologiques sont concernées par le mécanisme de la REDD+

B. LA CONSULTATION ET LA PARTICIPATION DANS LA REDD+

Après la participation de l'équipe de compilation d'apprentissages, la session thématique sur la consultation et la participation dans la REDD+ a commencé avec un exposé introductif.

LES ORIENTATIONS SUR LA CONSULTATION ET LA PARTICIPATION DANS LA REDD+

Mme. Lucienne M'Baipor, Spécialiste sénior en développement social de la Banque mondiale, a présenté des orientations initiales sur la consultation et la participation dans la REDD+. La présentation a abordé, entre autres, les objectifs de la consultation et la participation, leur justification, leurs principes, leurs avantages et défis, et enfin des considérations essentielles à tenir en compte pour mettre en œuvre un processus de cette nature. Une étude de cas sur le processus de consultation et participation dans la préparation de la stratégie REDD+ du Cameroun a été aussi présentée par M. Serge Menang de la Banque mondiale. Il faut noter que le participant de la société civile du Cameroun qu'à l'origine allait présenter l'étude de cas a eu un malaise et n'a pas pu faire l'exposé.

TRAVAIL EN EQUIPES MULTI-PAYS : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES ET DES DIFFERENTS ASPECTS TOUCHANT A LA CONSULTATION ET LA PARTICIPATION DANS LA REDD+

Ensuite les participants ont été divisés en trois équipes multi-pays et ont eu à leur disposition différents cadres d'analyse pour examiner la justification, les principes, les droits, les responsabilités et les mécanismes de participation et de consultation pour la REDD+ et à réfléchir sur des lignes directrices pour des bonnes pratiques. Chaque équipe a préparé deux des matrices suivantes :

i. Les trois équipes ont préparé un tableau d'analyse des parties prenantes pour les classer en fonction leur niveau de participation et selon leur niveau d'influence. Elles ont aussi réfléchi à la place idéale par rapport à leur niveau de participation et d'influence que les parties prenantes devraient avoir dans la phase d'implémentation de la REDD+.
ii. L'équipe 1 a aussi examiné quels seraient les droits, les responsabilités, et les revenus et bénéfices idéaux dans l'étape de la mise en œuvre de la REDD+.
iii. L'équipe 2 a développé une matrice sur les principes fondamentaux d'un processus de consultation et de participation, les phases principales d'un Plan de consultation et de participation, les responsabilités essentielles de plusieurs parties prenantes, la définition de trois activités d'une stratégie REDD+ qui auraient besoin d'un large soutien communautaire pour être mises en œuvre et des mécanismes nécessaires pour se préparer à ces propositions.
iv. L'équipe 3 a proposé les étapes idéales essentielles d'un processus qui vise à assurer une participation significative et durable, la définition de l'objectif de chaque étape et des compétences et capacités des organisations qui devraient coordonner et faciliter ledit processus.

EXERCICE 1 : LA CARTOGRAPHIE ET L'ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

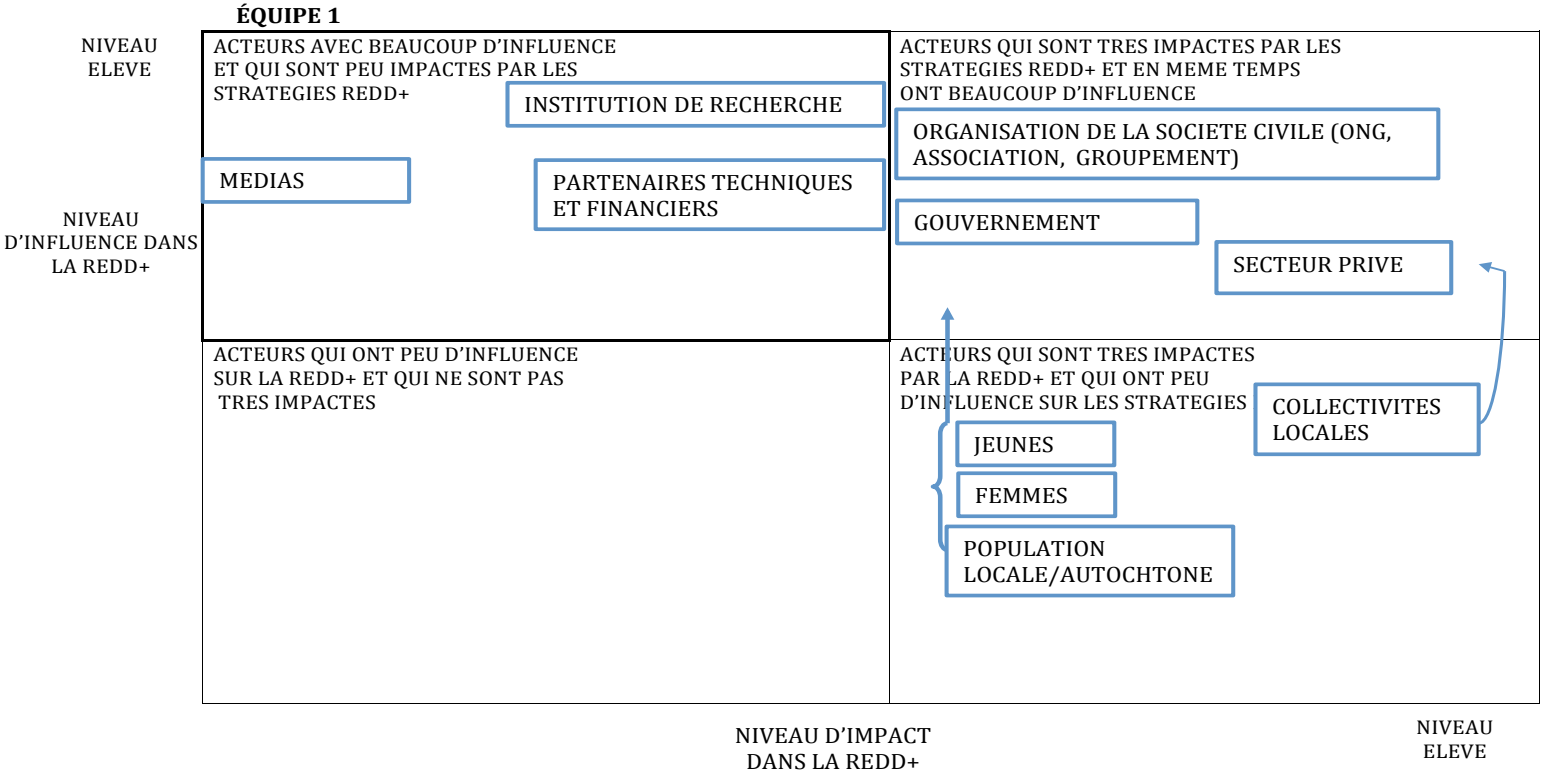

EQUIPE 2

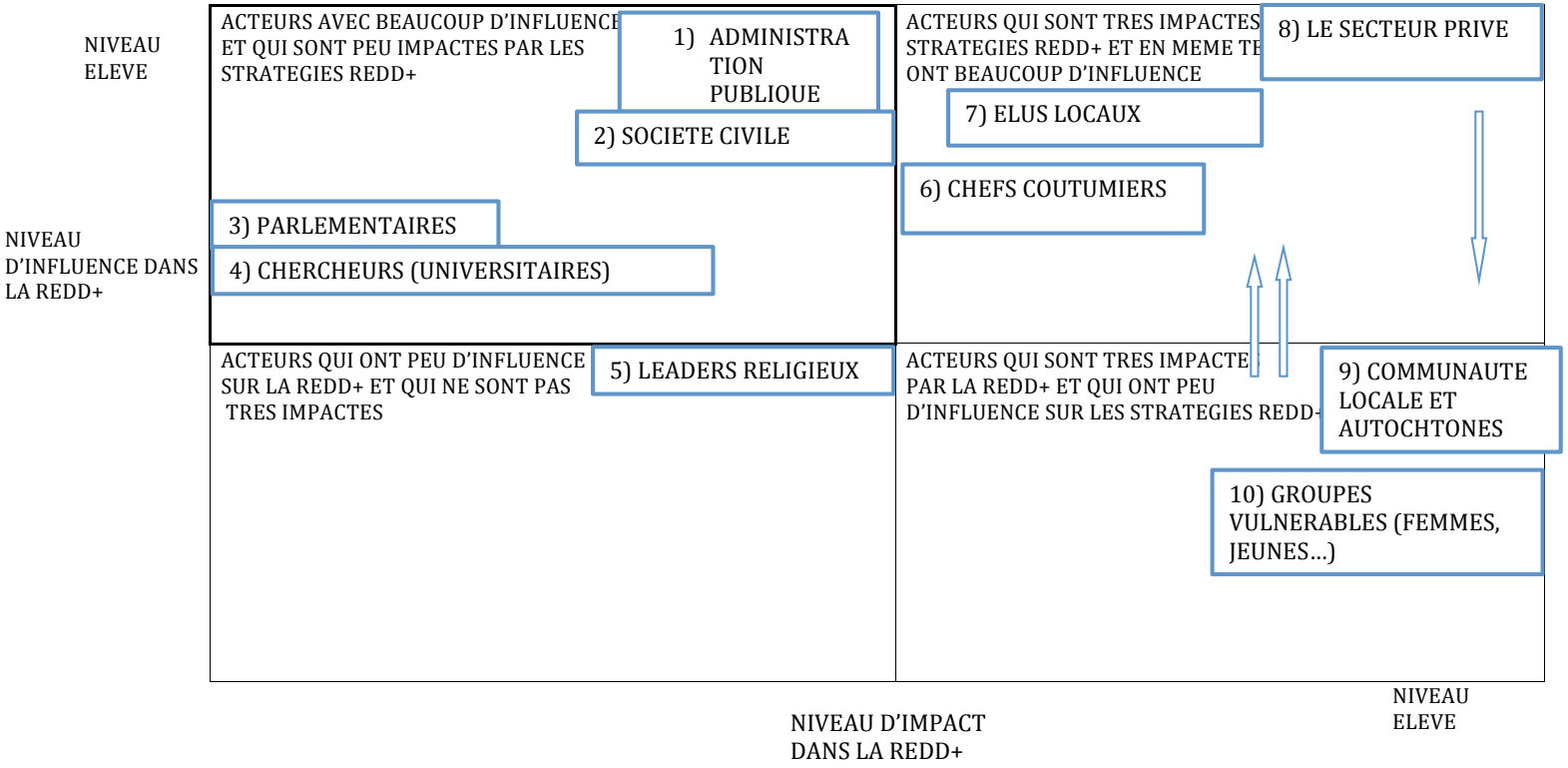
NIVEAU ELEVE
NIVEAU D'INFLUENCE DANS LA REDD+
ACTEURS AVEC BEAUCOUP D'INFLUENCE ET QUI SONT PEU IMPACTES PAR LES STRATEGIES REDD+
1) ADMINISTRATION PUBLIQUE
2) SOCIETE CIVILE
3) PARLEMENTAIRES
4) CHERCHEURS (UNIVERSITAIRES)
ACTEURS QUI SONT TRES IMPACTES STRATEGIES REDD+ ET EN MEME TE ONT BEAUCOUP D'INFLUENCE
8) LE SECTEUR PRIVE
7) ELUS LOCAUX
6) CHEFS COUTUMIERS
ACTEURS QUI ONT PEU D'INFLUENCE SUR LA REDD+ ET QUI NE SONT PAS TRES IMPACTES
5) LEADERS RELIGIEUX
ACTEURS QUI SONT TRES IMPACTE PAR LA REDD+ ET QUI ONT PEU D'INFLUENCE SUR LES STRATEGIES REDD+
9) COMMUNAUTE LOCALE ET AUTOCHTONES
10) GROUPES VULNERABLES (FEMMES, JEUNES…)
NIVEAU ELEVE
NIVEAU D'IMPACT DANS LA REDD+

EQUIPE 3

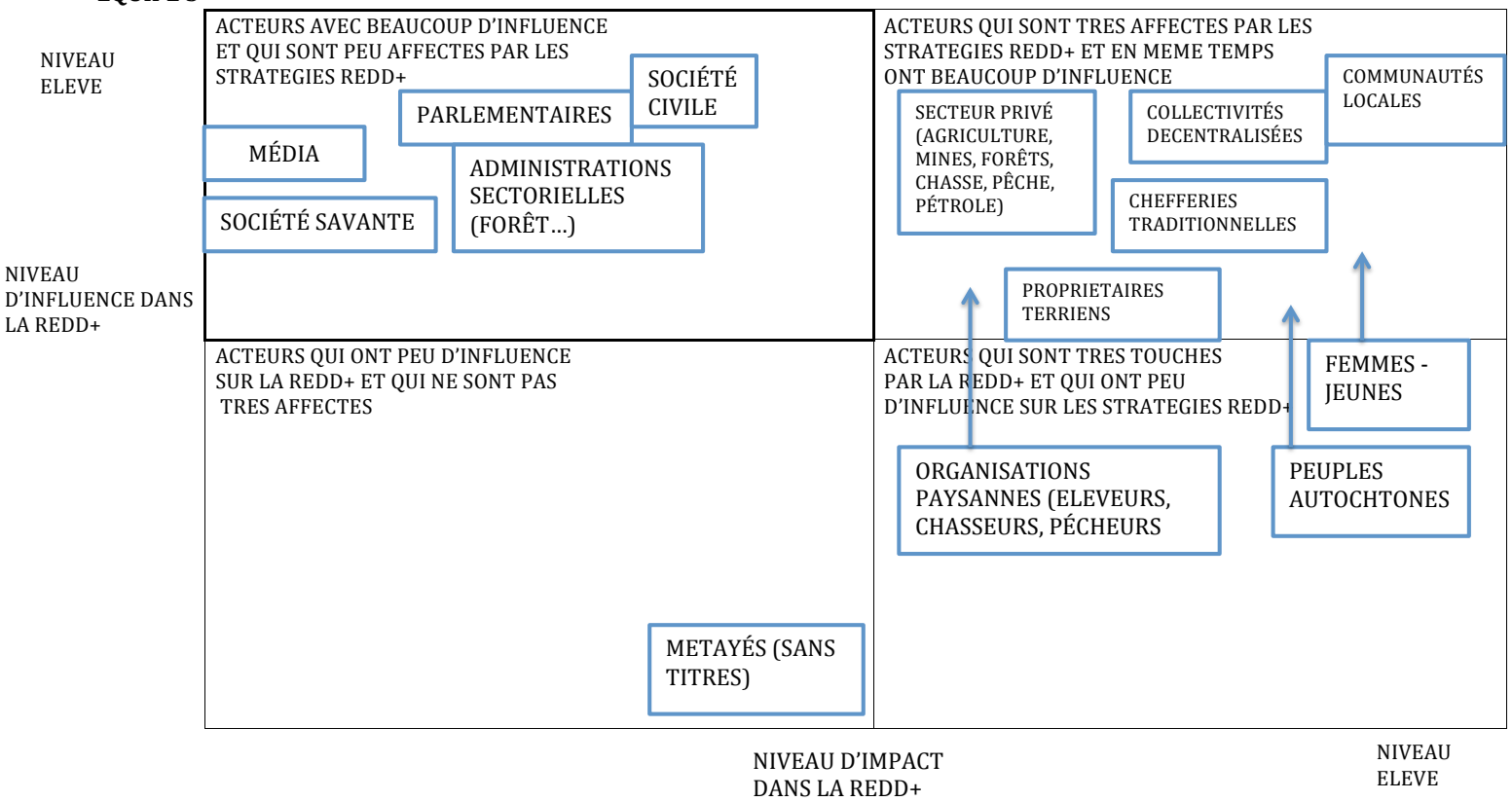
NIVEAU ELEVE
NIVEAU D'INFLUENCE DANS LA REDD+
ACTEURS AVEC BEAUCOUP D'INFLUENCE ET QUI SONT PEU AFFECTES PAR LES STRATEGIES REDD+
SOCIÉTÉ CIVILE
PARLEMENTAIRES
MÉDIA
ADMINISTRATIONS SECTORIELLES (FORÊT…)
SOCIÉTÉ SAVANTE
ACTEURS QUI SONT TRES AFFECTES PAR LES STRATEGIES REDD+ ET EN MEME TEMPS ONT BEAUCOUP D'INFLUENCE
COMMUNAUTÉS LOCALES
SECTEUR PRIVÉ (AGRICULTURE, MINES, FORÊTS, CHASSE, PÊCHE, PÉTROLE)
COLLECTIVITÉS DECENTRALISÉES
CHEFFERIES TRADITIONNELLES
PROPRIETAIRES TERRIENS
ACTEURS QUI ONT PEU D'INFLUENCE SUR LA REDD+ ET QUI NE SONT PAS TRES AFFECTES
ACTEURS QUI SONT TRES TOUCHES PAR LA REDD+ ET QUI ONT PEU D'INFLUENCE SUR LES STRATEGIES REDD+
FEMMES - JEUNES
ORGANISATIONS PAYSANNES (ELEVEURS, CHASSEURS, PÉCHEURS
PEUPLES AUTOCHTONES
METAYÉS (SANS TITRES)
NIVEAU D'IMPACT DANS LA REDD+
NIVEAU ELEVE

EXERCICE 2 : LES DROITS, LES RESPONSABILITES ET LES REVENUS OU BENEFICES IDEAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+

EQUIPE 1

	Les droits idéaux dans la mise en œuvre de la REDD+	Les responsabilités idéales dans la mise en œuvre de la REDD+	Les revenus / bénéfices idéaux dans la mise en œuvre de la REDD+
Pour les communautés	Accès a l'information Respect de leurs consentements	Engagement et appropriation	Changement de comportement
Pour les gouvernements	Mettre en place un cadre constitutionnel	Faciliter le pilotage de la C&P	Stabilité sociale Crédibilité
Pour le secteur privé	Accès a l'information Cadre fiscal approprié	Engagement et appropriation	Crédibilité
Veuillez préciser ci-dessous quels mécanismes de participation possibles seraient nécessaires dans la REDD+ pour se préparer aux scénarios qui précèdent (au moins un mécanisme pour chaque groupe de parties prenantes).			

EXERCICE 3 : LES PRINCIPES, LES ETAPES CLES ET LES RESPONSABILITES ESSENTIELLES D'UN PROCESSUS DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION

EQUIPE 2

Quels sont les principes fondamentaux d'un processus de participation et de consultation effectif et inclusif ? Enumérez trois.	**Dressez cinq phases clés d'un Plan de consultation et participation.**	**Quelles sont les responsabilités essentielles des principales parties prenantes dans ce processus de consultation et de participation ? Veuillez ajouter des intervenants supplémentaires si nécessaire.**	**Veuillez énumérer une liste de trois (3) activités importantes dans une stratégie REDD+ qui exigeraient d'un large soutien communautaire pour être mise en œuvre.**
IMPLICATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTESAU NIVEAU LOCAL ET REGIONAL ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES TRANSPARENCE INFORMATION ET SENSIBILISATION	Se fixer des objectifs Identifier les différents acteurs (parties prenantes) Déterminer les enjeux a relevé suivant les types d'acteurs Méthodologie de conduite de la consultation Capitalisation et valorisation des préoccupations	**Pour les communautés** Expressions des besoins/préoccupation Partage des connaissances Priorisation des besoins **Pour le gouvernement** Facilitation Appui/accompagnement Respects des engagements	Développement et adoption des mesures de sauvegardes environnementales et sociales Elaboration des plans d'affection des terres Développement et adoption du mécanisme de partage des bénéfices
Veuillez indiquer ci-dessous deux types de mesures ou mécanismes communautaires ou institutionnels nécessaires dans la REDD+ pour se préparer aux propositions qui précèdent.			
Mise en place de cadres de concertation à tous les niveaux Conception d'outils adaptés			

EXERCICE 4 : LES ETAPES CLES D'UN PROCESSUS DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION, LA LOGIQUE OU LE RESULTAT ATTENDU A CHACUNE DE CES ETAPES ET LES COMPETENCES REQUISES

EQUIPE 3

Énumérez les étapes idéales clés du processus (veuillez prendre en compte la séquence de processus) qui sont nécessaires lors de la REDD+ pour assurer une participation significative et durable dans sa mise en œuvre	Précisez l'objectif de chaque étape (logique sous-jacente ou résultats pour chaque étape)	Compétences / capacités. Quelles institutions ou organisations devraient coordonner et faciliter et quelles sont les compétences ou les capacités qu'elles devraient avoir ?
• **Identification des acteurs** • **Information adaptée aux acteurs** • **Mobilisation des acteurs** • **Consultation** • **Négociations** • **Consensus**	• Connaître la cible • Mettre en confiance la cible • Recueillir les avis • Avoir le consensus • Avoir l'engagement • Garantir la mise en œuvre • S'assurer du bon déroulement et prévenir les conflits	• Comité de pilotage • Secrétariat technique et permanent • Cellule de prévention des conflit

Les résultats ont été présentés avec la méthode de l'évaluation par les pairs fondée sur un panel rotatif. Les participants des différents groupes ont fourni des commentaires critiques et évalué les présentations des autres groupes en fonction des critères différents (voir la photo ci-dessous).

Photo: L'examen par les pairs des présentations en utilisant la méthode du panel rotatif est destiné à promouvoir la participation ; des nouveaux participants assument leur rôle au panel pour chaque présentation. La méthode envisage l'écoute active, l'examen par les pairs et l'analyse critique des arguments selon des critères divers.

Les résultats du panel rotatif pour les trois présentations sont présentés dans le tableau suivant.

C&P – EXAMEN PAR DES PAIRS

Échelle 1-10

	Première exercice **Les parties prenantes ont été bien placées par rapport à leur degré d'influence et d'impact ?**	**Deuxième exercice** **Les propositions de l'équipe, permettent-elles un engagement significatif ?**	**Deuxième exercice** **Les principes, les mécanismes, les mesures et les étapes avancés sont-ils réalisables?**	**Score total**
EQUIPE 1	8/10	8,5/10	7/10	**23,50**
EQUIPE 2	7/10	9/10	5/10	**21,50**
EQUIPE 3	7/10	8,75/10	6,5/10	**22,25**

ANALYSE DE L'EQUIPE DE COMPILATION D'APPRENTISSAGES

La table suivante montre les résultats de l'équipe responsable de la compilation d'apprentissages pendant la deuxième journée de l'atelier.

Analyse de l'équipe de compilation d'apprentissages – Jour 2
1. Les parties prenantes doivent être impliquées dès le début du processus 2. L'importance de l'accès à l'information avant la consultation 3. Garder les archives de toutes les C&P 4. Les participants n'ont pas le même niveau de compréhension sur les pp affectes et aussi selon le niveau d'influence 5. L'approche méthodologique

C. L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE DANS LA REDD+ (SESA/CGES)

LES ORIENTATIONS SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (SESA) ET LE CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) DANS LA REDD+

M. Kennan Rapp, Spécialiste sénior en développement social du Secrétariat Technique du FCPF, a présenté des orientations initiales sur l'évaluation environnementale et sociale stratégique dans la REDD+. La présentation a abordé, entre autres, la logique et le résultat du SESA/CGES dans la REDD+, le processus SESA/CGES, y compris les différentes étapes requises, et la relation entre le SESA et la stratégie REDD+. Une étude de cas sur le processus SESA dans la préparation de la stratégie REDD+ de la RDC a été aussi présentée par M. Julien Kalabako du Groupe de Travail Climat REDD+ (GTCR), une plate-forme des organisations de la société civile regroupant aussi les peuples autochtones.

TRAVAIL EN EQUIPES : JEU DE ROLE SUR LES TERMES DE REFERENCE DU SESA/CGES

Le but de l'exercice était d'améliorer les compétences sur le SESA et le CGES par l'examen critique des Termes de référence pour le développement du SESA / CGES dans un pays hypothétique, « Shangriland », et la présentation ultérieure de l'analyse. Il s'agissait d'un exercice de jeu de rôles ou les participants ont assumé le rôle de membres d'une ONG critique avec le processus REDD+ ou d'un membre de l'équipe de consultants qui a préparé les Termes de référence.

Le contexte était défini par les critiques qu'une ONG de Shangriland avait avancé par rapport à la REDD+ et à ce qu'elle considérait comme les nombreuses menaces liées aux aspects sociaux et environnementaux. Les critiques avaient reçu une large couverture médiatique et avaient mises le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement et le processus de Préparation à la REDD+ sous l'œil vigilant des médias. À la suite de ces commentaires, la Ministre des ressources naturelles et de l'environnement a convoqué une réunion de discussion entre l'équipe de consultants qui a élaboré les Termes de référence (TdR) du SESA / CGES et l'ONG qui s'oppose à la REDD+.

Les participants ont été divisés en quatre équipes : deux ont assumé le rôle de l'ONG et les autres deux le rôle de l'équipe de consultants qui a préparé les Termes de référence. Ils ont ainsi participé à deux débats consécutifs, chacun avec une équipe représentant l'ONG et une autre équipe représentant les consultants. Chaque équipe a développé ses arguments pour le débat qui se déroulerait dans le cabinet du Ministre par rapport aux questions essentielles soulevées par l'ONG dans le cadre de la REDD+.

LES MATRICES AVEC LES ARGUMENTS PRESENTES PENDANT LE DEBAT

Equipe de consultants No. 1 **LES MENACES SOULEVÉES PAR L'ONG**	
Les communautés seraient exclues de la forêt et la REDD+ ne permettrait que la conservation	Les TdR prennent en compte la préoccupation 1 dans le 2eme paragraphe de 4.3.1

stricte. Cela entraînera un impact négatif sur les modes de vie des communautés.	Déclenchement de la politique opérationnelle 4.12 de la Banque Mondiale sur la réinstallation involontaire Le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) / Politique 4.0.1 de l'Evaluation Environnementale
Les études prévues sont insuffisants pour analyser les priorités environnementales et sociales liées aux options stratégiques du SESA, notamment il n'y aucune référence touchant au partage de bénéfices.	Le SESA assistera à un large éventail d'acteurs à définir les priorités sociales et environnementales dans le cadre d'utilisation des terres et la conservation des forêts. Cf 3. Le plan de consultation et de participation du SESA, les questions environnementales et sociales doivent être examinés et priorisés par un système de vote des principales parties prenantes identifiée. Cf 4.2.2
Les Termes de Référence devraient incorporer plus de précisions sur le Plan de consultation et de participation qui accompagnera le SESA et définir au moins les stades décisifs de la consultation.	Le R-PP a montré que les peuples autochtones et les agriculteurs sont adéquatement représentés par leurs organisations des tutelles au niveau national, les ONG et les organisations de la société civile. Cf 4.1.1 La conception et l'animation… les contributions soient considérées. Cf paragraphe 2. 4.1.2
Les impacts potentiels sociaux et environnementaux de la stratégie REDD+ peuvent être importants et Shangriland n'a pas mis en place un mode de régulations suffisamment adéquat et de capacités d'exécution en matière de gestion environnementale et sociale.	L'équipe de consultant préparera un rapport pour définir les priorités environnementales et sociales. Cf 4.2.1 2eme paragraphe Cf : 4.3.1 2ème paragraphe Alentour… Banque Mondiale

Equipe de l'ONG No. 2 **LES MENACES SOULEVÉES PAR L'ONG**	
Les communautés seraient exclues de la forêt et la REDD+ ne permettrait que la conservation stricte. Cela entraînera un impact négatif sur les modes de vie des communautés.	Nouvelles menaces pesant sur les communautés : • Insécurité juridique à l'égard du régime foncier • Politique opérationnelle 4.12 de la banque Mondiale
Les études prévues sont insuffisants pour analyser les priorités environnementales et sociales liées aux options stratégiques du SESA, notamment il n'y aucune référence touchant au partage de bénéfices.	Aucune disposition des TdR ne parle de partage des bénéfices

Les Termes de Référence devraient incorporer plus de précisions sur le Plan de consultation et de participation qui accompagnera le SESA et définir au moins les stades décisifs de la consultation.	Les TdR prévoient que seules les organisations de tutelles au niveau national représentant les peuples autochtones aussi bien lors des consultations que l'atelier de validation
Les impacts potentiels sociaux et environnementaux de la stratégie REDD+ peuvent être importants et Shangriland n'a pas mis en place un mode de régulations suffisamment adéquat et de capacités d'exécution en matière de gestion environnementale et sociale.	Les TDR ne prennent pas en compte la mise en place d'un cadre analytique pour identifier et décrire les impacts potentiels
Toute lacune ou déficience additionnelle qui pourrait nécessiter des ajustements aux TdR	Elargir le mode de diffusion des conclusions du plan de travail SESA

Equipe de consultants No. 3 LES MENACES SOULEVÉES PAR L'ONG	
Les communautés seraient exclues de la forêt et la REDD+ ne permettrait que la conservation stricte. Cela entraînera un impact négatif sur les modes de vie des communautés.	Page 1, Section 2 : • Prise en compte du problème d'insécurité juridique à l'égard du régime foncier impactant les communautés rurales et autochtones • Promotion d'une croissance durable Section 4.1.2. : Participation à l'atelier national représenté par leurs organisations de tutelle (ONG/OSC) Section 4.2.1. : Questions prioritaire qui traient à l'utilisation des terres et conservation de forêts impliquent les communautés rurales et autochtones Section 43.1. : Prise en compte des mesures de sauvegarde de la Banque mondiale. → Recommandation : Améliorer les options stratégiques
Les études prévues sont insuffisants pour analyser les priorités environnementales et sociales liées aux options stratégiques du SESA, notamment il n'y aucune référence touchant au partage de bénéfices.	Section 4.2.2. : Les questions ne sont pas énumérées, sous-tendent que les questions sur le partage de bénéfices sont incluses et prioritaires Section 4.3.1. : Aspects sociaux et environnementaux seront abordés où des lacunes seront identifiées et prises en compte et intégrées dans les options stratégiques. • Politique de sauvegardes de la Banque mondiale qui traite ou prend en compte les bénéfices sociaux • Bénéfices sociaux sont pris en compte dans le CGES → Une version améliorée sera partagée tenant compte des remarques
Les Termes de Référence devraient incorporer plus de précisions sur le Plan de consultation et de participation qui accompagnera le SESA et définir au moins les stades décisifs de la consultation.	Section 4.4.2. : Les agriculteurs et les peuples autochtones sont représentés au sein des OSC (adéquatement La responsabilité de la société civile de bien s'assurer que les représentants sont liés à la base et expriment les préoccupations des communautés locales. C'est la responsabilité des ONG de communiquer les résultats de l'atelier aux communautés locales Amélioration (TDR) : • Faire les consultations dans les villages • Inviter les autochtones et les agriculteurs à l'atelier national Système de communication :

	• Former les formateurs • Diffuser les résultats au niveau de la base • Outils de communication adaptés
Les impacts potentiels sociaux et environnementaux de la stratégie REDD+ peuvent être importants et Shangriland n'a pas en place de régulations suffisamment adéquates et de capacités d'exécution en matière de gestion environnementale et sociale.	Section 3 : SESA définit les préoccupations qui seront la base pour les régulations du système de gestion Amélioration : • Révision des cadres juridiques existants • Renforcement de capacités de toutes les parties prenantes et en particulier de l'Etat qui est chargé de la mise en œuvre. • Développer les mécanismes pour le MRV du SESA qui inclut la société civile, les communautés locales et autochtones. • Développer les mécanismes de gestion des plaintes.

Equipe de l' ONG No. 4 **LES MENACES SOULEVÉES PAR L'ONG**	
Les communautés seraient exclues de la forêt et la REDD+ ne permettrait que la conservation stricte. Cela entraînera un impact négatif sur les modes de vie des communautés.	Section 4.3.1. tient compte du risque de limitation d'accès mais prévoit uniquement que les consultants fassent des recommandations Lacunes : • Les recommandations doivent être faites sur la base de consultations larges et des études appropriées • Expression claire dans les TdR de la prise en compte des besoins des populations locales dans la stratégie REDD+
Les études prévues sont insuffisants pour analyser les priorités environnementales et sociales liées aux options stratégiques du SESA, notamment il n'y aucune référence touchant au partage de bénéfices.	Section 4.2.1. Les études prévues sont limitées aux bénéfices carbone, donc il faut aussi étudier les autres bénéfices issues de la forêt (co bénéfices).

Les Termes de Référence devraient incorporer plus de précisions sur le Plan de consultation et de participation qui accompagnera le SESA et définir au moins les stades décisifs de la consultation.	Sections 4.1.1 et 4.1.2
	La description du processus est insuffisante et inadéquate :
	• Les étapes du processus
	  ○ Mise à disposition de l'information au niveau local
	  ○ Consultation effective
	  ○ Prise en compte effectif des préoccupations
	• La représentativité
	  ○ Consultation directe des communautés locales en langues locales avec des outils

	appropriés (y compris PA, agriculteurs…) • Le plan validé (PT/SESA) o Assurer une représentativité effective o Feedback : diffusion locale
Les impacts potentiels sociaux et environnementaux de la stratégie REDD+ peuvent être importants et Shangriland n'a pas mis en place un mode de régulations suffisamment adéquat et de capacités d'exécution en matière de gestion environnementale et sociale	Section 4.2.1. Le rapport des consultants prévoit une analyse des lacunes institutionnelles, juridiques, réglementaires de politique et des capacités, mais il faudrait préciser que le consultant formulera des propositions sur la base de l´étude.
Toute lacune ou déficience additionnelle qui pourrait nécessiter des ajustements aux TdR	• Etude sur le régime foncier • Préciser que toutes les études doivent être participatives • Etudes sur les connaissances endogènes • Etudes sur la conservation communautaires des forêts (y compris les lient communautés-forêts)

L'EVALUATION RAPIDE PAR LES PAIRS DE LA PARTICIPATION DES EQUIPES DANS LES DEBATS

La participation dans les deux débats qui ont eu lieu a été évaluée par rapport à l'équipe qui a mieux défendu ses positions pendant l'échange avec la Ministre. Les participants ont aussi signalé dans une carte la justification de leur ponctuation. Voici les résultats.

EVALUATION RAPIDE PAR LES PAIRS

Placez une X dans la cellule qui correspond à l'équipe que vous pensez a mieux défendu ses positions pendant le débat avec la Ministre			
	Votes	**Total**	**Placez dans cette espace la justification de votre évaluation (une seule carte s'il vous plaît)**
Equipe de consultants No. 1	+ + + + +	O5	• Consultants were sharper, especially and first but CSO recovered quickly. *[Traduction libre : Les consultants ont été plus incisifs, notamment au début, mais les OSC se sont récupérées rapidement.]* • Je pense que la consultation a été bien menée malgré quelque manquant. • Il faut tenir compte de question de participation locale et foncière. • Place des ONG n'est pas claire, si ce sont des bénéficiaires (partie prenante) ou future prestataire de mise en œuvre de l'étude. • Les consultants plus convaincants.
Equipe d'ONG No. 2	+ + + + + + + + + + + + +	12	• Les ONG Sont organisées et maitrisent le sujet. Travaille fouillé. • ONG: leur préoccupation et argumentation sont pertinent et claires. Les arguments des consultants ne sont pas pertinents. • Les ONG ont été plus constructives aves les propositions. • ONG : - meilleur justification et argumentation, plus sympas. • Les ONG ont bien joués le rôle de suivi et de contrôle des actions du gouvernement. • Les ONG ont été plus convaincantes et leurs observations ont été prises en compte. • Les ONG plus convaincants.

			• Les ONG ont été plus convaincantes contrairement aux consultants. Ils ont joués pleinement leur rôle d'éveil. • Les ONG ont bien défendus leurs positions.
Equipe de consultants No. 3	+ + + + + + + + + + +	11	• Les ONG n'ont pas été convaincantes de façon global dans leur argumentation. Par contre les consultants ont donné plus d'arguments convaincants. Un membre l'ONG ne parle pas fort. on a eu l'impression à un moment que certains membres des ONG parlaient du document SESA et non des TDR. • Les consultants sont professionnels. Ils ont incorporés toutes les préoccupations des communautés. • Les consultants sont ouverts à la discussion, attentif aux préoccupations des ONG, réponde stratégiquement, connaisse bien leur mandat et défendent leur propos (les TDR). • La société civile n'a pas clairement défendu les communautés. • Pertinence des arguments. • Les consultants sont professionnels. Ils ont incorporés toutes les préoccupations des communautés. • Consultants : le téléphone portable qui sonne pendant l'audience, reconnaissent les limites des TDR et la pertinence des absences des ONG. • Passable • Les consultants ce sont beaucoup contredits dans leurs interventions. • Moins sur les questions de temps peu participatif • Plus pour défendre ses idées, maitrise les documents (TDR, RPP) • Le consultants ont faiblement cédé aux demandes des ONG de tel sorte qu'ils se sont identifier aux ONG. Les consultants n'ont pas défendu leur travaille alors qu'on y trouve des éléments important. • Félicitations, sollicitation des fonds supplémentaires pour large consultation • Prise en compte des réponses des ONG tant dans l'argumentation que dans les débats, travaille structuré, enrichi. • Le gouvernement a la part de responsabilité pour exiger aux consultants de prendre en compte tous les acteurs. Les consultants ne doivent pas parler de financement. • Assez pertinent

Equipe d'ONG No. 4	+ + + + + + ++ + + +	11	• Très faible • Capacité de conviction élevée. • Bonne réaction, très précise. • ONG, bonne introduction qui rassure la ministre sur les intentions, un participant qui se moque de ce qu'il dit au ministre sur son titre, bonne défense des peuples autochtones • Les ONG étaient mieux imprégnées des préoccupations et attentes des communautés a la base. • Approche positive et constructive des ONG avec des propositions claires • Les ONG ont bien joué leur rôle les revendications sont très bien argumentées. • Présentation sur le partage des bénéfices a pris des exemples pratiques (vécus de terrain).

ANALYSE DE L'EQUIPE DE COMPILATION D'APPRENTISSAGES

La table suivante montre les résultats de l'équipe responsable de la compilation d'apprentissages pendant la troisième journée de l'atelier.

Analyse de l'équipe de compilation d'apprentissages – Jour 3
1. Le rôle de la société civile est déterminant dans la conduite du processus SESA : elle assure un rôle de veille (implication de la technique le début)
2. La maitrise du sujet (processus SESA) est capitale pour les parties prenantes
3. L'ouverture d'esprit des parties prenantes doit être un principe directeur du processus SESA (consensus /validation)
4. Les autorités doivent jouer un rôle de facilitateur du processus SESA
5. Prendre en compte les communautés de base depuis le début du processus SESA

D. LES MECANISMES DE REGLEMENT DE PLAINTES DANS LA REDD+

LES ORIENTATIONS SUR LES MECANISMES DE REGLEMENT DE PLAINTES DANS LA REDD+

Juan Dumas, Consultant du FCPF, a présenté des orientations de base sur les mécanismes de règlement de plaintes dans la REDD+. La présentation a abordé, entre autres, les causes sous-jacentes des disputes liées à la REDD+, la justification des mécanismes de règlement de plaintes, une illustration de la structure basique qu'un tel mécanisme devrait avoir, et des principes et des clés sur lesquels devraient reposer un mécanisme de règlement de plaintes.

TRAVAIL EN EQUIPES MULTI-PAYS SUR LES MECANISMES DE REGLEMENT DE PLAINTES

Les participants ont été divisés en quatre équipes de travail multi-pays. Ils ont travaillé en utilisant un cadre analytique pour les mécanismes de règlement de plaintes. Ainsi, les participants ont réfléchi sur certains éléments et caractéristiques qu'ils estimaient nécessaires pour générer de bonnes pratiques dans ce domaine. Les matrices préparées par les différentes équipes sont présentées dans les pages suivantes.

PRESENTATION DES MATRICES SUR LES MRP DANS LA REDD+

EQUIPE 1

Quel est le siège institutionnel du mécanisme ?	Quels canaux sont ouverts pour la réception des demandes ?	Comment la réception de plaintes est confirmée et comment sont-elles évaluées ?	Quelles procédures existent pour traiter les plaintes reçues ?	Que faire s'il n'y a pas d'accord? Y a-t-il une possibilité de recours à une autre instance ?	Comment le dossier est-il fermé ?	Comment les données sur les plaintes reçues sont-elles rassemblées ?
Comité national REDD+	Procès-verbal de réunion e-mail Rapports Lettres Requêtes verbales Mémo Téléphone	Accusé de réception (SMS, lettre, e-mail, face book) Enregistrement Evaluation en plénière du comité	Enregistrement Classification Traitement à l'amiable	Saisir la justice	Par une décision de règlement à l'amiable ou saisine judiciaire Soit le non-lieu pour insuffisance de preuve	Registre Classeur Tableau synaptique Base de données électronique

EQUIPE 2

Quel est le siège institutionnel du mécanisme ?	Quels canaux sont ouverts pour la réception des demandes ?	Comment la réception de plaintes est confirmée et comment sont-elles évaluées ?	Quelles procédures existent pour traiter les plaintes reçues ?	Que faire s'il n'y a pas d'accord? Y a-t-il une possibilité de recours à une autre instance ?	Comment le dossier est-il fermé ?	Comment les données sur les plaintes reçues sont-elles rassemblées ?
Ministère des ressources naturelles et de l'environnement	Enregistrement écrit des plaintes verbales Courrier (poste/facteur, forme) Fax Internet E- mail	Accusé de réception (avec numéro d'enregistrement) Comité d'évaluation local Comité d'évaluation national	Convocation du comité Examen d'éligibilité Convocation des deux parties A l'amiable au niveau local – Comité local Arbitrage au niveau national – Comité national	Négociations Consensus Justice	Signature d'un PV de règlement de la plante Rejet de la plainte	Registre des plaintes Base de données (dossiers – électroniques)

EQUIPE 3

Quel est le siège institutionnel du mécanisme ?	Quels canaux sont ouverts pour la réception des demandes ?	Comment la réception de plaintes est confirmée et comment sont-elles évaluées ?	Quelles procédures existent pour traiter les plaintes reçues ?	Que faire s'il n'y a pas d'accord? Y a-t-il une possibilité de recours à une autre instance ?	Comment le dossier est-il fermé ?	Comment les données sur les plaintes reçues sont-elles rassemblées ?
Primature (commission nationale)	Message oral Radiophonique Téléphonique Demande manuscrite (lettre) Internet	Accusé de réception (délai de réponse) Notification	Audition Entendre les parties Entendre les témoins Trancher	Faire appel Oui (yes) Les sages au niveau local Autorité municipale (conseil municipal) Conseil départemental (préfet) Province (région) Primature (commission national)	Verdict	Registre Base de données

L'EXAMEN PAR LES PAIRS

Les trois équipes ont présenté leurs matrices afin de recevoir des commentaires des membres du panel d'évaluation et des participants. Les critères examinés étaient l'accessibilité à la justice , le procès équitable, la transparence et la prévisibilité, et la viabilité. Les qualifications des différents panels d'évaluation ont été serrées ; néanmoins l'équipe 1 a obtenu une ponctuation plus élevée.

Examen par des pairs – Séance sur les MRP

	Est-ce que le mécanisme proposé est-il accessible ? S'agit-il d'un procès équitable ?	Est-il transparent et prévisible ?	Est-il viable ?	**Score total**
Equipe 1	8	7,5	6,5	**22**
Equipe 2	7	7	6,5	**20,5**
Equipe 3	8	7	6,5	**21,5**

LE DEBAT ENTRE DES MULTIPLES PARTIES PRENANTES

Un jeu de rôle a été conçu pour que les participants puissent discuter des questions importantes associées à l'inclusion sociale dans la REDD+ dans un cadre similaire à leurs propres contextes, mais situé toujours au pays hypothétique de Shangriland. Afin qu'ils puissent apprécier d'autres points de vue, préoccupations et intérêts dans le cadre de la REDD+, les participants ont joué un rôle lors de l'exercice qui pouvait être différent de celui qu'ils assument habituellement. Les tableaux suivants illustrent les résultats des analyses menées aux débats multipartites.

Préparation de la matrice pour le débat entre des multiples parties prenantes

Indiquez la partie prenante que votre équipe représente :	**Peuples autochtones et communautés locales**
Signalez deux risques liés au fait que les acteurs les puissants tentent d'imposer leurs points de vue pendant la construction de la stratégie REDD+	• La perte d'identité culturelle • La stratégie est mal construite
Recommandation réalisable et pratique pour atténuer ces risques	• Valorisation des modes de gestion traditionnelles • Implication des acteurs clés

Préparation de la matrice pour le débat entre des multiples parties prenantes

Indiquez la partie prenante que votre équipe représente :	**Gouvernement**
Signalez deux risques liés au fait que les acteurs les puissants tentent d'imposer leurs points de vue pendant la construction de la stratégie REDD+	• Peuples autochtones, communautés locales soutenues par les OSC – blocage et non aboutissement du processus • Secteur privé – conflits sociaux
Recommandation réalisable et pratique pour atténuer ces risques	• Implication, consultation et participation effective dès le début et à toutes les étapes du processus • Négociation

Préparation de la matrice pour le débat entre des multiples parties prenantes

Indiquez la partie prenante que votre équipe représente :	**ONG nationales**
Signalez deux risques liés au fait que les acteurs les puissants tentent d'imposer leurs points de vue pendant la construction de la stratégie REDD+	Secteur privé et gouvernement acteurs plus puissants • Démotivation et non-participation • Germe de conflit
Recommandation réalisable et pratique pour atténuer ces risques	• Information et communication • Consultation et respect des engagements

Préparation de la matrice pour le débat entre des multiples parties prenantes

Indiquez la partie prenante que votre équipe représente :	**Secteur privé**
Signalez deux risques liés au fait que les acteurs les puissants tentent d'imposer leurs points de vue pendant la construction de la stratégie REDD+	• Corruption • Insécurité des investissements
Recommandation réalisable et pratique pour atténuer ces risques	• Considérer le secteur privé comme un acteur clé du processus REDD+

LA PRIORISATION DES RECOMMANDATIONS

A la fin des discussions, il a été demandé à chacune des équipes de parties prenantes de hiérarchiser les recommandations, par ordre d'importance. Il est intéressant de noter que les recommandations des équipes des « communautés », du « gouvernement » et des « ONG nationales » ont été considérées toutes les trois comme les plus pertinentes, avec une même notation. Par contre, la recommandation de l'équipe « secteur privé » a été estimé comme la moins importante.

La table suivante touche à la priorisation des recommandations de chacun des acteurs intervenant dans le débat.

Recommandation	Vote de l'équipe « communautés »	Vote de l'équipe « gouvernement »	Vote de l'équipe « ONG nationales »	Vote de l'équipe « Secteur privé »	Total
Communautés		02	02	03	**07**
Gouvernement	03		03	01	**07**
ONG nationales	02	03		02	**07**
Secteur privé	01	01	01		**03**

ANALYSE DE L'EQUIPE DE COMPILATION D'APPRENTISSAGES

La table suivante montre les résultats de l'équipe responsable de la compilation d'apprentissages pendant la quatrième journée de l'atelier.

Analyse de l'équipe de compilation d'apprentissages – Jour 4
1. Le MRP est important et permet d'attendre le principe gagnant- gagnant
2. Le jeu de rôle nous a permis de nous mettre dans la peau des autres parties prenantes et nous a permis de nous mettre autour d'une table de discussion
3. Mise en place du MRP pour les vulnérables
4. Le succès de la REDD+ dépend de l'inter relation entre les parties prenantes
5. Le mécanisme (MRP) dépend du contexte national

E. L'APPLICATION ET L'ADAPTATION DES APPRENTISSAGES AUX CONTEXTES NATIONAUX

LES PLANS POUR L'AMELIORATION DE L'INCLUSION SOCIALE DANS LA PHASE DE PREPARATION A LA REDD+

Après une présentation de l'équipe de facilitation touchant aux résultats préliminaires de l'atelier, les participants ont été invités à travailler à nouveau en équipes pays pour développer des plans d'amélioration de l'inclusion sociale dans les processus de préparation à la REDD+. Ensuite, les plans d'action élaborés par les équipes ont été soumis à un processus d'examen par les pairs. Les commentaires et le feed-back de l'ensemble des participants sont aussi présentés ci-dessous.

PRESENTATION DES PLAN ABREGES POUR AMELIORER L'INCLUSION SOCIALE

Nom du pays : République Démocratique du Congo	Mécanisme prioritaire nécessaire pour renforcer l'inclusion sociale	Justification du mécanisme : Quelles lacunes il va combler ou sur quels points forts va-t-il s'appuyer ?	Principales parties prenantes qui doivent être impliquées	Délai d'exécution	Qui sera responsable ?
C&P	Déploiement (massif) d'outils de communication a la base • Consultation • Production d'outils • Dissémination Voie orale • Radio communautaire Voie écrite • Bande dessinée/ boîte a image ***Commentaires des participants :*** *Revoir les mécanismes concernant les trois étapes (C&P, SESA, MRP). Ça ressemble plus à des actions.* *Sur qui jetez-vous la responsabilité de l'information à la base ?* *Précisez qu'il y a un Plan intégré de communication.* *Après l'application du Plan de communication, qu'est le niveau de réalisation de ce Plan ? Comment y atteindre cet objectif quand on connaît les contraintes géographiques ?*	Le déficit d'information a la base L'ancrage du GTCR jusqu'à la base La relation étroite CN-REDD+ -GTCR ***Commentaires des participants :*** *Existe-t-il un plan de communication ?*	CNREDD et points focaux provinciaux(PFP) Société civile Dissémination Secteur privé Bailleurs des fonds financement ***Commentaires des participants :*** *Pourquoi pas le gouvernement ?*	Juin-décembre 2014	CN-REDD
SESA	Développement participatif du système d'information sur les sauvegardes (SIS) • Production d'une feuille de route • Sélection des sites – test • Test et suivi • Analyse et proposition d'un SIS • Actualisation de l'arrêté d'homologation	Renforcement de la participation des provinces (égal capacités) Opérationnalisation du cadre SESA Points forts : • Existence des projets pilots • Validation participative du SESA au	CNREDD - Chargée du pilotage Porteurs des projets pilots : qui testent Ministère (MECNT) règlementé Société civile qui fait le suivi et propose	Juin-décembre 2014 ***Commentaires des participants :*** *Pensez-vous en*	CN-REDD

	Commentaires des participants : *Comment l'exécution du CGES va corriger les non prises (impacts) des projets pilots qui sont mis en plan avant ce Cadre ?* *Comment développer le SIS ?* *Où est le CGES ?* *La stratégie nationale a-t-elle été validée sans Cadre de gestion environnementale et sociale ?*	niveau nationale ***Commentaires des participants :*** *Avez-vous déjà adapté les sauvegardes à votre contexte ?*	des améliorations ***Commentaires des participants :*** *Les projets pilots ont-ils été mis en œuvre sans sauvegardes ?*	*6 mois parcourir le pays ?* *Préciser les délais en semaines, mois ou an* *R/ 26 semaines ou 6 mois*	
MRP	Etude d'état de lieu : • Des mécanismes • Des acteurs existant et impliquer • Proposition d'un mécanisme • Expérimentation /adapté de MRP ***Commentaires des participants :*** *Vous ne constatez pas le temps de préparation de la REDD+ (R-PP) serait le moment utile pour la mise en place du MRP. Hélas, il se mettra en place après la Stratégie nationale.*	Manque de vision claire sur le MRP existant Points : • Appuis sur les projets existants appuis concessions forestière ***Commentaires des participants :*** *Très bonne approche ! Il est essentiel de le documenter pour partager votre expérience avec des autres pays*	• CN- REDD (Facilitateur) • GTCR • Concessionnaire • Porteur projet o Coproducteur de l'Etat ***Commentaires des participants :*** *Communautés locales ? Systèmes coutumiers ?* *R/ Etat des lieux au niveau local*		CN-REDD ***Commentaires des participants :*** *Préciser le rôle du Comité de pilotage dans le MRP*

Quelques aspects soulevés par les équipes pendant la riposte

- L'équipe a signalé que le gouvernement est responsable de l'information à la base.
- L'équipe a confirmé qu'il y a un plan intégré de communication mais il faut l'opérationnaliser avec les fonds disponibles.
- Les fonds octroyés pour le MRP leur permettront d'avoir un peu plus de progrès dans ce domaine.
- L''équipe a indiqué que l'Etat va capitaliser le système traditionnel pour la résolution de conflits.

Nom du pays : Madagascar	Mécanisme prioritaire nécessaire pour renforcer l'inclusion sociale	Justification du mécanisme : Quelles lacunes il va combler ou sur quels points forts va-t-il s'appuyer ?	Principales parties prenantes qui doivent être impliquées	Délai d'exécution	Qui sera responsable ?
C&P	Renforcement de capacités des acteurs principaux en C&P Elaboration d'un plan de C&P + mise en œuvre ***Commentaires des participants :*** *Qui est acteur principal ? Qui est acteur secondaire ?*	Forte implication des femmes dans le processus Coordination des activités sur terrain ***Commentaires des participants :*** *Ou sont les jeunes ?* *Il s'agit plus d'une implication de l'ensemble des parties prenantes et non uniquement les femmes !* *Quels sont les points forts sur lesquels le mécanisme va s'appuyer ?* *Tenez toujours compte de l'aspect général* *Quelles sont les lacunes observées ? Les points forts ?*	Multi-niveaux Multi- acteurs Gouvernement Secteurs privés Communautés locales Société civile ***Commentaires des participants :*** *En Madagascar existe-il les P.A ? Pourquoi ils ne sont pas impliqués ?* *Il n'y a pas d'autochtones chez vous ? Plusieurs secteurs privés ???*	6mois 3 ans ***Commentaires des participants :*** *Les durées ne sont pas trop longues ?* *Vous ne pouvez pas compiler le délai d'exécution par processus ?* *Ne pensez- vous pas que 2 ans c'est trop long ?* *Les délais sont aléatoires étant donné que le R-PP n'est pas encore approuvé*	Plateforme de pilotage Bureau national de coordination REDD+ ***Commentaires des participants :*** *Plateforme de pilotage de quoi ? Préparation/REDD+*
SESA	Elaboration TDR participative(M.A.J) Mise en œuvre : Recrutement consultant par appel d'offre ouvert (journaux, site web…) Evaluation interne (technique) Evaluation externe égal validation ***Commentaires des participants :*** *En quoi le recrutement d'un consultant va favoriser le renforcement de l'inclusion sociale ?*	Durabilité Bonne gouvernance • Transparence • Efficacité • Equité	Développement rural : agriculture, élevage, domaine… • Aménagement territoire • Environnement /forêt • Mines • Tourisme Sociétés civiles : représentants (femmes, jeunes, migrants, groupes socialement marginalisés) ONG, association… Secteurs privés	3 mois 2,5 ans ***Commentaires des participants :*** *Délai et différente durée* *Public et PI ?*	Plateforme de pilotage Bureau national de coordination REDD+ et office nationale pour l'environnement Commission technique égal office nationale environnement et secteurs concernés, opérateurs concernés, partenaires technique experts

	Est-ce que vous évaluez votre SESA avant qu'elle ne soit élaborée ?		Public et privé ***Commentaires des participants :*** *Toutes les P.P doivent être impliqués à tous les niveaux*		
MRP	Elaboration d'une stratégie de MRP (participative) Mise en place : Structure institutionnelle, intersectoriel CIME Structure de suivi nationale et de médiation ***Commentaires des participants :*** *What do you mean by a strategy for MRP? [Traduction libre] Qu'entendez-vous par une stratégie de MRP ?*	Prise en compte des règlementations traditionnelles Confiance entre parties prenantes		2 ans ***Commentaires des participants :*** *Le délai de deux ans parait trop long*	Bureau national de coordination REDD+ ***Commentaires des participants :*** *Jour de MRP, il serait idéal d'avoir une étude autre que du bureau national REDD+*

Quelques aspects soulevés par les équipes pendant la riposte

- Par rapport aux acteurs, l'équipe a clarifié que toutes les parties prenantes sont considérées dès le niveau local au niveau national. L'équipe a indiqué qu'ils vont prendre en compte le renforcement de la participation des femmes et des jeunes.
- Le résultat du SESA sera publié dans le site Web respectif.
- Les populations autochtones ne sont pas impliquées dans la REDD+ pour l'instant.

Nom du pays : République du Congo ***Commentaires des participants :*** ***Ambitieux !*** ***Quels sont les points forts sur lesquels chaque composante s'appuie ? Sinon bravo***	**Mécanisme prioritaire nécessaire pour renforcer l'inclusion sociale**	**Justification du mécanisme : Quelles lacunes il va combler ou sur quels points forts va-t-il s'appuyer ?**	**Principales parties prenantes qui doivent être impliquées**	**Délai d'exécution**	**Qui sera responsable ?**
C&P	Programme annuel ; sur le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes en matière d'inclusion sociale dans la REDD+ ***Commentaires des participants :*** *Une année c'est peu* *Une année pour un programme ? Un programme doit être dans un Plan de consultation.*	Les parties prenantes ne sont pas encore bien impliquées et ne sont pas encore bien appropriées sur le processus REDD+	Puissance publique. Populations autochtones / locales ONG et OSC Secteurs privés ***Commentaires des participants :*** *Puissance publique ? Gouvernement, Parlement, Conseil économique et social* *Les ONG ne font pas partie de la société civile* *Pourriez-vous définir ? C'est qui ou c'est quoi la puissance publique ?*	Juin 2014 – décembre 2014	CN-REDD + -CONGO ***Commentaires des participants :*** *La CN-REDD va travailler seule et exclure les autres parties prenantes dans la mise en œuvre ? Il fallait prévoir le reste des autres parties prenantes*
SESA	Cadre de gestion environnemental et social sur la REDD+	Combler la gestion des risques et des impacts sociaux et environnementaux ***Commentaires des participants :*** *Comment ?* *Félicitations*	Puissance publique Populations autochtones /locales ONG et OSC Secteurs privés	Juin 2014-décembre 2014	CN-REDD+- Congo ***Commentaires des participants :*** *Peut-on être juge et partie ? Coordination REDD+ ?*
MRP	Conception des TDR du MRP	Combler l'inexistence du MRP dans la REDD+	Puissance publiques	Juin 2014-	CN-REDD+-Congo

	Commentaires des participants : *En quoi consistent les TdR ? Quel est le contenu des TdR ?* *La méthode de conception ?* *TdR, c'est trop insuffisant. Il faut un Plan ou une étude.* *What will the TdR include?* *[Traduction libre] Qu'est-ce que les TdR vont inclure?*		Populations autochtones/locales ONG/OSC Secteurs privés	décembre 2014	

Quelques aspects soulevés par les équipes pendant la riposte

- L'équipe a indiqué qu'ils sont ambitieux et qu'il faut rêver pour réaliser les projets.
- Les TdR des MRP comprennent une étude de faisabilité des MRP et une approche de gestion de risques.
- L'équipe a clarifié que la puissance publique regroupe le gouvernement, le parlement et les membres du gouvernement à l'intérieur du pays.
- Le pays n'est pas si grand et l'équipe a considéré que les actions envisagées sont viables si elles sont bien organisées ; l'essentiel c'est d'avoir les moyens nécessaires.
- La CN-REDD pilote le processus mais elle implique toutes les parties prenantes.

Nom du pays : Cote d'ivoire	Mécanisme prioritaire nécessaire pour renforcer l'inclusion sociale	Justification du mécanisme : Quelles lacunes il va combler ou sur quels points forts va-t-il s'appuyer ?	Principales parties prenantes qui doivent être impliquées	Délai d'exécution	Qui sera responsable ?
C&P	Développer un plan d'information d'éducation et de communication ***Commentaires des participants :*** *Différence entre plan IEC et le plan de consultation* *Le visage du présentateur tourne vers l'affiche et non vers l'auditoire, il s'agit d'une lecture et non d'une présentation du travail*	Existence du conseil supérieur des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire Existence d'une plateforme des leaders religieux ***Commentaires des participants :*** *A qui appartient l'arbre ou la forêt ?*	Jeunes et femmes Medias Secteur privé et organisation de la société civile Administration publique Chefs traditionnels et leader religieux ***Commentaires des participants :*** *Vous pensez que les autres acteurs sont suffisamment pris en compte et que c'est seulement les religieux ?*	6 mois ***Commentaires des participants :*** *The time for execution seems very short and should correspond to the level of your country in the REDD+ process* *[Traduction libre : Le délai d'exécution semble très court et il devrait correspondre au niveau de votre pays dans le processus REDD+.]*	Plateforme Société civile REDD+/FLEGT Secrétariat exécutif permanent REDD+ ***Commentaires des participants :*** *La société civile ne fait pas partie du secrétariat exécutif permanent REDD+ ?* *Du ressort des secteurs publics pour rassembler toutes les parties prenantes* *Pourquoi plusieurs responsables ? Essayez de trouver une seule structure*
SESA	Plan de consultation au niveau local et national	Existence des points focaux de la société civile Existence de points focaux du secrétaire exécutif permanent REDD+ Existence de 8 groupes thématiques de réflexions sur les options stratégiques du REDD+	Institut de recherche Administration publique Secteur privé et organisation de la société Administration publique Communautés locales ***Commentaires des participants :*** *Clarifier le rôle des parties prenantes sur les C&P, SESA, et MRP*	1an ***Commentaires des participants :*** *SESA un an ; c'est être trop ambitieux*	Secrétariat exécutif permanent

MRP	Développer un plan de gestion	Plan d'affection des terres Propriété de l'arbre non défini Système traditionnel de règlement des conflits Faible vulgarisation de la loi foncière de 1998 Alliances interethniques ***Commentaires des participants :*** *These issues are very important. You don't need a new mechanism to deal with them. They must be addressed during the consultations process. I would encourage you to focus your MRP on the complaints that will come up during implementation of REDD+.* *[Traduction libre : Ces questions sont très importantes. Vous n'avez pas besoin d'un nouveau mécanisme pour les traiter. Elles doivent être abordées au cours du processus de consultation. Je voudrais vous encourager à concentrer votre MRP sur les plaintes qui surviendront pendant la mise en œuvre de la REDD +.]*	Administration publique Chefs traditionnels et leaders religieux Organisations de la société civile et secteur privé	6mois	Comité nationale REDD+

Quelques aspects soulevés par les équipes pendant la riposte

- Concernant la C&P, l'équipe a visé un Plan d'éducation et d'information qu'il faut développer.
- Les arbres et la forêt appartiennent à l'Etat, mais dans le processus REDD+ il a été demandé que les arbres et la forêt puissent appartenir aux paysans.
- L'équipe a estimé que les parties prenantes qui n'ont pas été prises en compte sont les chefs traditionnels et les leaders religieux. Or il faut impliquer toutes les parties prenantes pour avoir un bon processus REDD+.
- En ce qui concerne les MRP, l'équipe a estimé que les conflits peuvent apparaître à tout moment. Le MRP devrait être mis en place dès le début.
- L'équipe a réaffirmé que le pays pourrait pratiquer le SESA dans un délai d'un an.

Nom du pays : Burkina Faso	Mécanisme prioritaire nécessaire pour renforcer l'inclusion sociale	Justification du mécanisme : Quelles lacunes il va combler ou sur quels points forts va-t-il s'appuyer ?	Principales parties prenantes qui doivent être impliquées	Délai d'exécution	Qui sera responsable ?
C&P	Plan de consultation et de participation Plan de communication participatif Plan de renforcement des capacités	Insuffisance d'engagement des parties prenantes Déficit d'information et communication Insuffisance de capacités technique, organisationnels, financière, etc. … Existence de plateforme de concertations à différents niveaux Existence de canaux diversifiés : radio, commentaires, canaux traditionnels etc. Existence de compétences en langue locales (instituts, centres, associations) Existence de structures et de compétence pour les formations	Gouvernement, OSC, secteur privé, collectivités, populations locales, consultant, institutions de recherches Autorités coutumières et religieux, groupes vulnérables, parlementaires PTF ***Commentaires des participants :*** *Clarifier le rôle des parties prenantes dans le cadre de consultation et participation, SESA et MRP*	Décembre 2014 ***Commentaires des participants :*** *Définir le début du délai d'exécution* *La durée de chaque étape ?* *Avez-vous présentement des éléments pour fixer exactement les périodes de début ?* *Décembre 2014 signifie quelle référence ? Donnez le temps précis en termes de jour, semaine mois ou un an*	Unité de coordination du PIF/MEDD Expert en renfoncement des capacités Expert e en communication ***Commentaires des participants :*** *Qui dans l'unité de coordination s'occupe des C&P SESA, MRP ?*
SESA	Révision des TDR du SESA avec toutes les parties prenantes Elaboration du cadre de gestion environnemental et social mesure de sauvegarde)	Décret présidentielle instituant les EES Existence d'une structure spécialisée (Bunée [?]	IDEM que la C&P ***Commentaires des participants :*** *Il a été dit de ne pas utiliser les sigles pour plus de compréhension les participants s'il vous plait définissez le sigle IDEM* *Evitez les sigles*	Décembre 2015 ***Commentaires des participants :*** *Délai d'exécution de temps est différent du devoir délai d'exécution (exemple : décembre 2014)*	Unité de coordination du PIF/MEDD Expert référent en questions sociales
MRP	Etat des lieux des mécanismes de règlement des conflits/risques existants Proposition d'un MRP adapté au niveau local et national Rencontres de restitution et de validation du projet MRP	Existence de mécanisme traditionnel de règlement des conflits Politiques opérationnelles de la banque mondiale Existence de cadres législatifs et règlementés (loi foncière, codes, textes) Médiateurs du Faso	IDEM+ tribunaux traditionnels/coutumiers +pouvoir judiciaire	Juin 2015	Unité de coordination du PIF/MEDD

Quelques aspects soulevés par les équipes pendant la riposte

- En ce qui concerne la C&P, l'équipe a clarifié qu'il s'agit d'un seul mécanisme avec les trois sous composants cités dans cette section.
- L'équipe a confirmé que la révision avec toutes les parties prenantes des TdR est elle-même un mécanisme au niveau du SESA.

Nom du pays : Cameroun	Mécanisme prioritaire nécessaire pour renforcer l'inclusion sociale	Justification du mécanisme : Quelles lacunes il va combler ou sur quels points forts va-t-il s'appuyer ?	Principales parties prenantes qui doivent être impliquées	Délai d'exécution	Qui sera responsable ?
C&P	Plan intégral de communication Plan de consultation	Temps de consultations de participation très court Barrière linguistique Déficit d'information entre toutes les parties prenantes Collaboration existante entre l'administration et les OSC Différents canaux et outils	Chefferies traditionnelles Medias Communautés locales/P .A OSC Administration sectorielles identifiées Secteur privé Partenaires Confessions religieuses Collectivités décentralisées Parlementaires Institut de recherche Experts ***Commentaires des participants :*** *Mieux définir l'implication des parties prenantes qui fait quoi?* *PA c'est-à-dire OSC ?*	12mois ***Commentaires des participants :*** *Délai différente durée*	Secrétariat technique OSC
SESA	Plan de mise en œuvre	S'appuyer sur les études préalables et complémentaires (R-PP) APV-FLEGT ***Commentaires des participants :*** *Toute l'administration et non sectoriel ?* *Etes-vous sure que les études préalablement menées dans le cadre de SESA prend réellement en compte les préoccupations des communautés ?* *En quoi l'étude constitue un mécanisme ?* *L'étude ne suffit pas pour renforcer l'inclusion sociale au niveau MRP* *Make sure the study includes a proposal to strengthen existing mechanism. Include this in your consultation process.* *[Traduction libre : Assurez-vous que l'étude comprenne une proposition visant à renforcer les mécanismes existants. Incluez-la dans votre processus de consultation.]*	18 mois	Secrétariat technique OSC nationales et internationales ***Commentaires des participants :*** *Toutes les parties prenantes sont responsables ?* *Pourquoi aussi les ONG internationales ?*
MRP	Etudes sur l'état des lieux des différents risques de conflits	Faibles appropriation et vulgarisation des informations		12 mois	Secrétariat technique

		Difficulté d'accès à la justice par les populations Différents systèmes existants (coutumiers, modernes)			OSC nationale et internationales ***Commentaires des participants :*** *Dites-nous qui sont les différents responsables ; je ne suis pas encore convaincu*

Quelques aspects soulevés par les équipes pendant la riposte

- L'équipe a clarifié qu'il y a des études qui ont été déjà produites, mais il faut prévoir des études supplémentaires dans les domaines où elles n'existent pas encore.
- Il y a un travail en matière de renforcement de capacités qui reste à accomplir ; il est nécessaire d'avoir des organisations chargées de cette tâche.

Nom du pays : Togo	Mécanisme prioritaire nécessaire pour renforcer l'inclusion sociale	Justification du mécanisme : Quelles lacunes il va combler ou sur quels points forts va-t-il s'appuyer ?	Principales parties prenantes qui doivent être impliquées	Délai d'exécution	Qui sera responsable ?
C&P	Plan national de consultation Identification des acteurs Informations/communication Cadre sectoriel de consultation Zones de consultations ***Commentaires des participants :*** *Identification des acteurs est-ce que c'est un mécanisme ?* *Plan de participation –communication-consultation dons si l'on tient compte des différentes définitions de ces mots*	Les acteurs clés ne sont pas touchés par la consultation Les acteurs sont consultés par leur degré d'influence Mauvaise planification de la consultation (temps + espace) Pays peu étendu - Acteurs organisés (plateforme ONG, organe paysanne, CVD) ***Commentaires des participants :*** *Le terme acteur influant n'est pas approprié* *Qui sont les acteurs peu influents ?*	Gouvernement Société civile Communautés locales (secteur privé)	12mois **Commentaires des participants :** Le temps délai proposé sur le SESA est irréaliste ; il faut améliorer le délai Délai avec différent durée. Merci	Point focal REDD+ (office de développement d'exploitation forestière) ODF ***Commentaires des participants :*** *Au niveau du point focal, nommez un responsable pour chaque composante de l'inclusion sociale* *Quel est le rôle de la CN-REDD point focaux ?* *Responsable point focal c'est exclure le rôle des autres*
SESA	Cadre national de SESA	Consultation non inclusives • Mauvaise évaluation des risques Cadre d'évaluation environnemental existant au niveau national	Chefferies traditionnels Propriétaires terriens Organisations paysannes ***Commentaires des participants :*** *For holders and not for indigenous people? Does it mean that you do not take them into consideration? [Traduction libre : Pour les titulaires et non pour les populations autochtones? Cela signifie-t-il que vous ne les prenez pas en considération?]*	6mois ***Commentaires des participants :*** *Temps très court*	ANGE (agence nationale de gestion de l'environnement) avec le CN-REDD+ ***Commentaires des participants :*** *Est-ce que ANGE a toutes les capacités pour chapeauter cela ?* *En quoi est ce que l'organe nationale de gestion de l'environnement serait responsable ?*
MRP	Mécanisme national de MRP (appartenance juridique REDD+) ***Commentaires des participants :*** *Explication sur le mécanisme*	Marginalisation des acteurs peu influents Mécanismes existants - Mécanisme de gestion traditionnelle des conflits - Lois nationales	Idem	12mois	Point focal REDD+ institution ***Commentaires des participants :*** *Est-ce une institution ou une*

	Définir le mécanisme national de MRP (juridique) *Pensez-vous que la cellule juridique est insuffisante pour élaborer les mécanismes ?*	***Commentaires des participants :*** *It's good to point this out. How could you overcome this challenge?* *[Traduction libre : Il est bien de le souligner. Comment pourriez-vous relever ce défi ?]*			*personne intermédiaire ?*

Quelques aspects soulevés par les équipes pendant la riposte

- L'équipe a justifié le plan national de consultation prévu comme mécanisme prioritaire pour la C&P.
- En ce qui concerne les MRP, l'équipe a prévu une cellule juridique qui serait chargée des différends liés à la REDD+.
- L'équipe a confirmé la viabilité des délais proposés.

LE PARKING

Le Parking
• Disponibilité des versions électroniques des présentations • L'organisation d'EESS /CGES est illisible • Partager les versions électroniques des exposés • La durée d'aboutissement de la procédure de recrutement du cabinet d'étude sur l'EESS • Ne peut- on pas définir les indicateurs pour une consultation effective ? • L'édité sur les EESS • La justice comme partie prenante de la REDD+ • L'exposé portant sur le Cameroun, l'exposé portant sur la RDC n'ont pas été distribués

Les questions soulevées dans le parking ont été abordées lors de l'atelier. Par rapport aux indicateurs pour une consultation effective, il a été noté que la consultation et la participation doivent être adaptées aux contextes locaux. Néanmoins, il serait possible d'avancer plusieurs critères qui peuvent être pris en compte, parmi eux :

- Le nombre de parties prenantes incluses dans le processus ;
- Le nombre de consultations organisées aux niveaux régionale et nationale ;
- La qualité des débats organisés et des feed-back reçus ; et
- le niveau d'implication des parties prenantes.

L'un des commentaires demandait de partager les versions digitales des exposés. A cet égard, les organisateurs ont indiqué que, en dehors des copies en support papier distribuées aux participants pendant l'atelier, il y aurait une page Web dédiée à l'atelier avec l'ensemble d'information. Les organisateurs ont aussi indiqué qu'il y avait un nombre limité d'USB qui seraient fournis aux participants qui avaient un accès plus difficile à l'Internet.

D'autre part, le diagramme expliquant le processus SESA/CGES a été imprimé à nouveau, cette fois-ci sur une seule feuille et en couleurs, pour faciliter sa lisibilité.

L'observation « la justice comme partie prenante de la REDD+ » a été soulevée pendant le travail en groupe de la session sur la consultation et la participation. Elle n'a pas été retenue par l'équipe et pour cette raison elle a été incorporée dans le parking.

L'EVALUATION DE L'ATELIER

L'évaluation de l'atelier a permis d'avoir l'occasion d'obtenir un feed-back direct des participants. Des commentaires ont été recueillis pendant l'atelier en utilisant des feuilles différentes. Ces commentaires sont ventilés ci-dessous.

LE FEED-BACK

Ce que j'aime
• Les techniques d'apprentissage • La méthodologie de travail qui permet des débats et des échanges constructifs au sein des groupes et en plénière, et l'ambiance de travail

Ce que je n'aime pas

• Limitation de temps trop stricte, il faut laisser plus de temps aux questions et aux réflexions.
• La température de la salle est trop froide surtout pour les sahéliens
• Présentation SESA/EESS : (Kenn)
  ○ Langage trop technique
  ○ Présentation trop complexe (mais bon illustration avec RDC)

L'évaluation a été effectuée par composantes. Les résultats sont présentés ci-dessous.

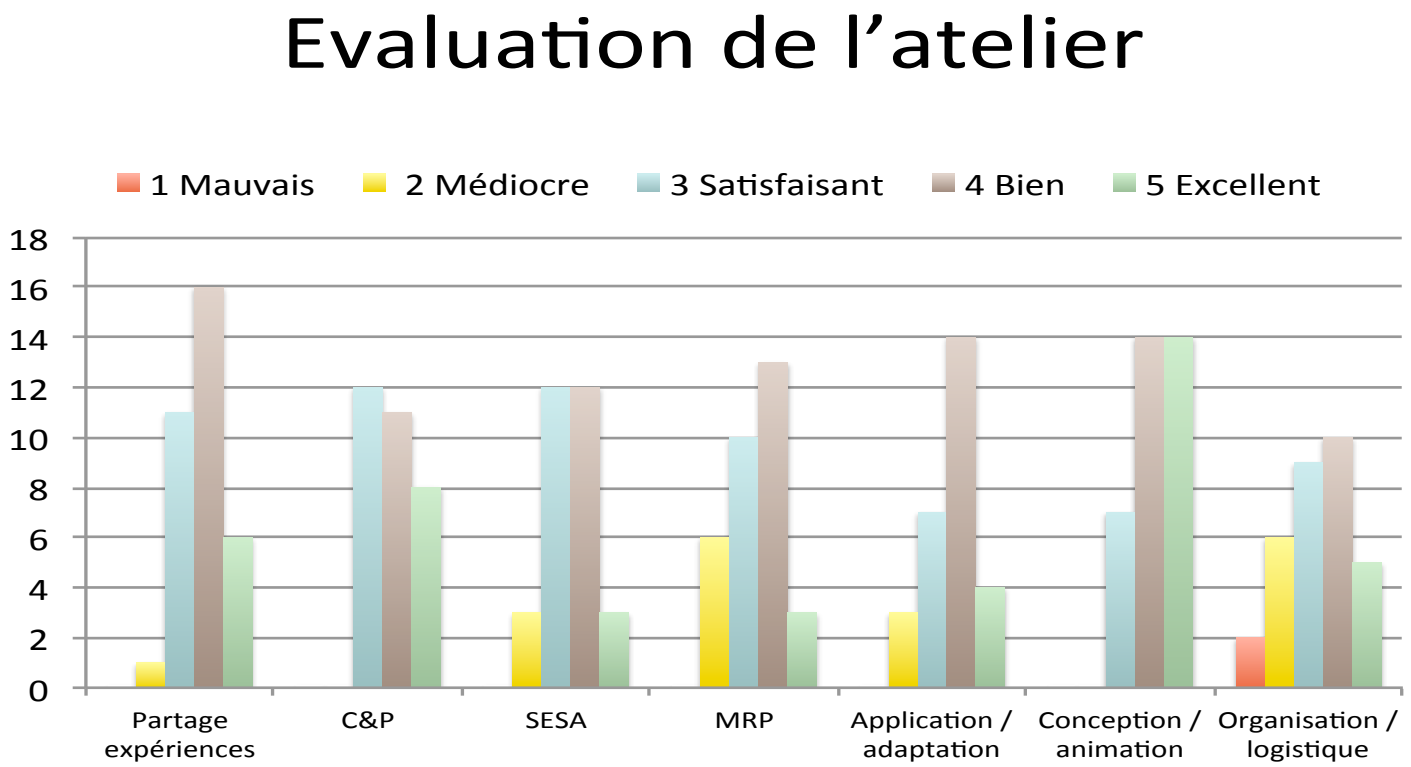

Figure 5. Les résultats de l'évaluation de l'atelier.

Les commentaires et les recommandations des participants	
Observations générales pour justifier votre score	**Recommandations pour améliorer l'atelier**
• Bonne adéquation entre la méthodologie et les objectifs de l'atelier • Manque des dépliants ou brochure sur le FCPF • MRP est trop abstrait, pas d'exemples de pays • L'atelier a été globalement positif mais la gestion du temps n'a pas permis de voir les outils pour la C&P, le SESA et le MRP, important surtout pour les pays qui sont en début du processus • L'atelier se bien déroulé et la méthode de renforcement a été participative et dynamique • La méthode de travail de cet atelier est très participative et dynamique • Méthodologie d'animation bien maitrisée • Manque de flash disque pour conserver électroniquement les modules de formation et autres • Bonne animation • Programme trop chargé • L'atelier a été très instructif et enrichissant, le travail en groupe/équipe nous a permis de partager nos différentes expériences • Très bonne méthodologie (travaux de groupe, plénière et exercices) • Très bonne animation et très bonne méthodologie agissante • Le FCPF ou Banque Mondiale n'est pas inclusif. Il faut associer les francophones experts en la REDD+ • Notre score est accepté. On pense que ça reflète réellement notre présentation et le point de vue des autres. Mais notre contexte ne	• Ouvrir les prochains ateliers aux étudiants des domaines impliques dans REDD+ • Donner plus de temps pour les outils qui doivent permettre de conduire les différentes étapes de l'inclusion sociale • Que les animateurs tirent les principales conclusions des exercices (leçons) • Disposer des flashes disque aux participants • Augmenter les DSA des participants en tenant compte le niveau de vie du pays • Programmer une autre session avec les autres pays engagé dans la REDD+ parlant les autres langues • Prévoir une session de recyclage • Distribuer les dépliants sur le FCPF et la Banque Mondiale • Mettre de l'eau à la disposition des participants pendant l'atelier • Choisir les hôtels a cout raisonnables et augmenter les per diem • Pour le prochain atelier merci de mettre de l'eau dans la salle. • Augmenter le temps de l'atelier a 7 jours • Augmenter le per diem • Bien approfondir ces notions car c'est très important • Partage du RPP par participant pour lecture sur les thèmes à étudier • Garantir la participation du secteur privé et instituts de recherche principaux au cours des ateliers et dans la REDD+ • Chercher un hôtel avec salle de gym et piscine pour permettre aux participants de se distendre. • En général, c'est un bon atelier pour les prochaine fois faire un bon plan le vol pour que les participants ne soient pas fatigué avant de venir à l'atelier. • Il faut revoir les per diem un peu à la hausse

nous permet pas de faire mieux. Félicitation pour ce score • La durée des sessions insuffisante surtout pour le cas du MRP • Le système a été bien monté pour amener les participants à comprendre le mécanisme • Durée très longues (itinéraire). 9h au lieu de 2h entre Brazza et Yaoundé • Félicitation aux animateurs de l'atelier, c'était simplement bien • More practical sessions and less theory, this is more helpful indeed! [Traduction libre : Séances plus pratiques et moins de théorie, ce qui en effet est plus utile !] • Manque de maitrise du contenu du RPP avant les exercices • Les itinéraires de voyage sont longs et fatigants • L'atelier très intéressant mais la traduction et le temps et le package de la fin d'atelier • Approche méthodologique efficace • La qualité d'information satisfaisante • Remise des supports électroniques avec toutes les présentations • Félicitation atelier très pratique à rappeler	• Per diem non motivante. % au cout de l'hôtel • Chacun doit gérer son argent pour l'hôtel et la bouffe • Recommandation : Organiser encore au moins chaque année les ateliers régionaux sur une thématique de la REDD+ pour permettre de bien accompagner les pays dans le Processus • Revoir les per diem a la hausse SVP • Il faut aussi organiser l'activité dans les pays • Time management need be flexible because there is no rest time ("as we close late"?) [Traduction libre : La gestion du temps doit être souple, car il n'y a pas de temps de repos (« parce que la clôture est tard le soir » ?] • Pousser les États à utiliser le CLIP comme outil essentiel pour les consultations et la participation • Suivi des actions de restitution après la formation, mettre en place un mécanisme • Loger tous les participants a un seul endroit SVP pour réaliser l'harmonie et éviter les retards • Prendre en compte le per diem des participants pendant les jours de voyage (nutrition…) • Le dernier jour il faut avoir ½ journée • Pérennisation des ateliers de renforcement des capacité du REPALEAC et OSC des peuples autochtones sur le processus RED+ dans l'espace COMIFAC. • Prendre en compte le repas et le froid. Je voudrais [parler de pate...?] • Pour la fois prochaine, envoyer les documents avant et ne pas oublier les femmes • Prévoir les actions de la restitution pour ____ l'implication et l'appropriation des outils par la base • Revoir le problème de logistique • Les termes sont bien définis mais trop condensés – ce qui n'a pas permis aux participants de se reposer • Prochainement que l'atelier soit un peu plus relaxe

	• Prévoir de temps pour une visite de la ville • Amélioration de la traduction des thèmes et des instructions pour éviter les confusions lors des travaux de groupe • Donner un peu plus d'exemples concrets sur les modalités des mécanismes (system de plaine dans tel pays, campagne d'information dans d'autres) • Donner des perspectives sur les nouvelles technologies qui peuvent aider l'inclusion sociale (application mobile, questionnaire par téléphone, réseaux sociaux, etc.) • Bien formuler les termes lors des exercices pour éviter les polémiques (ex. « affecté » par la REDD)

CLOTURE ET ETAPES SUIVANTES

Les remarques de la clôture de l'atelier ont été faites par M. Kennan Rapp du FCPF. M. Rapp a remercié et a reconnu la contribution de tous ceux qui ont participé et organisé l'atelier, soulignant que les organisateurs donneront suite aux Plans pour améliorer l'inclusion sociale préparés par les pays. Enfin, l'atelier s'est clôturé avec la remise des diplômes aux participants.

ANNEXE 1: PROGRAMME DE L'ATELIER

ATELIER REGIONAL DU FCPF POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIÈRE D'INCLUSION SOCIALE DANS LA REDD+

Pays participants: Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, République du Congo, République Démocratique du Congo, Madagascar et Togo

Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

12 au 16 mai 2014
Brazzaville, République du Congo

Contexte, objectifs et programme

I. Contexte et justification de l'atelier

La réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) découle d'une approche visant à faciliter la consolidation du rôle des individus et des communautés dans le développement de stratégies et de mécanismes convoitant à éviter la déforestation ou la dégradation des forêts. La REDD+ est encore nouvelle, les pays sont donc confrontés à une courbe d'apprentissage raide sur la façon d'impliquer les parties prenantes d'une manière significative et pratique dans la préparation et la mise en œuvre de la REDD+. Divers outils et approches, essentiels dans ce domaine, continuent d'évoluer rapidement, et leur interaction avec les exigences spécifiques des programmes, des orientations de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), des obligations internationales et cadres juridiques, et des politiques spécifiques de chaque pays, doivent être considérés avec précaution. Il peut également être avancé qu'il n'y a pas de solution unique pour tous les pays ou contextes. Les spécificités et les progrès locaux varient d'un pays à l'autre et même dans des régions différentes à l'intérieur d'un même pays.

Cet atelier est conçu pour fournir une occasion de faire le point, d'analyser l'expérience acquise, de partager et de participer à des discussions constructives sur les progrès et les défis de l'inclusion sociale dans la REDD+. Les participants proviennent d'un large éventail de secteurs concernés par la REDD+ au niveau national dans des différents pays d'Afrique. Il sera également l'occasion de comprendre les dernières orientations du FCPF à cet égard. A partir des expériences de l'atelier, les participants seront invités à développer, avec une approche d'efficacité et de faisabilité, des mesures spécifiques pour faciliter et appuyer les aspects liés à l'inclusion sociale de façon significative dans les programmes REDD+ de chaque pays.

II. Objectifs de l'atelier

Objectif général : Les participants acquièrent plus de connaissances et de compétences pour soutenir et faciliter les aspects liés à l'inclusion sociale des processus de préparation à la REDD+ qui sont pertinents et viables dans le contexte de leur pays.
L'atelier a quatre objectifs principaux interconnectés pour atteindre cet objectif :

5. **L'analyse du contexte du pays en matière de préparation à la REDD+.** L'objectif est de permettre aux participants de procéder à une analyse de l'état actuel du processus national REDD+ et des défis liés à l'inclusion sociale dans la préparation à la REDD+.

6. **La consolidation des compétences sur des questions clés.** Il vise à combiner les expériences des pays avec les guides et lignes directrices du FCPF pour consolider les connaissances et les compétences dans les trois domaines thématiques: (i) la consultation et la participation, (ii) l'évaluation environnementale et sociale stratégique (SESA selon son sigle en anglais) et (iii) les mécanismes de règlement de plaintes (FGRM selon son sigle en anglais).
7. **L'identification et l'adaptation des mesures pour faciliter l'inclusion sociale dans les processus REDD+ au contexte spécifique de chaque pays.** Il est prévu de permettre aux participants de sélectionner et d'adapter les mesures et les compétences concrètes pour améliorer l'inclusion sociale dans la REDD+, de manière à les adapter aux conditions nationales.
8. **L'échange d'enseignements, l'évaluation par les pairs et l'appropriation des connaissances (Objectif transversal).** Pour permettre une analyse par des parties prenantes multiples, ainsi que l'échange et l'examen par les pairs, l'atelier soutient une approche pleinement participative, dans laquelle tous les participants sont considérés et traités comme des personnes ayant une expérience et des compétences pertinentes. Les participants seront guidés à travers un processus structuré dans lequel le but est de développer leurs propres produits de travail pour répondre aux besoins nationaux.

III. L'approche et les préparatifs nécessaires et préalables à l'atelier

L'atelier est conçu pour que les participants assument un rôle de protagoniste. Cette approche doit permettre que les participants puissent développer et affiner eux-mêmes les stratégies et les mécanismes qui sont plus adaptés à leurs contextes, de sorte qu'il existe un haut degré de pertinence et d'appropriation des résultats. Les composantes de l'atelier sont prévues pour assurer qu'il existe, de façon incrémentale, un lien entre tous les résultats, garantissant la connectivité d'une activité à l'autre. Cela implique que les participants doivent être impliqués dans l'ensemble de l'atelier, **en arrivant à Brazzaville au plus tard le dimanche 11 mai 2014, et en partant au plus tôt le 17 mai 2014 le matin**.

Il est également essentiel que les participants soient préparés avant l'atelier afin qu'ils puissent faire des contributions éclairées. L'examen de tous les documents d'orientation relatifs à l'inclusion sociale dans la préparation à la REDD+ (REDD+ *Readiness*) dans leur pays ainsi que des orientations du FCPF est un préalable à la participation. Parmi les principaux documents à examiner se trouvent les propositions nationales de préparation à la REDD+ (documents R-PP, par exemple), ainsi que des plans, rapports d'activité, termes de référence et lignes directrices relatives à (i) la consultation et la participation, (ii) l'évaluation environnementale stratégique et social (SESA par son sigle en anglais) et (iii) les mécanismes de réception de plaintes (FGRM par son sigle en anglais). Les documents spécifiques de chaque pays peuvent être téléchargés du site du FCPF en cliquant sur le pays concerné :

http://www.forestcarbonpartnership.org/

Il est reconnu et on s'attend à ce que les équipes nationales soient à des stades différents de la REDD+ et à ce que les participants aient des besoins différents. Pour permettre aux animateurs et aux organisateurs de l'atelier de mieux s'adapter aux différentes étapes et besoins, il est nécessaire que tous les participants remplissent le formulaire court sur l'évaluation des besoins et des attentes en annexe à ce programme. Veuillez transférer le formulaire rempli aux contacts indiqués au plus tard **le vendredi 2 mai 2014.**

IV. La logistique et les critères d'admissibilité

Expérience et implication dans la préparation à la REDD+. Tous les participants doivent avoir été impliqués dans les processus de préparation à la REDD + à un niveau significatif et doivent être en mesure d'influencer la dynamique inhérente à la préparation à la REDD+ après l'atelier. En particulier, il faut une combinaison de représentants du gouvernement, des organisations non gouvernementales, des communautés autochtones et locales, et, si possible, du secteur privé. Il est important de prévoir la participation des hommes et des femmes.

Exigence de la langue française. La capacité de parler, lire et écrire le français est une condition essentielle d'admissibilité. L'atelier sera donné principalement en français et la traduction simultanée en français, le cas échéant, sera assurée pour tous les participants.

Le per diem sera seulement pour l'argent de poche. Tous les frais de déplacement, d'hébergement, ainsi que le petit déjeuner et le déjeuner, seront assumés par les organisateurs. Le per diem fourni sera un montant modeste, veuillez être conscient de ce fait. Les frais supplémentaires doivent être approuvés et ne peuvent être réclamés qu'uniquement avec des factures ou des reçus valables.

Participation pleine du lundi au vendredi. Veuillez noter que l'atelier aura 4 jours complets plus une demi-journée de travail. Les 4 jours complets seront le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, avec des séances allant de 8:30h ou 9:00h au 17h ou 18h. Le mercredi on travaillera jusqu'à 12h30. Les séances de l'atelier sont toutes interconnectées entre elles, il n'est pas possible de manquer une séance. Les activités de loisir auront lieu pendant la nuit, la veille de l'atelier, ou le lendemain si les vols le permettent, dans le temps propre des participants.

Compléter le questionnaire pour évaluer le degré de connaissance sur les divers sujets de l'atelier et réviser les documents R-PP du pays et les documents de références qui seront envoyés préalablement à l'atelier. Les participants doivent arriver à l'atelier en ayant pris connaissance de la R-PP de leurs pays et des documents de référence pertinents qui leur seront transmis.

Divulguer largement les résultats de l'atelier. Les participants s'engagent à diffuser largement les résultats de l'atelier, en particulier avec leur groupe respectif d'acteurs.

Veuillez noter que pour participer à cet atelier de renforcement de capacités vous devez vous engager à respecter et à approuver les six critères précédents.

V. Structure et processus de l'atelier

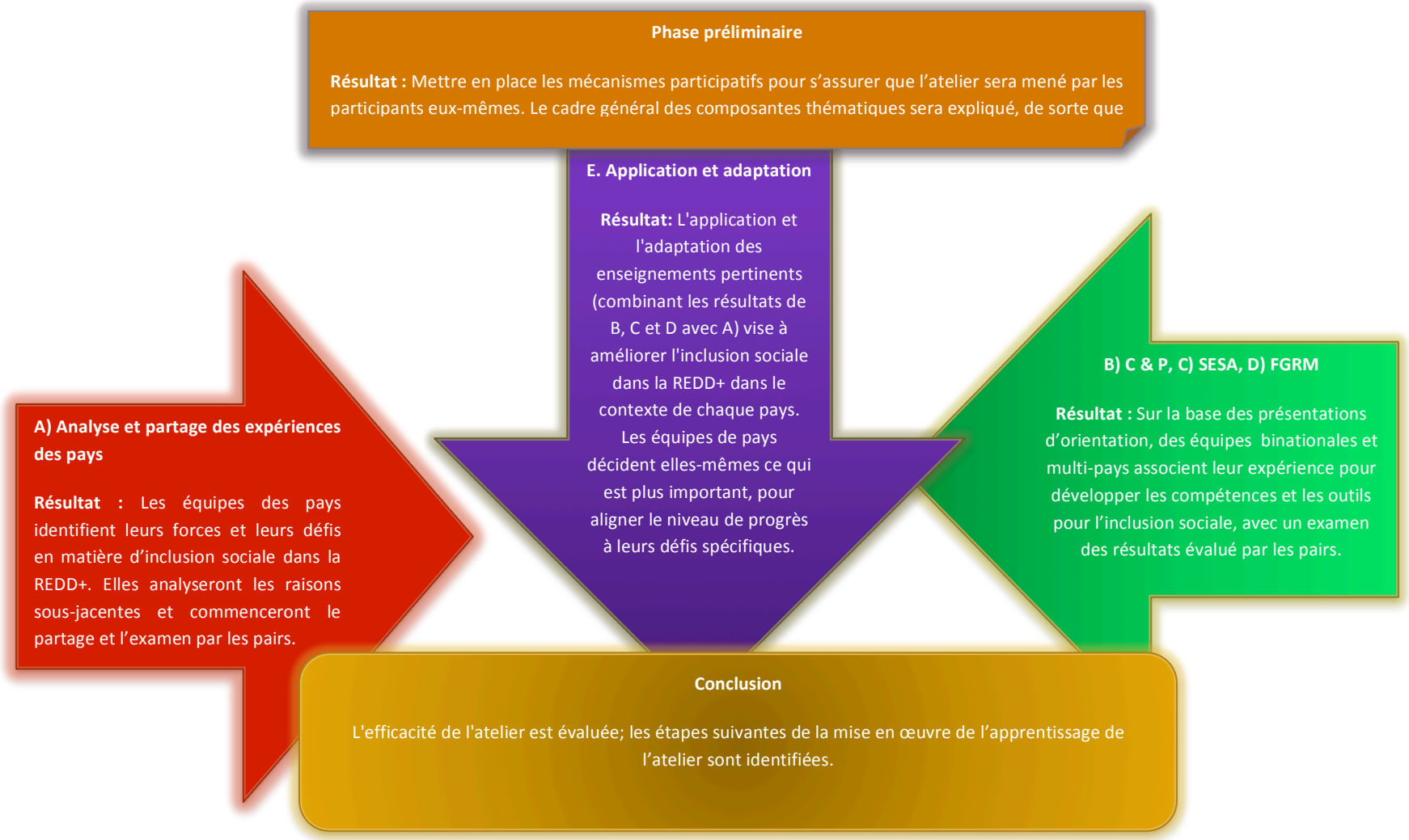

VI. Programme préliminaire (Note: ceci est provisoire et sera révisé sur la base des discussions avec les organisateurs et les résultats des formulaires d'évaluation de besoins)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	**Phase préliminaire** **08:30 h à heure pile - Inscription** 1. Bienvenue et remarques liminaires 2. Présentation des participants et présentation de l'atelier 3. **SÉANCE INTRODUCTOIRE GÉNÉRALE** *Présentation introductoire de l'atelier et exercice (30 minutes)*	**9:00 h à heure pile / Ouverture de la session** **7.** Début de la journée de travail et récapitulatif de la journée précédente par l'équipe de compilation des enseignements. *Présentation* (25 minutes) **B. CONSULTATION ET PARTICIPATION (C & P)** **8.** Orientations, réflexions et questions sur l'importance et les principes de la C & P. *Présentation avec Q & A (1 heure)*	**9:00 h à heure pile / Ouverture de la session** **12.** Début de la journée de travail et récapitulatif de la journée précédente par l'équipe de compilation des enseignements. *Présentation* (25 minutes) 13. Travail en équipes sur les termes de référence / plan de travail SESA / CGES. *Exercice (1 heure)*	**9:00 h à heure pile / Ouverture de la session** 16. Début de la journée de travail et récapitulatif de la journée précédente par l'équipe de compilation des enseignements. *Présentation* (25 minutes) **D. MECANISMES DE REGLEMENT DE PLAINTES (FGRM)** 17. Orientations et réflexions sur la justification et les principes du FGRM. *Présentation avec Q & A (1 heure)*	**9:00 h à heure pile / Ouverture de la session** 22. Début de la journée de travail et récapitulatif de la journée précédente par l'équipe de compilation des enseignements. *Présentation* (25 minutes) **E. APPLICATION ET ADAPTATION** 23. Résumé des principaux résultats de l'atelier *(Présentation 15 minutes).* 24. Préparations des Plans pour l'amélioration de l'inclusion sociale dans la REDD+. *Exercice (45 minutes)*
	Pause 10:30 – 11:00	Pause 10:30 – 11:00	Pause 10:30 – 11:00	Pause 10:30 – 11:00	Pause 10:30 – 11:00
	4. **Continuation de la session précédente.** *Présentation introductoire de l'atelier et exercice (1.5 heures)*	***9.*** Travail de groupe en équipes pour développer des analyses et des outils pour la C&P dans le domaine de la REDD+. *Exercice (1.5 heures)*	14. Suite de la session précédente (*15 minutes*). *15.* Débat en équipes autour des termes de référence (plan de travail SESA / CGES. *Exercice (1 heure 15).*	18. Travail de groupe en équipe sur des stratégies et des mécanismes en matière de FGRM. *Exercice. (1.5 heures)*	25. Suite de la session précédente (*1.5 heures)*
	Déjeuner 12:30 à 13:30	Déjeuner 12:30 à 13:30	Déjeuner 12:30 à 13:30	Déjeuner 12:30 à 13:30	Déjeuner 12:30 à 13:30
Après-midi	**ANALYSE ET PARTAGE DES EXPÉRIENCES DES PAYS** **5.** Examen et analyse de l'inclusion sociale dans la REDD+ par des équipes des pays. *Exercice (1.15 heures)*	***10.*** Présentation des stratégies et des outils pour l'examen critique par les pairs. *Exercice (1.5 heures)*	Après-midi libre.	19. Présentation des stratégies et des mécanismes en matière de FGRM en séance plénière pour l'analyse et la discussion en paires. *Exercice (1.15 heures)* 20. Présentation des instructions pour le débat d'acteurs. *Exercice de jeux de rôles (15 minutes)*	26. Présentation des Plans pour l'amélioration de l'inclusion sociale dans la REDD+. *Exercice (1.5 heures).*
	Pause 15:00 à 15:30	Pause 15:00 à 15:30		Pause 15:00 à 3:30	Pause 15:00 à 15:30
	6. Présentation de l'analyse *Exercice (2 heures)* **Clôture: 18:00** Réflexion de l'équipe de compilation des enseignements	**C. SESA/CGES** **11.** Orientations et réflexions sur sa justification, ses principes et ses procédures. *Présentation avec Q & A (1.5 heures)* **Clôture: 17:00 /** Réflexion de l'équipe de compilation des enseignements		21. Déroulement de l'exercice de jeux de rôles. *Exercice (1.5 heures)* **Clôture: 17:00** Réflexion de l'équipe de compilation des enseignements	**Clôture de l'atelier** 27. Etapes suivantes – Remise de certificats de participation (*Présentation 30 minutes*) 28. Evaluation et mots de conclusion. *Exercice (30 minutes)* **Finalisation: 17:00**